

Le Club Convaincre et la jeune association Témoigner à contre-courant vous invite Le jeudi 12 mars 2026 à 20 heures à la MJC Saint Jean 5 place Saint-Jean 69005 LYON à une conférence animée par Dominique BOLLINET, économiste

TOUS ET TOUJOURS METIS

Hier, aujourd'hui, demain, l'immigration, une réponse aux défis démographiques, économiques et sociaux

Pour la première fois depuis 1945, la France a connu en 2025 un solde naturel de sa population négatif : plus de décès que de naissances. Seul le solde migratoire a permis que la population française ne baisse pas.

Par ailleurs, il n'est point besoin d'être grand clerc pour imaginer ce que seraient notre économie et nos services publics et privés sans l'apport de la main d'œuvre immigrée.

Pourtant la représentation d'une population d'exilés qui coûte à la France et ne lui rapporte que des ennuis se renforce à une vitesse vertigineuse.

Face aux échéances qui nous attendent, s'armer intellectuellement pour contrer cette représentation est un devoir pour ceux qui comme nous prônent une société accueillante, mais aussi dynamique démographiquement et économiquement.

Éclairer le débat sur l'immigration passe d'abord par un rappel des principes universalistes qui fondent l'histoire de notre nation depuis la DDHC de 1789.

Il s'agit d'abord d'éradiquer l'idée d'un fondement biologique du racisme, en s'appuyant sur la génétique des populations (unité du genre homo sapiens, nous descendons tous des Africains qui ont quitté le berceau de l'Afrique de l'Est) et l'histoire longue des migrations de l'isthme européen que constitue la France.

Il s'agit ensuite de faire l'état des lieux précis de l'immigration depuis 30 ans (flux, motifs, efficacité de l'intégration) et de montrer comment elle a contribué à transformer notre structure démographique tout en répondant à des attentes précises des employeurs.

Il s'agit, enfin, d'évaluer et comprendre la montée du sentiment anti-immigration dans une fraction croissante de l'opinion publique, que la droite extrême transforme en un ressentiment exacerbé, afin d'essayer de définir les voies et moyens d'une politique de maîtrise des flux migratoires à même de renforcer la cohésion de notre société.

1 - L'immigration au fil de l'histoire de la France

Marc Bloch : « l'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé. »

1-1 - Les phases de la politique d'immigration

Depuis quand la France est-elle une terre d'immigration ?

Les différentes vagues d'immigration

Conférence du 9 Mars 2026 Tous et toujours métis de Dominique Bolliet

La France est le plus ancien pays d'immigration en Europe, parce qu'elle est la première à connaître la révolution démographique. A la suite de la suppression du droit d'aînesse le maintien d'une paysannerie dominante passe par forte baisse de la fécondité (recul de l'âge au mariage voire célibat) qui neutralise la hausse de l'espérance de vie et réduit le solde naturel de croissance de la population. Pays le plus peuplé d'Europe à la Révolution, elle se fait dépasser par le Royaume-Uni puis l'Allemagne unifiée. À la fin du XIX^e siècle, l'Allemagne dépasse la France. La population de la France ne gagne qu'un million d'habitants entre 1900 et 1914. À cette date, l'Allemagne dépasse de 50 % : 60 millions d'habitants contre 41 pour la France.

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle la France devient un pays d'immigration de masse en vue de combler les pénuries de main-d'œuvre.

D'abord frontalière (allemande, belge), elle s'est diversifiée à la fin du XIX^e siècle, et plus encore après la Première Guerre mondiale, pour répondre aux besoins de reconstruction du pays. Les immigrations italienne (communauté la plus nombreuse en 1930) et polonaise ont largement contribué à alimenter les secteurs de la mine, du bâtiment et de l'industrie sidérurgique et métallurgique. Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, le paysage migratoire s'est diversifié car l'immigration italienne, moins importante que prévue, a été remplacée par une immigration espagnole, portugaise, yougoslave, turque, tunisienne, marocaine et, enfin, originaire des pays subsahariens. L'immigration algérienne, quant à elle, est bien plus ancienne puisqu'elle a commencé dès la fin du XIX^e siècle.

L'arrêt de l'immigration de travail salarié décidé par l'État en 1974 a accéléré le regroupement familial des non-Européens, peu nombreux à retourner dans leurs pays alors que les Européens bénéficiaient progressivement de la liberté de circulation, d'installation et de travail.

On peut retenir quatre grandes phases dans la politique d'immigration en France.

La première phase va de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1930 : il s'agit là des prémices d'une politique d'immigration. **L'élément important est la loi de 1889**, qui donne la nationalité française à l'enfant né en France de parents nés en France (c'est à partir de cette loi qu'ont été établis les différents Codes de la nationalité, jusqu'à aujourd'hui). **La France, qui a besoin de main-d'œuvre, connaît alors une vague d'immigration de « proximité »** venant des pays frontaliers (Belgique, Italie, Suisse, Allemagne). Les premières décades du xxe siècle voient l'arrivée de Russes blancs (fuyant la Révolution des soviets), de Juifs d'Europe de l'Est (pour échapper aux pogroms). C'est aussi les Polonais (plusieurs centaines de milliers), mais aussi des vagues de réfugiés politiques fuyant la montée des fascismes. Les étrangers les plus représentés restent toutefois les Italiens (ils sont 1 million dans les années 1930).

Avec la deuxième phase (1935-1944), l'immigration

devient un enjeu important dans les débats publics : elle est stigmatisée par la droite et l'extrême droite et défendue par la gauche et les associations qui défendent les droits de l'homme (le pôle « social-humaniste »). Par ailleurs, on assiste alors à l'apparition d'une politique d'immigration pensée et structurée : le démographe Georges Mauco en sera l'un des maîtres d'œuvre. Celui-ci, appelé à travailler en 1938 au sous-secrétariat d'État à l'immigration, prône alors une sélection « *ethnique* », « *professionnelle* » et « *sanitaire* » des étrangers. Selon cet expert, les coloniaux et les Levantins sont « *inassimilables* » car leurs mœurs sont supposées « *contredire* » l'orientation profonde de la civilisation occidentale... Sa politique d'immigration est donc imprégnée de préjugés racistes. Cependant, le droit d'asile pour les réfugiés politiques n'est pas remis en cause dans cette période, sauf avec l'avènement du régime de Vichy, qui prône une politique xénophobe en accord avec les puissances de l'axe germano-soviétique...

La Libération voit l'avènement d'une troisième phase : le contrôle de l'immigration devient une « priorité » dans le discours des politiques. En réalité, et malgré la présence de G. Mauco (qui est passé allègrement de Vichy au gouvernement provisoire de de Gaulle), aucune ordonnance n'oriente la politique d'immigration vers la discrimination ethnique et le droit d'asile est maintenu. L'immigration, bien qu'encadrée, n'est pas freinée, et le regroupement familial est autorisé sans restriction. Viennent ensuite les trente glorieuses, avec l'arrivée massive d'une main-d'œuvre venue du Maghreb, mais aussi d'Espagne et du Portugal.

La dernière phase commence en 1974 et dure jusqu'à aujourd'hui : il s'agit de la suspension (théorique) de l'immigration, en dehors du droit d'asile et du regroupement familial. S'ensuit une valse compliquée de différentes lois opposant gouvernements de gauche et de droite, mais les clivages ne sont plus aussi clairs que dans les années 1930. Sous Valéry Giscard d'Estaing, le regroupement familial est permis, l'aide au logement des immigrés existe, même si leur « rapatriement » dans le pays d'origine est encouragé. Cette politique est assouplie sous François Mitterrand, où 130 000 sans-papiers sont régularisés en 1982, et où est créée la carte de dix ans, titre unique de séjour et de travail. La loi Pasqua de 1986 viendra durcir à nouveau la politique d'immigration. En même temps, dans l'opinion publique, revient en force la vieille association d'idées faite entre immigration, insécurité et chômage (avec en sus la peur de l'islam). Pour les grands partis politiques (de droite comme de gauche), l'immigration est désormais un « problème » et elle doit donc être contrôlée voire « choisie ».

1-2 - Le parcours permanent du Musée national de l'histoire de l'immigration

« Ce parcours déroule, de 1685 à nos jours, une histoire de France à la lumière des migrations. Il livre un récit chronologique, thématique et sensible de cette histoire

commune. Jalonné par onze dates clés, il s'achève par un espace consacré aux questions contemporaines.

11 dates repères pour comprendre l'histoire de l'immigration en France (voir annexe 1)

Pour rendre compte de cette histoire commune, le parcours s'articule autour de 11 grandes dates, onze dates piliers de l'histoire de l'immigration des trois derniers siècles qui résonnent avec des temps forts de l'histoire de France.

L'immersion débute sous l'Ancien Régime en 1685 - date de la révocation de l'Édit de Nantes et de la promulgation du Code Noir en France - et permet d'aborder au fil des périodes la construction et l'évolution des statuts et des citoyennetés, les mouvements migratoires, l'hospitalité et la xénophobie, l'histoire sociale et culturelle des migrations mais aussi les luttes et les controverses. Ces dates repères qui scandent les différentes sections chronologiques sont l'occasion de raconter un nouveau récit de l'immigration en France - politique, économique, culturelle. Papiers d'identités, photos, objets personnels, documents administratifs, donnés par des immigrés ou par leurs proches, retracent des destins singuliers qui illustrent de manière sensible les soubresauts de l'Histoire. Nous avons choisi des dates parfois évidentes, comme **les deux guerres mondiales et d'autres liées à l'immigration, comme 1983, année de la Marche pour l'égalité** et contre le racisme. L'idée est de montrer qu'il y a des phases d'hospitalité, de rejet, d'intégration, de croisement qui se sont succédé au fil des siècles, dans des contextes différents.

Nous voulions aussi inscrire les migrations dans un contexte plus ancien et plus international. La première date du parcours, est **1685, l'année de la rédaction du Code noir**, qui définit le statut des esclaves dans les territoires français ultramarins. **Mais c'est aussi l'année de l'édit de Fontainebleau**, entraînant l'exil forcé des protestants français vers d'autres régions du monde. »

« La fraternité est bien plus importante dans notre histoire que les poussées xénophobes »

Constance Rivière dirige le *Musée national de l'histoire de l'immigration*.

« Notre mission est de raconter l'immigration sur le temps long, de la manière la plus scientifique possible. Il faut remettre de la connaissance, des données contemporaines, à un moment où le fantasme a écrasé la possibilité même de parler de manière un peu sereine. **Un Français sur trois est issu de l'immigration. C'est consubstantiel de ce qu'est l'identité française.** Notre rôle, au musée, est de déplier les confusions qui entachent les débats sur l'immigration. **On parle des immigrés comme des étrangers, alors qu'un tiers sont français.** Et s'il y a bien depuis vingt ans une augmentation de l'immigration, cette hausse est plutôt moindre que dans d'autres pays européens. Nous ne sommes pas sur un changement d'échelle qui serait spectaculaire, puisque, en matière de présence d'étrangers dans la population, on est dans une situation similaire à ce

que la France a connu en 1931 [la part d'étrangers était alors autour de 7 %, elle constitue aujourd'hui 8,8 % de la population]. »

1-3 - Le bilan démographique de l'immigration

Voir l'annexe 3 pour un bilan complet

Le Centre d'observation de la société propose des données et une analyse remarquables.

Immigrés et étrangers

Centre d'observation de la société - 19 DÉC 2024

Souvent confondus, les mots « immigré » et « étranger » n'ont pas le même sens. Dans le premier cas, on parle de déplacement d'un pays à un autre (la migration), dans le second, de nationalité.

Un immigré est une personne qui réside durablement en France, née étrangère à l'étranger. Elle peut avoir acquis la nationalité française une fois installée en France, mais elle restera toujours immigrée. Une partie des immigrés vivent dans notre pays depuis plusieurs décennies. Une personne née à l'étranger mais de nationalité française (par exemple un enfant d'expatriés Français) n'est pas considérée comme immigrée quand elle rentre en France.

Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité française, quel que soit son lieu de naissance. Il peut être né en France et donc ne pas être immigré. À l'âge de 13 ans, les parents d'un mineur né en France peuvent faire une demande pour qu'il obtienne la nationalité française, ce qu'il peut faire de lui-même à partir de 16 ans.

Au total, plus d'un tiers des immigrés sont Français, et 15 % des étrangers sont nés en France.

De quels pays viennent les immigrés ?

Centre d'observation de la société - 12 FÉV 2025

Depuis un siècle et demi, la France est une terre d'immigration. Au fil de notre histoire, un très grand nombre de nationalités se sont établies sur notre sol, en provenance d'Europe, d'Afrique ou d'Asie notamment. Elles constituent une composante importante de la population française, dont une grande part des ascendants vient d'un pays étranger.

Parmi les 7,2 millions d'immigrés présents dans l'Hexagone, 2,3 millions viennent d'Europe, soit 32 % (données Insee 2023). Les Portugais sont les plus représentés (580 000 personnes), deux fois plus que les Italiens ou les Espagnols. Historiquement, la vague migratoire la plus importante jamais connue en France est venue d'Italie à partir des années 1920. Au niveau le plus élevé, dans les années 1930, les Italiens représentaient 20 habitants pour 1 000 (ou 2 %), ce qu'aucune autre nationalité n'a jamais atteint. L'immigration espagnole est plus tardive. Elle connaît un premier pic dans les années 1920, puis un second à la fin des années 1960. L'immigration portugaise s'est très nettement développée dans les années 1970.

Conférence du 9 Mars 2026 Tous et toujours métis 3
de Dominique Bolliet

L'évolution des migrations est liée pour une grande part aux besoins de l'activité économique. L'agriculture française, l'industrie, le bâtiment et les travaux publics ou les mines n'auraient jamais pu se développer sans main-d'œuvre immigrée. Manquant de bras, la France est allée chercher de la main-d'œuvre dès les années 1920 avec la Société générale d'immigration (société privée) et à partir de 1945 via l'Office national de l'immigration (public). Au départ, il s'agissait surtout d'Italiens, de Polonais ou d'Espagnols. À partir des années 1950 et jusqu'aux années 1970, la France se tourne vers le Maghreb pour se reconstruire et faire tourner la machine économique en plein boom des Trente Glorieuses. En particulier, l'industrie automobile française s'est construite pour une grande part grâce à l'utilisation de la force de travail venue de l'étranger. **Aujourd'hui, les immigrés et leurs descendants représentent un cinquième des actifs.**

Depuis la fin des années 2000, les parts des immigrés venant d'Asie, autour de 13-14 %, et d'Amérique-Océanie, 5-6 %, sont restées quasiment stables. En réalité, elles ont progressé, mais au même rythme que la population totale. La part des immigrés venant d'Europe a diminué de 39 % à 32 %. En contrepartie, celle des personnes nées dans un pays africain a augmenté de 42 % à 48 %. Aux flux établis de longue date, du Maroc ou d'Algérie par exemple, s'ajoutent des pays qui ont connu de graves crises comme la Syrie ou la Libye. Une immigration liée pour partie à la situation économique, à l'ampleur de la pauvreté, mais aussi aux guerres civiles, aux conflits entre pays, ou aux persécutions de populations spécifiques.

Les immigrés et leurs descendants représentent 20 % des actifs

Centre d'observation de la société - 8 JUIN 2023

L'immigration constitue un apport essentiel à la force de travail de la France. Toutes origines confondues, les immigrés représentent 11,1 % de la population active. Si on y ajoute leurs descendants (9,2 %), 20 % des actifs ont émigré vers la France ou ont au moins un parent qui a émigré, soit environ six millions de personnes, salariées ou non.

Ces travailleurs immigrés et leurs descendants reflètent l'histoire économique de notre pays. Parmi eux, on compte de jeunes travailleurs immigrés qui viennent d'arriver, mais aussi des descendants d'immigrés âgés nés dans l'Hexagone dans les années 1950, dont les parents ont pu eux-mêmes arriver dans les années 1930, presque un siècle...

Pour partie, ces immigrés ont été recrutés dans leur pays d'origine pour les besoins de notre économie, avec une politique très active en la matière dans les années 1950 à 1970. Ils ont par exemple extrait le charbon, permis le succès des constructeurs automobiles français et, au bout du compte, constitué un moteur essentiel de la croissance française. Leurs descendants occupent des professions plus variées, mais pour beaucoup peu qualifiées.

Immigrés et descendants continuent à bâtir des logements, à construire des routes et à faire le ménage dans des conditions pénibles et pour des bas salaires, occupant souvent les emplois délaissés par les non-immigrés. Pour partie ils permettent de réduire les tensions qui existent sur le marché du travail. Des services de livraison à domicile aux hôpitaux, toute une partie d'entre eux étaient par en « première ligne » lors de la crise sanitaire de 2020. Chaque année, les agriculteurs français font venir des dizaines de milliers de saisonniers. Sans eux, notre production s'effondrerait. Il serait bien difficile en pratique de les remplacer comme certains le suggèrent.

Quelle part de la population française représentent les immigrés et les étrangers ?

Centre d'observation de la société - 10 JAN 2025

7,2 millions d'immigrés et 5,6 millions d'étrangers vivent en France, selon les données du recensement 2023 de l'Insee. Les premiers représentent 10,7 % de la population, les seconds 8,2 %. Immigrés et étrangers, souvent confondus, constituent pourtant des notions bien distinctes. Le mot « immigrés » désigne des personnes nées étrangères à l'étranger, venues ensuite s'installer en France durablement. Une partie est devenue française par la suite : plus du tiers des immigrés sont Français. Ce qui les caractérise, c'est la *migration*, non la nationalité. Le mot « étrangers » se rapporte aux personnes qui vivent en France, mais qui n'ont pas la *nationalité* française. Ce qui les caractérise, c'est la nationalité. Les jeunes nés en France de parents étrangers sont étrangers, même si la très grande majorité deviendra française à l'âge de 16 ans. En 2023, 15 % des étrangers étaient nés dans l'Hexagone. Au total, 4,8 millions de personnes sont à la fois étrangères et nées à l'étranger (donc immigrées), soit 7 % de la population vivant en France.

Voir aussi l'annexe 2 - RENCONTRE AVEC GÉRARD NOIRIEL
Ces immigrés qui ont fait la France

2 - Quel bilan pour les 30 dernières années ?

2-1 - Le bilan démographique

2-1-1 - Le solde naturel négatif pour la première fois depuis 1945

« L'année 2025 aura connu 645 000 naissances et 651 000 décès. Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le solde naturel de la France passe en négatif, indique le bilan démographique annuel de l'Insee, présenté mardi 13 janvier. **La hausse de la population, qui s'élève à 69,1 millions d'habitants, est désormais portée principalement par le solde migratoire.**

Si la bascule du solde naturel était attendue, elle n'en demeure pas moins un véritable tournant,

La mortalité importante (soit 651 000 décès, en hausse de 1,5 % par rapport à 2024) s'explique, en partie, par une épidémie de grippe meurtrière. Mais elle est surtout « liée à l'arrivée, depuis le début des années 2010, des générations nombreuses du baby-boom à des âges avancés, où on décède davantage. La première génération atteint désormais les 80 ans », explique Sylvie Le Minez, cheffe de l'unité des études démographiques et sociales de l'Insee. Ce phénomène va aller grandissant dans les années qui arrivent ; des pics à 800 000 morts sont projetés par l'Insee d'ici à 2040.

Dès lors, la hausse de la population, qui se poursuit (+ 0,25 % par rapport à 2024), est portée par le solde migratoire, estimé à + 176 000 personnes en 2025, selon des données provisoires.

« L'espérance de vie continue d'augmenter, légèrement, en 2025. Elle s'élève à 85,9 ans pour les femmes et à 80,3 ans pour les hommes, un « niveau historiquement élevé » et supérieur à la moyenne européenne. Cet indicateur « progresse peu depuis 2010 », et moins vite pour les femmes que pour les hommes, ce qui réduit l'écart entre les sexes au fil des ans.

Ce gain en matière d'espérance de vie a logiquement des effets sur le vieillissement de la population, qui s'accroît. Ainsi, relève l'Insee, **« les personnes d'au moins 65 ans sont presque aussi nombreuses que celles de moins de 20 ans »,** respectivement à 22,2 % et 22,5 %. Cette variable est une donnée-clé.

En 2025, 645 000 bébés sont nés, soit 2,1 % de moins qu'en 2024. C'est le plus bas niveau depuis 1942. La baisse amorcée en 2011 se poursuit ; depuis cette date, le nombre de naissances a chuté de 23,6 % »

« Les changements se lisent dans la baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité, qui s'élève à 1,56 enfant par femme, un plus bas depuis la fin de la première guerre mondiale. Enfin, l'âge moyen à la naissance continue de progresser, s'élevant à 31,2 ans pour les femmes. Ce décalage est considéré comme l'une des raisons de la baisse de la fécondité. »

« Une place toujours singulière en Europe

Sur le plan de la fécondité, le pays se situe au deuxième rang européen, derrière la Bulgarie. Si l'on considère le vieillissement de la population, la France se situe dans la moyenne européenne. Ainsi, au 1er janvier 2024, les plus de 65 ans représentaient 21,6 % de la population de l'Union européenne, avec un taux qui culmine à 24,3 % en Italie. La France se distingue cependant par une proportion plus élevée que la moyenne de jeunes de 15 ans et plus.

Il y a désormais plus de décès que de naissances en France, avec une panne du désir d'enfant. L'appel à l'immigration pour suppléer le manque d'actifs devient logique. Mais comment en convaincre les Français si l'intégration ne fonctionne pas ?

2-1-2 - Plus de titres de séjours, moins de régularisations : les chiffres paradoxaux de l'immigration en France

La France a délivré 384.230 premiers titres de séjour en 2025 (+11,2 %), avec notamment un envol des titres délivrés pour motif humanitaire. Mais le nombre de régularisations a baissé de 10,1 % et les expulsions ont bondi de 15,7 %, selon le ministère de l'Intérieur.

La politique de durcissement du ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, de septembre 2024 à octobre 2025, se fait sentir dans les chiffres annuels de l'immigration, publiés ce mardi par Beauvau. L'an dernier, il y a eu 10 % de régularisations en moins par rapport à 2024, avec 28.610 étrangers sans papiers qui en ont bénéficié.

Ce recul peut être imputé à la circulaire Retailleau, un texte à l'attention des préfets restreignant les conditions d'admission sur le territoire national. La durée recommandée pour délivrer une carte de séjour à un travailleur sans papiers a été allongée à sept ans de présence en France contre cinq auparavant, parfois trois ans.

Dans la même dynamique, les expulsions ont augmenté de 15,7 %, avec 24.985 étrangers renvoyés dans leur pays d'origine l'an dernier, soit le niveau le plus élevé depuis une dizaine d'années. Et le nombre d'interpellations d'étrangers en situation irrégulière bondit également de 30 %. Les Algériens (+52 %), les Tunisiens (+33 %) et les Marocains (+19 %) sont les principaux concernés.

S'agissant des entrées, la France a délivré 384.230 premiers titres de séjour en 2025, un chiffre en hausse de 11,2 % par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique notamment par un nombre important de titres de séjours délivrés pour un motif humanitaire (92.610, soit +65 %). Les ressortissants ukrainiens, afghans et guinéens en sont les principaux bénéficiaires.

Comme les années précédentes, les titres étudiants restent le premier motif de délivrance, avec 117.970 étrangers accueillis en 2025 (+6,4 %). Ils concernent en majorité les étudiants de nationalités chinoise, états-unienne et camerounaise.

A l'inverse, les titres économiques sont nettement en baisse, de -12,6 % par rapport à 2024.

D'autres pays font d'autres choix. Avec un gouvernement de gauche, [l'Espagne](#) va régulariser un demi-million d'immigrés au printemps. Avec un gouvernement très à droite, Giorgia Meloni aura permis l'accueil de près d'un million de travailleurs étrangers de 2022 à 2027.

Du côté de l'asile, s'il y a eu une baisse de 3,7 % en 2025 des demandes déposées (151.665), « plus d'un demandeur sur deux s'est vu attribuer l'asile l'an dernier, alors que ce taux était autour de 40 % il y a cinq ou six ans », pointe Guillaume Mordant, soit un peu moins de 79.000 statuts de réfugiés accordés.

Les premiers pays d'origine des demandeurs d'asile ont été l'Ukraine, la République démocratique du Congo et l'Afghanistan (tous trois autour de 11.500 demandes), suivis d'Haïti, du Soudan et de la Guinée. Selon des données provisoires de la DGEF, **la France est le deuxième pays qui accueille le plus de demandeurs d'asile de l'Union européenne, derrière l'Espagne et devant l'Italie.**

Enfin, 62.235 personnes ont acquis la nationalité française en 2025, soit 6,8 % de moins qu'en 2024. Six sur dix de ces nouveaux Français étaient originaires d'Afrique, notamment des trois pays du Maghreb, « mais aussi dans une moindre mesure de l'Afrique subsaharienne », a précisé Beauvau.

La baisse des naturalisations s'explique par un recul des acquisitions par décret, dans le sillage d'une autre circulaire de Bruno Retailleau, signée en mai dernier, durcissant les conditions de naturalisation des étrangers. Un recul qui risque de se poursuivre en 2026, puisque depuis le 1^{er} janvier, le texte prévoit que le niveau de langue requis pour devenir Français soit rehaussé, de B1 à B2.

2-1-3 - « Face à l'hiver démographique, la France ne doit pas se bercer d'illusions »

Clément Beaune - Les Echos - le 8 janv. 2026

Pour la première fois depuis 1945, la France a enregistré en 2025 plus de décès que de naissances. Face à cette « marée descendante », le pays doit choisir son triangle de solutions : productivité, réforme des retraites ou immigration, estime le haut-commissaire à la stratégie et au plan.

« Face à ce constat alarmant, il ne faut pas se bercer d'illusions. Il y a deux catégories de réponses. La première consiste à « inverser la courbe », avec deux grandes limites. D'abord, cela est bien documenté par les démographes : **aucun chèque ne redresse la natalité.** Certes, il demeure un écart entre le nombre d'enfants idéal que les familles expriment et le nombre d'enfants effectif qu'elles ont. Faciliter les modes de garde, instaurer un congé de naissance peut donc améliorer les choses, au moins enrayer leur dégradation. Mais **les bébés nés en 2026 arriveront sur le marché du travail autour de 2045...** Autrement dit, nous avons devant nous, au minimum, deux décennies de faiblesse démographique auxquelles il faut faire face.

La deuxième catégorie de réponses n'est donc pas une option, mais une nécessité. Elle consiste à « affronter la courbe ». Pour cela, **il y a un triangle de solutions.** S'il y a moins d'actifs et si l'on veut préserver notre capacité de production et de financement du modèle social, il faut **que chacun soit plus productif, ou que chacun travaille en moyenne plus longtemps dans sa vie, ou alors augmenter de l'extérieur le nombre de travailleurs,** c'est-à-dire faire appel à l'immigration économique.

Aucune de ces trois options n'est simple mais la réalité est têtue : il faudra bien choisir l'une d'entre elles, ou une combinaison. »

2-2 - Le bilan économique

2-2-1 - L'étude qui casse les idées reçues sur les effets de l'immigration

L'impact de l'immigration sur le marché du travail

CEPII - Presses de Science po - Novembre 2025

Anthony Edo, chercheur au Cepii

Hillel Rapoport, professeur à l'Ecole d'économie de Paris

Cet ouvrage analyse les effets de l'immigration sur le marché du travail, largement débattus dans le champ politique et discutés par les médias. Il propose la synthèse de cinquante ans études académiques en la matière. Même si le débat public en France porte aujourd'hui plus sur l'impact culturel que sur l'emploi, cet ouvrage du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) apporte une réponse plutôt positive sur le coût social et l'emploi.

Les effets de l'immigration sur le marché du travail sont largement débattus dans le champ politique et discutés par les médias. Ils intéressent aussi, et depuis longtemps, les économistes qui cherchent à savoir si des flux migratoires affectent les salaires et l'emploi au sein des pays d'accueil et, le cas échéant, de quelle manière.

Synthèse des analyses académiques les plus pertinentes sur la question, cet ouvrage établit plusieurs faits. Ainsi, en moyenne, **l'immigration n'a guère d'impact significatif sur le salaire et le taux d'emploi des natifs**. Pour autant, un effet moyen proche de zéro ne signifie pas qu'il est négligeable pour tout le monde : il peut, en pratique, améliorer les opportunités professionnelles de certains et produire plus de concurrence pour d'autres.

Principale conclusion : un effet neutre sur les salaires et l'emploi des natifs du pays d'accueil, sauf pour les moins qualifiés.

Consommateurs, innovateurs ou entrepreneurs

Plusieurs raisons à cela. **D'abord parce que le marché du travail n'est pas un pur marché concurrentiel**. Il est soumis à de nombreuses réglementations, sur les salaires par exemple comme en France. Les travailleurs, ensuite, ne sont pas interchangeables entre eux. Il existe des complémentarités, même au sein d'une même catégorie, celle des plus formés par exemple.

Les immigrés, qui plus est, ne s'installent pas dans un pays par hasard. Dernière raison avancée, au-delà de leur statut de travailleur, ce sont aussi des consommateurs, voire des innovateurs ou des investisseurs.

En clair, une hausse de la population active liée à l'immigration ne va pas obligatoirement se traduire par une dégradation du marché du travail. Dans beaucoup de pays, la part des immigrés qui entreprennent est au moins égale à celle des natifs.

Concurrence entre immigrés

Il ressort donc que l'immigration fait grossir une économie sans dégrader le salaire moyen des natifs : l'impact sur les

premiers d'une hausse de 1 % de la population active liée à l'immigration ne dépasse jamais + ou - 1 %. **La concurrence sur le marché du travail avec les natifs reste faible. Elle joue surtout entre immigrés**, au détriment de ceux arrivés avec les vagues précédentes, selon certaines études. Ces résultats ne sont pas forcément vérifiés en cas de choc massif lié à des bouleversements géopolitiques, comme lorsque des centaines de milliers de Syriens se sont réfugiés en Turquie. Les auteurs se réfèrent à une étude américaine de 1992 sur les rapatriés d'Algérie dans les années 1960 en France (environ 1 million entre 1962 et 1968). Dans ce cas, les effets sur le salaire et l'emploi des natifs ont été négatifs (hausse du taux de chômage de 0,3 point de pourcentage et baisse des salaires de 1,3 %), mais ils se sont estompés au bout de quelques années.

Le travail du Cepii confirme une récente étude de l'Insee sur la valeur ajoutée macroéconomique de l'immigration, en France notamment. Pour autant, un effet moyen proche de zéro (globalement neutre) ne va pas sans « effets redistributifs » avec des gagnants et des perdants. Tout dépend de la structure de qualification des deux populations.

« L'immigration a tendance à réduire les salaires et l'emploi des natifs qui ont les mêmes niveaux de qualification. Elle aussi tendance à les augmenter pour ceux qui ont des qualifications complémentaires à celles des immigrés ».
« Les natifs les moins qualifiés sont tout de même les plus vulnérables ». Le constat vaut pour la France avec les ouvriers moins qualifiés. *« Ces effets redistributifs ne doivent pas être négligés car ils peuvent être très importants politiquement ».*

Les auteurs en déduisent qu'un **pays doit penser l'immigration comme un levier de stratégie de croissance, et non pas sous le seul angle démographique**. Une étude montre les effets négatifs sur l'économie américaine du renvoi de plus 400.000 travailleurs en situation régulière entre 2008 et 2012.

2-2-2 - Emploi : ce que l'économie française doit à l'immigration

De plus en plus qualifiée, en emploi et féminine : une étude récente de l'Insee (note de conjoncture déc 2025) **éclaire la valeur ajoutée de la population immigrée sur le marché du travail en France.**

Les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur représentent une part majeure de la hausse de l'emploi des immigrés en France entre 2021 et 2024.

« L'Europe vieillit, et la France n'échappe plus au phénomène, ce qui n'est pas sans conséquences sur le marché du travail en mal de bras. Une partie de la solution provient de l'insertion des jeunes, du maintien en emploi des seniors et de la baisse du chômage. Une autre, de l'immigration, comme le montre l'étude de l'Insee, qui met en lumière l'apport de cette main-d'oeuvre, sur le haut du spectre des qualifications notamment. Cette étude

compare les flux d'emploi des populations immigrées en âge de travailler dans les quatre principales économies européennes, Allemagne, France, Italie et Espagne.

Premier constat, cette population a progressé dans les quatre pays.

« **Entre 2019 et 2024, dans les quatre principales économies de la zone euro, la population en âge de travailler (15-64 ans) née à l'étranger a progressé rapidement : +6,9 % en Italie, +7,3 % en France** (où ces immigrés occupent 14,3 % de la population en âge de travailler), **+14,2 % en Allemagne** (23,6 % de la population en âge de travailler) **et surtout +33,0 % en Espagne** (22,7 % de la population en âge de travailler).

Cette croissance a été soutenue par des arrivées de personnes en provenance d'Ukraine, en particulier en Allemagne, par une immigration africaine et asiatique dans la plupart des pays européens et, en Espagne, par une immigration latino-américaine. »

L'intérêt de l'étude tient surtout au fait qu'elle confirme, chiffres à l'appui, les conclusions de nombreux rapports internationaux : **« l'immigration dans les pays développés est susceptible d'augmenter l'offre de travail, et donc de stimuler la croissance, l'innovation, la productivité et la soutenabilité des systèmes sociaux. »** « *Depuis 2019, la contribution au dynamisme de l'emploi de la population née à l'étranger a accéléré dans la zone euro* », soulignent les auteurs, Augustin Baron Rault et Swann-Emilien Maillefert. Ainsi en Allemagne, l'emploi a reculé de 0,3 % entre 2019 et 2024, la forte chute de celui des personnes nées outre-Rhin étant presque rattrapée par la forte hausse de celui des immigrés nés en dehors de l'UE. En Espagne, les trois quarts de la hausse « particulièrement vigoureuse » de l'emploi ont été portés par les étrangers. L'évolution a été plus modérée en Italie, mais avec, là encore, une contribution supérieure à celle des nationaux.

La France « fait plutôt figure d'exception », selon l'Insee : la progression de l'emploi de 2019 à 2024, qui a été de 5,3 %, s'explique d'abord par celle des travailleurs nés dans le pays, « *la hausse de l'emploi des personnes nées hors de l'UE contribuant tout de même à hauteur de plus d'un quart des créations d'emploi sur la période* ».

Autre constat, l'emploi des immigrés a progressé sous l'effet combiné de la croissance démographique (leur nombre) mais aussi de l'amélioration de leur insertion professionnelle, mesurée via leur taux d'emploi, les deux paramètres jouant de manière différenciée selon le pays. En France par exemple, **l'Insee a dénombré 380.000 immigrés en emploi de plus entre 2019 et 2024, dont 230.000 liés au facteur démographique, et 150.000 à la hausse du taux d'emploi**. Ce dernier a augmenté « de façon continue » sur la période, pour atteindre 62,9 % (+ 2,6 points de pourcentage). Pour les personnes nées dans le pays, la variation de l'emploi a été très forte (+ 1 million), mais « essentiellement portée par l'amélioration du taux d'emploi ». Toujours sur la période, 15 % de la baisse du taux de chômage peut être imputée aux immigrés.

Femmes et diplômés

Autre exception française, la hausse de l'emploi des personnes nées à l'étranger est portée majoritairement par les femmes. Entre 2021 et 2024, elle est aussi due aux trois quarts à des diplômés de l'enseignement supérieur, contre seulement un tiers en Allemagne et en Espagne et un quart en Italie.

En termes de métiers enfin, la contribution des cadres et professions supérieures a assuré la moitié de l'évolution, toujours depuis 2021, l'autre moitié correspondant à des emplois peu qualifiés. Déjà mise en évidence par la Dares, cette polarisation semble se déformer en faveur de l'emploi très qualifié, estime l'Insee.

En Espagne, c'est l'emploi peu qualifié qui a prédominé, tandis qu'en Italie, le partage s'est fait presque équitablement entre emplois peu qualifiés et professions intermédiaires. Outre-Rhin enfin, la moitié des emplois créés sont peu qualifiés, un quart de qualification intermédiaire et un autre quart de cadres.

2-3 - Le bilan psycho-sociologique : l'état de l'opinion

2-3-1 - Changer de regards sur l'immigration en France

Changer de regards – Étude sur l'immigration | Mai 2023
Rapport et analyse complète. Cabinet Occurrence.

« **À l'occasion de l'ouverture du nouveau Musée de l'histoire de l'immigration, le Palais de la Porte Dorée a fait appel à l'institut d'études Occurrence afin de sonder un panel de 1000 personnes sur leur vision de l'immigration en France.** Une étude édifiante et inédite qui reflète une méconnaissance du sujet et une corrélation entre information et opinion. »

« Sur l'ensemble de l'échantillon interrogé de 1000 Français, seul 1 Français a su répondre correctement aux 6 questions de connaissance sur l'immigration. À l'autre extrémité, **13 % se trompent sur les 6 questions posées.**

Ces résultats indiquent que pour la majorité des répondants les immigrés seraient :

- plus de 20 % de la population (contre un peu plus de 10 % en réalité) ;
- à 80 % issus de pays hors Europe (contre 70 à 80 % dans la réalité) ;
- en très grande majorité des hommes (alors qu'un immigré sur deux est une femme) ;
- à 80 % sans diplôme (alors qu'ils sont plus de 40 % à disposer d'un niveau BAC ou plus).

La majorité des répondants a par contre une bonne perception de la part de la population française issue de l'immigration (entre 1/4 et 1/3 des Français) et de la proportion d'unions mixtes en France aujourd'hui (entre 10 % et 20 %).

La corrélation entre connaissance et opinion

Aux 6 questions de connaissance se sont ajoutées des questions d'opinion. Afin de comprendre la relation entre ces deux facteurs, les réponses ont été comparées pour parvenir à une conclusion : **il existe une forte corrélation entre la méconnaissance de l'immigration et l'image négative que l'on en a.**

Les Français pensent...

Qu'il y a trop d'immigrés en France : 62 % mais le « oui » atteint 73 % pour les Français qui se trompent sur les 6 questions de connaissance

Que la France s'est construite en partie grâce à l'immigration : 66 % mais uniquement 55 % parmi ceux qui se trompent sur les 6 questions de connaissance

Que l'immigration est une chance pour la France : 47 %, mais seulement 32 % des Français qui se trompent sur les 6 questions de connaissance le pensent.

Ils considèrent que l'immigration est un enrichissement...

- au sein de leur famille : **73 %**
- dans leur cercle amical : **69 %**
- dans l'entourage professionnel : **61 %**

L'étude met donc en lumière un lien de corrélation majeur et constant entre connaissance et opinion : **moins on connaît l'immigration, plus on la considère négativement.** On peut alors raisonnablement penser que plus la connaissance progressera, plus les opinions négatives régresseront.

L'étude apporte d'ailleurs un début de solution : seuls 22 % des Français considèrent que « *L'immigration est un sujet sur lequel on est bien informé en France* », qu'ils aient une opinion positive ou négative sur l'immigration.

Une opinion sur l'immigration plus apaisée que craintive

À l'affirmation « *L'histoire de la France s'est construite en partie grâce à l'immigration* », les Français sont très majoritaires à répondre « oui » (66 %) et le mot « grâce » ne semble pas y contrevenir.

Mais à la question « *L'immigration est-elle une chance pour la France ?* », seuls 47 % des Français répondent « oui », avec tout de même 63 % des 18-24 ans mais paradoxalement seulement 58 % des Français ayant une ascendance immigrée.

Une vision de premier cercle

Au lieu de proposer une vision macroscopique de l'immigration, l'étude fait surgir une autre façon de l'envisager en faisant appel à la notion d'immigration « des premiers cercles » (voisinage, cercle familial, amical ou du travail) et en obligeant à répondre à des questions construites en binômes.

« *Avez-vous des personnes issues de l'immigration dans votre cercle familial, amical, dans votre entourage professionnel et dans votre voisinage ?* » et à chaque fois une question en miroir : « *Est-ce que cela constitue un enrichissement pour vous ?* ».

Sans surprise, mais de manière massive, l'étude montre le côté enrichissant de l'immigration de ces premiers

cercles : 73 % pour la famille, 67 % pour les amis, 61 % pour l'entourage professionnel (mais seulement 47 % pour le voisinage). Le « vivre ensemble » semble être majoritairement enrichi par les personnes issues de l'immigration, hors voisinage.

L'étude s'intéresse aussi à la perception de l'intégration dans le tissu économique français : une forme de consensus apparaît sur l'indispensable rôle économique des personnes issues de l'immigration en France.

Les enseignements de l'étude

Si l'immigration apparaît toujours comme un sujet qui divise la France, une fois détournée l'opinion d'environ 15 % des Français qui sont dans une position radiale (qui répondent « non pas du tout » à presque toutes les questions de l'étude + « méconnaissent » les faits et les chiffres sur l'immigration), apparaît alors une France qui peut avoir une vision pacifiée, voire réparatrice sur les sujets de l'immigration, qui reconnaît le besoin d'une meilleure information sur l'immigration et entrevoit une dimension enrichissante à l'immigration.

Paradoxal : c'est ainsi qu'il convient de qualifier le rapport des Français à l'immigration, au vu des résultats de l'étude récemment menée par Occurrence-Groupe Ifop et le palais de la Porte-Dorée, à l'occasion de la réouverture du Musée national de l'histoire de l'immigration.

Si 66 % des sondés considèrent que « *L'histoire de la France s'est construite en partie grâce à l'immigration* », deux tiers d'entre eux estiment qu'il y a aujourd'hui trop d'immigrés dans l'Hexagone, et moins de la moitié juge que ces derniers sont une chance pour le pays. Cette relative méfiance s'étiole cependant lorsque l'immigration n'est pas abordée en général mais à partir des relations personnelles que les sondés nouent avec des immigrés : « *Cercles familial, amical, professionnel, autant d'espaces dans lesquels l'immigration est un bénéfice, un enrichissement.* »

Le rejet de l'immigration est d'abord un effet de l'ignorance, y compris des réalités démographiques « macroscopiques » : bien des Français considèrent ainsi qu'une « très grande majorité » des immigrés sont des hommes, alors que les femmes représentent environ la moitié de l'immigration.

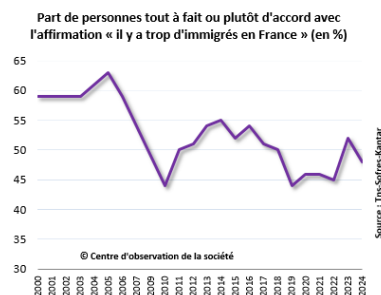
Un effort d'information pourrait largement dissiper les idées reçues, ouvrant la voie à « *une vision pacifiée, voire réparatrice* » du sujet migratoire. Seuls 15 % des Français sont, selon l'étude, enfoncés dans une « *position radicale* » peu susceptible d'évoluer. Le travail pédagogique est d'autant plus urgent que **la figure de l'autre, qu'incarne le migrant traversant la frontière, est par excellence porteuse de fantasmes identitaires puissants.** Comme l'a écrit le philosophe Guillaume le Blanc dans son essai *Dedans, dehors* (2006), « *pour que la nation ait un dedans, [...] encore faut-il que des vies surgissent à la frontière, ni dedans ni dehors, à la fois dedans et dehors. Ainsi peut prendre sens le fantasme d'une intériorité nationale, noyau dur d'une identité nationale dont l'affirmation suppose*

l'identification de l'étranger comme ennemi potentiel ». Mais comment en finir avec ces fantasmes ?

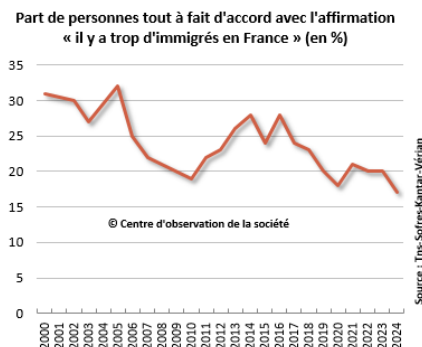
2-3-2 - De moins en moins de Français estiment que les immigrés sont trop nombreux

Centre d'observation de la société - 1 FÉV 2025

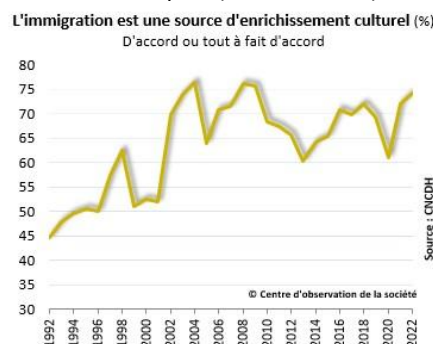
Un peu moins de la moitié des Français (48 %) répondent aux sondages qu'ils sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle « *il y a trop d'immigrés en France* », selon les données de novembre 2024 de l'institut Vérian (ex-enquête Sofres). Ce chiffre est la somme de deux réponses qui n'ont pas vraiment le même sens. Les 48 % comprennent en effet d'abord 17 % de sondés qui se disent « *tout à fait* » d'accord avec l'expression. Une réponse claire, qui correspond à peu de chose près à la part de ceux qui s'estiment [plutôt raciste ou un peu raciste](#). En dépit de l'élévation du niveau de diplôme des générations, la xénophobie reste présente en France. Ils comprennent ensuite 31 % de sondés « *plutôt* » d'accord, un terme vague. Une partie de la population française peut par exemple penser que les immigrés sont trop nombreux dans certains quartiers, sans être opposée à leur présence en France. Ce « *plutôt* » peut aussi signifier que les sondés aimeraient que les pouvoirs publics prennent davantage en considération les difficultés sociales auxquelles ils sont confrontés. Une mode d'expression d'une exaspération qui dépasse de loin le rejet des étrangers.



En matière de valeurs, les évolutions sur le long terme ont bien plus d'intérêt que la photographie du moment. Mis bout à bout, les sondages font apparaître au fil des années une nette baisse de la part des Français qui sont « *plutôt* » ou « *tout à fait d'accord* », de 60 % au début des années 2000¹ à 48 % en 2024. La réduction a surtout eu lieu à la fin des années 2000 et à la fin des années 2010². Au cours des deux dernières années, la surmédiatisation de propos xénophobes sur les réseaux sociaux et certaines chaînes de télévision d'information, à travers notamment quelques faits divers, a conduit à une hausse en 2023 puis une nouvelle diminution en 2024. La baisse est encore plus marquée si l'on se concentre sur ceux qui expriment un rejet net, en se disant « *tout à fait* » d'accord avec la thèse selon laquelle il y aurait « *trop d'immigrés* ». Cette part a été presque divisée par deux depuis 20 ans, de 31 % à 17 % en 2024.



D'autres enquêtes montrent que les Français sont beaucoup plus tolérants vis-à-vis des personnes d'origine étrangère qu'on ne le dit, et cette tolérance s'accroît. Selon la CNCDH, la part des personnes « *plutôt* » ou « *tout à fait* » d'accord avec l'affirmation « *l'immigration est une source d'enrichissement culturel* » est ainsi passée de 50 % au milieu des années 1990 à 70 % en 2002 et elle oscille autour de ce chiffre depuis (74 % en 2022).



La mise en scène médiatique de l'hostilité aux immigrés s'explique par différents facteurs. Quand les niveaux du chômage et de la précarité demeurent élevés, l'insertion professionnelle des personnes les moins qualifiées (nombreuses parmi les personnes d'origine étrangère) est plus difficile, d'autant plus quand elles sont concentrées sur un espace réduit du territoire. Face à des difficultés sociales, les étrangers ont toujours été utilisés comme boucs émissaires. Jouer sur les peurs fait de l'audience, et les réseaux sociaux polarisent les positions. L'utilisation de faits divers alimente les discours xénophobes. Enfin, une part importante des journalistes relaie ces positions sans réellement maîtriser l'interprétation des sondages.

La formulation des questions en question

La question est formulée pour aboutir à une part élevée de « *trop d'immigrés* ». Les sondeurs recherchent les clivages repris par la presse, non la nuance. Un exercice réalisé par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) en 2000 avait donné des résultats édifiants. L'organisme avait posé la même question avec deux modalités de réponse. Dans un cas, à la question « *y a-t-il trop d'immigrés ?* », on ne pouvait répondre que « *trop* » ou « *pas trop* ». Dans l'autre cas, on pouvait répondre « *trop* », « *juste assez* » ou « *pas assez* ». Dans le premier cas, 60 % de personnes estimaient qu'il y avait

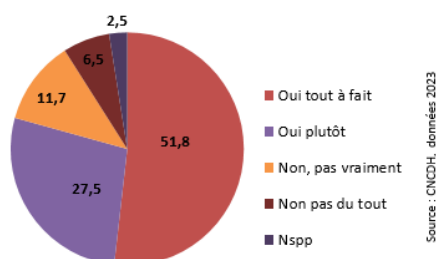
« *trop* » d'immigrés et 30 % « *pas trop* », 10 % ne sachant pas répondre. Dans le second, on obtenait 48 % de « *trop* » et 43 % de « *juste assez* », 1 % de « *pas assez* », 8 % ne se prononçant pas.

1. Des enquêtes encore plus anciennes situaient même le niveau à 65 % en 1989 et à 74 % en 1995.
2. Les enquêtes de la CNCDH comme celles du Cevipof, disponibles pour les dix dernières années, donnent des évolutions similaires.

2-3-3 - Les Français se disent de moins en moins racistes

Centre d'observation de la société - 8 JUIL 2024

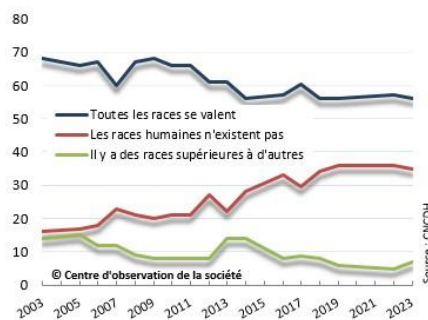
Pensez-vous qu'une lutte vigoureuse contre le racisme est nécessaire en France ? (%)



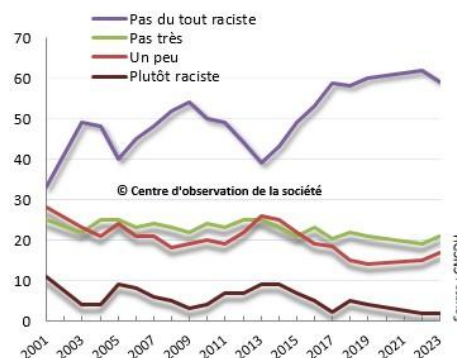
Dans les sondages, les Français se disent massivement convaincus de la nécessité de combattre le racisme avec la plus grande énergie. À la question « *pensez-vous qu'une lutte vigoureuse contre le racisme est nécessaire en France ?* », ils répondent « *oui* » à plus des trois quarts, dont 51,8 % « *oui tout à fait* » et 27,5 % « *oui plutôt* ». Seuls 6,5 % répondent « *non pas du tout* », selon une enquête réalisée en 2023 pour le rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)¹. Au-delà du constat, l'opposition au racisme a nettement progressé au cours des vingt dernières années. La part de personnes qui estiment qu'il existe des « *racres supérieures à d'autres* » a été divisée par deux (de 14 % à 7 %). La proportion de celles qui pensent que « *toutes les races se valent* » a baissé entre la fin des années 2000 et le début des années 2010 et atteint 56 % en 2023. En contrepartie, le pourcentage de ceux qui pensent que les races n'existent pas a plus que doublé entre 2002 et 2019, de 16 % à 36 %. Il se maintient à ce niveau depuis.

À la question « *êtes-vous raciste vous-même ?* », 60 % de la population indique « *pas du tout* », proportion qui fluctue entre 40 % et 50 % depuis le début des années 2000 et qui a nettement augmenté entre 2013 et 2017. La part de ceux qui répondent être « *un peu* » ou « *plutôt* » racistes a fait le chemin inverse en 20 ans. En 2003, plus de 10 % de la population se disait « *plutôt raciste* », en 2023 ils ne sont plus que 2 %.

De quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ? (%)



Racisme : diriez-vous de vous-même que vous êtes (%)



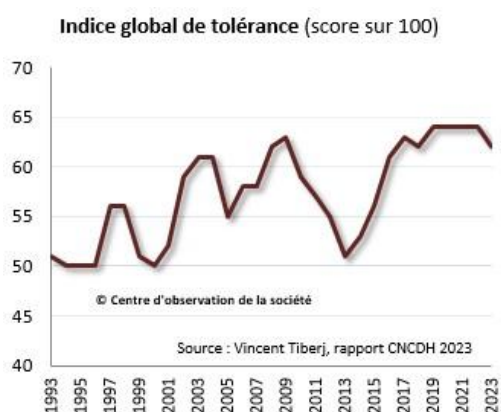
Ces chiffres ont des limites. On peut s'affirmer antiraciste dans une enquête et l'être en pratique, plus ou moins consciemment. Depuis 2017, la police et la gendarmerie enregistrent davantage d'actes à caractère raciste ([lire notre article](#)). La mesure du phénomène est difficile à établir, car on ne sait pas dire si cette évolution est liée aux actes racistes ou si ceux-ci sont mieux mesurés. Les données sur les valeurs constituent des moyennes qui masquent différentes réponses selon l'âge ou le milieu social par exemple. Quoi qu'il en soit, il reste un élément fort du point de vue des valeurs : sur longue période, la tolérance gagne du terrain.

Pour aller plus loin et mesurer ce phénomène, le sociologue Vincent Tiberj a mis au point un indice global de tolérance qui fait la synthèse d'un ensemble de questions autour du racisme ou du rejet de l'autre², dont six ont été posées sur une durée de 20 ans. Hormis la baisse de 2012-2014, l'indice oscille depuis 20 ans autour de 60 %, alors qu'il était inférieur dans les années 1990.

De nombreux facteurs influencent les enquêtes sur les valeurs. Comme l'a noté de longue date Vincent Tiberj³, l'élévation du niveau de diplôme et le renouvellement générationnel poussent plutôt à l'ouverture. Le type de majorité politique joue : on déclare davantage de tolérance quand la droite gouverne et d'intolérance quand c'est le tour de la gauche, comme si les sondés voulaient modérer d'éventuels excès. La médiatisation a aussi un impact. « *Ce sont moins les événements en tant que tels qui peuvent influencer sur les opinions des individus, que la manière dont ils sont « cadrés » par les élites politiques, sociales et médiatiques. Les responsabilités de ces dernières sont donc particulièrement importantes pour donner le ton, imposer*

un récit dominant », écrit par exemple la CNCDH dans son rapport 2018. Les discours politiques, ceux des journalistes ou des experts, donnent le « ton » du moment, qui se traduit dans les enquêtes d'opinion, en influençant les plus hésitants.

Même si les réponses aux enquêtes sur les valeurs ont peu évolué en 2022 et 2023, le cadrage médiatique (notamment via les chaînes d'information en continu) est l'un des éléments de la réussite électorale de l'extrême droite en France. Pour autant, à l'évidence celle-ci repose sur des facteurs plus complexes que le seul rejet des étrangers, notamment sur des attentes fortes dans le domaine des inégalités sociales et du travail.



1. Voir « La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2023 ». CNCDH, Documentation française, juin 2024.
2. Comme « Les musulmans sont-ils des Français comme les autres ? », « L'immigration est-elle la principale cause de l'insécurité ? », etc.
3. Voir par exemple : « La crispation hexagonale », Vincent Tiberj, Fondation Jean-Jaurès, 2008. ».

2-3-4 - L'enquête sur les représentations à l'égard de l'immigration de travail (voir annexe 2)

L'enquête du Crédoc pour Terra Nova et Voyageurs du Monde - 12 mai 2025 confirme les résultats de l'enquête du Centre d'observation de la société pour la CNCDH. L'immigration de travail, qu'en pensent les Français ? De nombreuses images négatives sont associées aux arrivées d'étrangers sur notre territoire. Pourtant, les Français savent aussi que les immigrés sont utiles sur le marché du travail. Au-delà des slogans et des préjugés, les représentations apparaissent moins figées quand elles concernent le monde du travail.

2-3-5 - Redistribution et immigration en Europe Y a-t-il un dilemme ?

L'analyse de Michel Forsé (CNRS) et Maxime Parodi (Sciences Po, OFCE), publiée par la Revue de l'OFCE en novembre 2020, confirme, elle aussi, qu'immigration et
Conférence du 9 Mars 2026 Tous et toujours métis 11
de Dominique Bolliet

protection sociale ne s'opposent pas aux yeux des opinions publiques.

« Entre ouverture à l'immigration et progrès de la redistribution, serions-nous face à un dilemme qui obligerait à choisir l'une ou l'autre de ces options ? En examinant les données de l'European Social Survey, et en comparant les situations de dix pays européens, il apparaît qu'immigration et protection sociale ne s'opposent pas aux yeux des opinions publiques.

Ce sont souvent les sociétés les mieux protégées socialement qui sont les plus ouvertes. Ce rapport positif entre ouverture et protection est lié notamment au sentiment de confiance envers les autres qui joue un rôle important pour l'articulation de ces deux dimensions.

« L'immigration et la diversité ethnique fragilisent-elles le soutien populaire à l'État-providence ? Aux États-Unis, l'une des explications de la faiblesse de l'État-providence s'appuie précisément sur cette idée que l'immigration et la diversité ethnique ont constitué des freins aux sentiments de fraternité ou de solidarité nationale au cours du 20^e siècle (Gilens, 1999), tandis qu'en Europe l'État-providence se serait développé parce que les nations européennes se percevaient chacune comme relativement homogène sur les plans culturels et ethniques.

Cette explication très schématique tombe sous le sens pour certains, par exemple pour Milton Friedman (1999) lorsqu'il déclare : « It's just obvious that you can't have free immigration and a welfare state ».

« Cette question ouvre vers une interrogation plus large encore aboutissant à se demander si une société ouverte peut maintenir un niveau élevé de cohésion sociale. Que devient la question sociale au sein d'une société ouverte qui favorise logiquement une pluralisation des valeurs, des identifications de plus en plus diverses mais aussi fait naître de nouvelles stratégies de passager clandestin à l'égard des États-providence ?

Ainsi, nous serions face à un dilemme, qui a été qualifié de « progressiste » (à la suite de Goodhart, 2004), entre ouverture des frontières et extension de l'État-providence ou entre solidarité et identité ou encore, plus spécifiquement, entre immigration et redistribution. Mais ce dilemme se pose-t-il véritablement au regard des données empiriques concernant les opinions publiques sur ce sujet ? Telle est la question à laquelle cet article va tenter d'apporter des éléments de réponse en utilisant l'European Social Survey¹ (ESS) et en y sélectionnant dix pays représentant les grandes aires géographiques européennes (France, Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Pays-Bas, Espagne, Italie, Estonie, Pologne, Hongrie).»

Perceptions du niveau d'immigration et souhaits sur les aides sociales

« Un rapide tour d'horizon des pays européens permet tout d'abord de constater qu'il n'y a pas de lien clair entre le niveau de protection sociale d'un pays et la proportion d'immigrés qui y résident ; il n'y a pas non plus de lien

évident entre le niveau de protection sociale et l'hétérogénéité d'un pays sur le plan ethno-culturel. Ceci n'a rien d'étonnant, puisque, pour l'essentiel, la construction des protections sociales s'est faite à partir de conflits sociaux au sein de chacune des nations, sans que la question migratoire n'y joue un rôle notable. »

Le sens de l'hospitalité

« Dans la plupart des pays, une majorité de citoyens se prononce en faveur d'un accueil d'un grand nombre ou d'un certain nombre d'immigrés de pays pauvres. Ceci se vérifie pour les pays européens du Nord et de l'Ouest et pour l'Espagne. Les Italiens sont plus réticents à accueillir des immigrés, mais, au cours de l'année 2016, au moment de l'enquête, l'Italie se trouvait en première ligne lors de ce que l'on a appelé la crise migratoire. De leur côté, les pays de l'Est sont, dans l'ensemble, plutôt réticents à accueillir des immigrés. Le rejet est particulièrement fort en Hongrie. (...) Il apparaît que plus le niveau de protection sociale d'un pays est élevé, plus les citoyens se montrent, en moyenne, accueillants. »

« Pourquoi le sens de l'hospitalité l'emporte-t-il sur la crainte du passager clandestin ? Une première explication consiste à souligner que les deux phénomènes n'ont pas la même importance : la protection sociale est un sujet majeur, qui est au cœur des attentes et des préoccupations, tandis que l'immigration demeure un sujet moins important aux yeux des citoyens, à l'exception des partis d'extrême droite. »

« Pour les enquêtés, un immigré n'est donc pas un passager clandestin absolu, il n'est passager clandestin que potentiellement. Et, donc, une médiation est possible qui permet de passer de la position d'immigré à celle de citoyen de plein droit. Le soupçon n'est ainsi plus incompatible avec l'accueil. Les citoyens peuvent donc exprimer un sens de l'hospitalité en plein accord avec la confiance qu'ils nourrissent à l'égard d'autrui. Le « dilemme progressiste » n'est plus alors qu'un problème mineur, qui trouve une solution, et il est donc compréhensible que ce dilemme ne barre plus la route au sens de l'hospitalité des citoyens. »

Confiance et hospitalité

« Comme cela a été évoqué, la conditionnalité de l'accès des immigrés aux aides et services sociaux est en fait fortement associée au niveau de confiance interpersonnelle. On le vérifie ici aisément à partir d'une question classique, qui se retrouve dans le questionnaire de l'enquête ESS :

« D'une manière générale, sur une échelle de 0 à 10, diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des gens ou que l'on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres ? 0 signifie que l'on n'est jamais assez prudent, 10 signifie que l'on peut faire confiance aux gens. » **Plus la confiance envers autrui est élevée, moins on pense que beaucoup de personnes cherchent à obtenir des aides sociales indues et plus on accepte que les immigrés bénéficient rapidement de ces aides.** La propension à accueillir un nombre important d'immigrés est alors d'autant plus forte. Les corrélations entre ces variables se

retrouvent dans tous les pays, même si, bien sûr, leur intensité peut varier quelque peu. »

« En 2016, la France continue de se signaler par un niveau de défiance interpersonnelle supérieur à la moyenne des 10 pays retenus dans notre analyse. Elle est à peu près au même niveau que l'Italie et n'est surpassée que par la Hongrie et la Pologne, tandis qu'au nord de l'Europe (Pays-Bas, Suède) la confiance reste la plus élevée. »

En somme, il faudrait davantage prêter attention aux institutions qui produisent de la confiance interpersonnelle car, c'est du moins ce qu'il soutient, la présence d'immigrés ne semble pas entraîner de baisse de la solidarité au sein d'une société confiante.

Plus généralement, plusieurs études ont constaté que la confiance interpersonnelle favorisait le soutien à un État-providence étendu ; la causalité semblait aller en ce sens. »

Inégalités et hospitalité

« Le niveau des inégalités économiques dans un pays peut également jouer un rôle notable sur le sentiment de cohésion sociale et, donc, sur le niveau de confiance et le sens de l'hospitalité. »

« Dans l'ESS de 2016, les corrélations entre les variables impliquées dans cette analyse ne sont pas toujours significatives mais, lorsqu'elles le sont, elles ont plutôt tendance à également montrer, à quelques exceptions près, que **ceux qui pensent que les aides sociales ne devraient bénéficier qu'aux plus pauvres sont réticents à l'accueil de davantage d'immigrés ou au fait qu'ils pourraient bénéficier rapidement des aides sociales.** Ceci ne les empêche pas, généralement, de critiquer les inégalités en jugeant que pour qu'une société soit juste il faudrait que les différences de revenus y soient faibles. Il s'agit avant tout de personnes aux revenus modestes.

On rencontre ainsi, plutôt dans les milieux modestes, une forme d'égalitarisme qui se défie de l'État social tel qu'il est pour attendre un recentrage des aides sociales vers les plus démunis et qui s'oppose alors clairement à une extension des droits aux immigrés et à l'accueil des immigrés.

Il reste que ces diagnostics sont plutôt statiques et ne tiennent pas compte des évolutions conjoncturelles de la migration dont on peut penser qu'elles peuvent affecter les opinions sur l'immigration et, éventuellement, remettre en cause leurs liens avec celles sur l'État social. »

Les opinions sur l'hospitalité au cours de la « crise » migratoire européenne de 2015

Au cours de l'année 2015, plus d'un million de personnes sont arrivées sur le territoire de l'UE, la plupart fuyant un conflit (Syrie, Irak, Afghanistan, etc.). D'après Eurostat, le nombre de demandeurs d'asile est ainsi passé de 335 300 en 2012 à 627 000 en 2014 et – point culminant de la « crise » – à 1 322 800 en 2015, avant de redescendre à 638 200 demandeurs d'asile en 2018. **Le terme de « crise migratoire » s'est imposé dans les discours (bien qu'au pic le nombre de demandeurs d'asile n'a jamais représenté**

que 0,2 % de la population totale de l'Union européenne)

et a, semble-t-il, marqué les esprits et les opinions.

Il est possible de se faire une idée plus précise de l'impact de cette crise sur les opinions en comparant les vagues de 2014 et de 2016 de l'enquête ESS. On y trouve tout un ensemble de questions communes portant sur l'immigration. La vague de 2016 a également été l'occasion de poser quelques questions plus spécifiques sur les réfugiés. »

« En fait, on n'observe pas de grands bouleversements, mais de simples inflexions de l'opinion. Une partie de ces évolutions peut s'expliquer à partir du solde migratoire du pays au cours de la période 2014-2016 (si l'on suppose que le solde perçu par les résidents à un lien quelconque avec le solde réel). Ainsi, **d'un côté, les Suédois et les Allemands ont accueilli plus de migrants que les autres (avec un solde annuel moyen supérieur à 9 immigrés pour 1000 habitants) et ils sont devenus un peu moins hospitaliers au cours de cette période. Et, d'un autre côté, les Français et les Espagnols ont un solde migratoire légèrement négatif sur la même période et ils se déclarent un peu plus hospitaliers en 2016 qu'en 2014 (tableau 9). Toutefois, le solde migratoire est loin de tout expliquer. Les pays de l'Est ont accueilli peu de migrants et, dans le même temps, ils sont devenus encore plus inhospitaliers.**

Sur la période, les opinions sur les immigrés ont également légèrement évolué. Nous pouvons l'évaluer à partir de questions sur l'impact supposé de l'immigration sur l'économie, sur la culture ou encore sur la qualité de vie.

Les réponses à ces questions sont toujours fortement liées entre elles. On observe, dans l'ensemble, que l'immigration est vue un peu plus positivement en fin de période au Royaume-Uni, en Espagne et aux Pays-Bas. Elle s'est dégradée ailleurs, un peu en France et en Pologne, un peu plus en Allemagne, et encore plus en Suède. La dégradation est la plus forte en Estonie et en Hongrie. »

« Malgré tout, ces évolutions changent assez peu les niveaux des opinions sur l'immigration et, dans l'ensemble, les pays qui étaient plutôt favorables à l'immigration en 2014 y restent favorables en 2016 tandis que les pays défavorables demeurent également défavorables. »

Que reste-t-il finalement du dilemme progressiste ?

Contrairement à ce qu'affirmait Milton Friedman, il est loin d'être évident que l'immigration et la protection sociale s'opposent. L'hypothèse inverse a même quelques arguments à faire valoir. **Dans The Globalization Paradox (2011), Dany Rodrik constatait que, dans l'ensemble, ce sont les sociétés les mieux protégées socialement qui sont les plus ouvertes sur le plan économique. Et ce n'est pas illogique.** En effet, dans des sociétés démocratiques, l'ouverture économique ne peut être acceptée par l'ensemble de la population qu'à la condition de donner à chacun des garanties qu'il n'y perdra pas. Bien entendu, cette exigence est un idéal et les arrangements sociaux ne sont pas nécessairement à la hauteur de cet idéal. Mais, dans l'ensemble, comme le constate Rodrik, l'ouverture s'accompagne à plus ou moins

brève échéance de mesures de protection sociale sous la pression des citoyens.

D'une certaine manière, les résultats présentés ici conduisent à élargir plus encore l'hypothèse que l'ouverture économique d'un pays est liée au niveau de sa protection sociale, du moins au sein des démocraties libérales. En effet, ce n'est plus seulement l'ouverture économique, mais aussi l'ouverture d'un pays aux migrants qui est manifestement liée à son niveau de protection sociale. Plus une société offre de droits et de garanties au travers d'un système de protection sociale, plus les citoyens se sentent prêts à agir dans un environnement ouvert et à se confronter à l'inconnu et au changement.

Ce lien entre ouverture et protection est lié notamment au sentiment de confiance envers les autres qui joue, comme nous l'avons vu, un rôle important pour l'articulation de ces deux dimensions. Il ne s'agit certainement pas d'une profonde contradiction qui traverserait, voire saperait, les sociétés libérales et ouvertes. Pour un grand nombre de citoyens de ces pays, l'immigration et la protection sociale ne s'opposent pas.

Conclusion : combattre les idées reçues, actualiser le récit

La gauche a raison de dénoncer les obsessions xénophobes et anti-musulmans de l'extrême droite. Mais si elle veut regagner les classes populaires, elle ne peut plus faire l'impasse sur l'immigration, une question sur laquelle elle a toujours oscillé entre internationalisme et défense des travailleurs nationaux.

3 - Quelle projection ?

Une nécessité économique

A quelles conditions ?

Quel récit mobilisateur de la gauche ?

3-1- Une nécessité économique

3-1-1 - Travailleurs immigrés : une nécessité pour le modèle social français, selon Terra Nova

Face au vieillissement de la population, la France devra continuer à accueillir jusqu'à 310 000 travailleurs immigrés par an pour préserver son économie et son modèle social, estime le think tank Terra Nova dans un rapport publié lundi 12 mai 2025 rédigé par **Hakim El Karoui**, fondateur du cabinet de conseil Volentia, président du club XXI^e siècle, expert associé de Terra Nova, et **Juba Ihaddaden**, économiste dans le secteur bancaire, président de Terra Nova Jeunes

Pourra-t-on se passer de l'immigration de travail en France dans les années à venir ? Dans un contexte de vieillissement démographique, de pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs et d'inquiétude sociale alimentée

par des discours politiques polarisés, il est essentiel de revenir aux faits et d'évaluer objectivement la contribution de la main-d'œuvre immigrée à l'économie française.

Synthèse

Le présent rapport propose une réflexion lucide sur la place des immigrés dans l'économie française aujourd'hui et demain. À rebours des discours idéologiques, il dresse un état des lieux documenté de l'apport des travailleurs immigrés, en particulier dans un contexte de vieillissement démographique, de montée des besoins en services essentiels et de tensions croissantes de recrutement dans de nombreux secteurs. À la lumière de ces mutations, il montre que **le recours à la main-d'œuvre étrangère sera décisif dans les années et décennies qui viennent si l'on veut maintenir le ratio de soutien entre actifs et inactifs à un niveau raisonnable, c'est-à-dire à un niveau qui permette de pérenniser notre modèle social.** À charge pour la collectivité nationale d'inventer une politique d'intégration qui rende acceptable l'immigration à venir dont l'origine sera la demande de travail de la France.

Cet appel à la main-d'œuvre immigrée n'a rien d'inédit dans notre histoire. La France a souvent eu recours à l'immigration pour soutenir sa croissance, reconstruire après les guerres ou faire face à une natalité insuffisante. Depuis le XIXe siècle, l'appel à des travailleurs étrangers répond à des besoins militaires, agricoles ou industriels. L'histoire du droit de la nationalité en porte la trace. D'abord assumé, ce recours a été progressivement occulté jusqu'à ce que soit officiellement suspendue l'immigration de travail en 1974. Alors que la dynamique migratoire a été une composante structurelle de l'essor économique français, le débat sur l'immigration s'est alors déplacé vers d'autres questions, en particulier l'immigration illégale, le regroupement familial ou l'asile.

L'analyse du marché du travail actuel montre cependant que les travailleurs immigrés continuent à jouer un rôle économique crucial et complémentaire de la main-d'œuvre native. De nombreux secteurs sont aujourd'hui en tension : soins à la personne, nettoyage, BTP, logistique, informatique, santé. Ces métiers peinent à recruter, et les projections à l'horizon 2030 indiquent une aggravation de ces tensions, voire de réelles pénuries. Le cas de la pandémie de Covid a constitué une démonstration éloquentes du rôle crucial de l'immigration : lorsque les flux migratoires ont brutalement chuté en 2020–2021 du fait de la fermeture des frontières, les secteurs qui dépendent le plus de cette main-d'œuvre ont vu leurs difficultés de recrutement exploser.

Le rapport souligne aussi que **l'immigration n'est pas cantonnée aux métiers peu qualifiés.** Si les immigrés sont fortement présents dans les secteurs du nettoyage, de l'aide à domicile ou de la restauration, ils sont aussi indispensables dans des professions hautement qualifiées. Un médecin sur cinq exerçant en France est diplômé à l'étranger, et leur présence est tout aussi décisive dans l'informatique.

Pourtant, **malgré leur utilité manifeste, les immigrés sont confrontés à une précarité persistante.** Le rapport met en lumière un déclassement fréquent, une moindre mobilité sociale, une faible reconnaissance des diplômes, ainsi qu'une discrimination dans l'accès aux emplois stables et aux promotions. À diplôme égal, les immigrés progressent moins vite que les natifs, ce qui limite leur intégration professionnelle. Cette situation est source d'inefficacité économique mais aussi d'injustice sociale, ce que le débat public occulte souvent.

Le document démonte également le mythe d'un coût excessif de l'immigration pour la société. Le cas de la Seine-Saint-Denis, territoire très pauvre mais hautement contributeur à la protection sociale du fait de son dynamisme économique et de sa population active importante, montre que les immigrés participent activement au financement du système solidaire français, notamment via les cotisations sociales. La protection sociale dépend avant tout du travail, et non de l'origine des travailleurs.

Enfin, le rapport se projette dans l'avenir et livre une analyse prospective des besoins de main-d'œuvre immigrée dans les décennies qui viennent. **À mesure que la population française vieillit et que la natalité baisse, le ratio de soutien démographique (actifs/inactifs) se dégrade, menaçant tout l'édifice des solidarités qui structurent notre modèle social.**

Selon ses propres modélisations, aucun des scénarios envisagés par l'Insee ne permet d'empêcher une telle dégradation. Même la combinaison d'une fécondité qui remonterait à deux enfants par femme (hypothèse la plus élevée et la moins probable) et d'un solde migratoire de 120 000 personnes par an ne parviendrait pas à assurer une population active suffisante pour maintenir le ratio de soutien au niveau où il se trouve aujourd'hui.

Si l'on veut consolider les fondations de notre modèle social, il faut donc aller plus loin que ce qu'envisage l'Insee. Comment ? La variable de la fécondité étant très difficile à piloter, c'est vers l'immigration qu'il faut se tourner. Le rapport propose de modéliser le besoin de main-d'œuvre immigrée supplémentaire pour maintenir le ratio de soutien à son niveau actuel. Il en ressort **qu'il faudrait accueillir environ 310 000 nouveaux immigrés par an à l'horizon 2040–2050. Soit un peu moins qu'en 2022 (331 000) mais plus que la moyenne des années 2010 (245 000).** Des politiques visant à augmenter le taux d'activité des jeunes décrocheurs, des seniors et des femmes pourraient permettre de rapprocher le nombre des entrées nécessaires de la moyenne des années 2010 mais en aucun cas de se passer d'un apport migratoire conséquent.

La prudence commande donc, non pas d'ouvrir les frontières à tous les vents, mais de maintenir le niveau d'ouverture actuel de notre pays à l'immigration en fléchissant davantage les entrées vers l'activité économique. Et en prenant soin d'accueillir et d'intégrer correctement ces populations. Non seulement pour des

raisons humanistes, mais également pour les maintenir sur notre sol dans un contexte européen qui est déjà et qui sera de plus en plus concurrentiel pour attirer la main-d'œuvre étrangère. Dans un continent qui entre dans l'hiver démographique, la compétition sera rude et elle portera également sur les travailleurs natifs que l'émigration vers d'autres horizons pourrait tenter... A nous d'inventer donc une nouvelle politique d'immigration où le travail aura un rôle central.

Cela ne peut toutefois passer que par un travail sur « l'acceptabilité » de l'immigration, admet le think tank, qui s'est également intéressé dans un sondage à la perception que les Français ont de l'immigration.

3-1-2 - L'immigration, soutien essentiel d'une France vieillissante

Une note de l'Institut Montaigne publiée en août 2023 rappelle que l'immigration aura une importance primordiale pour la démographie française dans les années à venir. Elle est aussi de plus en plus indispensable à son économie. J'ai retenu cette enquête car l'Institut Montaigne est un laboratoire d'idées français qui défend une vision libérale. Créé en 2000 par l'homme d'affaires Claude Bébéar, il est financé par plusieurs grandes entreprises. Il a le statut d'association loi de 1901.

Une évolution sous-jacente qui va pourtant modifier notre modèle économique et social. L'institut Montaigne publie ce lundi un rapport intitulé « Démographie en France : conséquences pour l'action publique de demain » qui évalue les conséquences du vieillissement accéléré de la population française. Il met notamment en lumière la place importante que va prendre l'immigration dans les années à venir.

Pays le plus fécond d'Europe, la France n'échappe pas à la lente érosion de sa natalité. Ainsi, le taux de fécondité était de 1,8 enfant par femme en 2022. C'est en dessous de la barre de 2,1, le « seuil de renouvellement » en dessous duquel la population diminue. Malgré tout, la population ne cesse d'augmenter : selon l'Insee, la France va connaître un « pic » en 2044, avec 69,3 millions d'habitants, avant de se stabiliser autour de 68 millions. La panacée ? L'immigration. « *La France s'apprête à connaître un déclin de sa population que seule l'immigration pourrait combler à court et moyen termes* », écrit Bruno Tertrais, directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) et auteur de la note du think tank libéral.

Cet apport a pour effet mécanique d'augmenter la part de la population française issue d'une immigration récente, indique Bruno Tertrais, s'appuyant sur les données de l'Insee. « L'immigration a compté pour près des trois quarts de l'accroissement de la population en 2022 », détaille-t-il.

Population moins diplômée

Ce phénomène pose des défis. Les populations immigrées, globalement moins diplômées, s'insèrent moins bien sur le marché de l'emploi, précise la note. « *La France se*

singularise par une immigration plutôt moins qualifiée, en moyenne, que celle des autres pays industrialisés. Cela contribue à élever le taux de chômage des immigrés », explique Bruno Tertrais.

En effet, le taux d'emploi de ces populations est jusqu'à 10 points inférieur à celui des personnes sans ascendance migratoire directe. D'autres paramètres sont à prendre en compte, comme l'autocensure, la non-équivalence de diplômes étrangers et la discrimination à l'embauche : dans une étude de 2015, l'Institut Montaigne soulignait qu'un homme musulman avait quatre fois moins de chance qu'un catholique d'être contacté par un recruteur.

Indispensables à l'économie

Pourtant, l'immigration est indispensable au fonctionnement d'une société vieillissante. « *Le renouvellement de notre force de travail en dépend. Du fait de la chute de la fécondité, l'économie française va manquer de bras et de cerveaux* », estime Bruno Tertrais. Une immigration qui ne risque pas de se tarir, puisque selon le politologue, le développement économique des pays africains - dont sont issus une grande partie des immigrés - favorisera les départs en augmentant les revenus disponibles. Une évolution qui pourrait, par ailleurs, leur permettre d'arriver sur le sol français en étant davantage diplômés.

Pour autant, il ne faut pas, précise la note, compter seulement sur l'immigration, qui vieillit aussi et dont le taux de fécondité baisse une fois implantée en France, pour venir stabiliser le ratio entre population active et population de plus de 65 ans. Il faudrait pour cela une immigration « massive » (2 millions d'arrivées par an entre 2025 et 2050 pour maintenir le ratio au niveau de ce qu'il était en 1995, indique la note).

Enfin, les effets d'une hypothétique augmentation du taux de natalité en France ne se feront sentir qu'après 2040, rendant cette dépendance aux arrivées durable. « *Les politiques natalistes peuvent permettre de redresser la barre mais à long terme seulement. Et si les incitations sont importantes, la natalité, elle, ne se décide pas par décret* », conclut le chercheur.

3-1-3 - La loi immigration : une défaite pour la démocratie

Le vote de la loi asile et immigration, le 19 décembre 2023, marque un recul des droits et libertés en France, et la progression des idées autrefois portées par le seul RN jusque dans des courants politiques qui se disent pourtant républicains. À l'idée d'une citoyenneté ouverte et inclusive se substitue le fantasme d'une communauté politique homogène et uniforme, qui désigne certains comme des étrangers à jamais inassimilables.

Le vote de cette loi marquera pour longtemps une défaite pour la démocratie française : la surenchère sans limite d'un débat ouvertement anti-immigré, le durcissement assumé du contenu du texte lors de son examen au Sénat,

la façon dont ce dernier a été adopté par l'Assemblée *in fine*, au prix de tractations indignes, dans un contexte de crise politique et institutionnelle.

Le vote du 19 décembre montre d'abord que l'extrême-droite n'est plus l'épicentre de la dégradation du débat et des pratiques démocratiques en France. Celle-ci est à l'œuvre, en réalité, dans un espace plus étendu, occupé par les héritiers du libéralisme économique et politique, voire de la « social-démocratie ».

Marine Le Pen a logiquement revendiqué une « victoire idéologique » à l'issue de l'adoption du texte grâce aux voix du RN. Mais le vote montre surtout qu'il n'est pas nécessaire que le RN soit au pouvoir pour que ses idées soient légitimées.

Le second aspect du vote du 19 décembre tient à la relativisation des droits et des libertés fondamentales. La nouveauté, c'est la capacité de justifier ce qui n'était jusqu'à présent pas justifiable. **Une semaine avant le vote, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, déclarait au JDD qu'il n'existait à ses yeux « aucun tabou pour protéger les Français » – pas même l'État de droit et la démocratie, donc ?**

Pour que ces glissements aient lieu, il aura fallu une **réécriture en profondeur du récit-cadre sur la relation entre la France, sa tradition politique, son histoire migratoire** ancienne et récente, aussi bien que sur le rapport de la société française avec l'islam et les musulmans.

Nous vivons donc un nouvel épisode du conflit entre la République comme cadre d'émancipation et le projet politique des héritiers de Maurras et de Drumont, mais l'économie des positions idéologiques a changé. Le vote de **la loi immigration a été rendu possible par une longue période d'érosion de la légitimité du projet démocratique pour faire société**, dont la reformulation du récit sur l'immigration a été un véhicule important.

Cela a pris la forme d'un discours sur l'ordre et l'identité, la sécurité et l'immigration, les devoirs plutôt que les droits.

La nostalgie d'un passé idéalisé, « d'avant l'immigration », s'est aussi largement imposée pour parler de l'identité politique française. Éric Zemmour a fait de cette nostalgie un ressort idéologique. Mais le thème a largement infusé, ouvrant la voie, par exemple, à un faux « retour » de l'uniforme à l'école – là encore, un passé qui n'a jamais existé.

L'évolution a abouti à ce que l'antiracisme apparaisse aujourd'hui comme une politique plus problématique que le racisme lui-même, au nom d'une lutte contre des épouvantails comme « l'islamo-gauchisme » ou le « wokisme ».

Métiers en tension : à qui la faute ?

Depuis la reprise de l'activité économique à la suite de l'épidémie de covid-19, les discours déplorant les pénuries de main-d'œuvre, les difficultés de recrutement ou l'existence de métiers en tension, ont pris de l'ampleur. Si leur intensité a varié au gré de la conjoncture économique, les explications avancées dans l'espace politico-médiatique ne varient guère : des allocations-chômage trop généreuses permettraient aux chômeurs d'être trop exigeants et de céder à leur penchant pour l'oisiveté. Et peu importe si moins d'un demandeur d'emploi sur deux est indemnisé. Dans le droit-fil de ce discours dominant, **l'exécutif a activé conjointement trois leviers principaux.**

Premièrement, diminuer les droits à indemnisation des chômeurs et précaires. Depuis 2017, les réformes de l'assurance chômage se sont enchaînées et les différents paramètres ont été touchés : montant de l'indemnisation, la durée et conditions d'éligibilité. Toutes ont en commun de réduire les droits. **Deuxièmement, les sanctions en cas d'insuffisance constatée de recherche d'emploi** ont été modifiées par la loi pour le plein-emploi de décembre 2023. **Troisièmement, le nombre de contrôles pour les inscrits à France Travail n'a cessé de croître**, passant de 284 000 en 2020 (avec un ralentissement pendant l'épidémie de covid-19) à 950 000 en 2025. Parmi ces contrôles, en 2023 et 2024, les personnes inscrites sur des métiers dits « en tension » ont été principalement ciblées : 45 % et 36 % des contrôles portaient sur cette population. L'ensemble de ces mesures avait un objectif commun : modifier « l'offre de travail » en « incitant au retour à l'emploi », pour reprendre le vocabulaire en usage dans l'exécutif et les institutions de l'emploi.

Ces mesures se sont déployées sans prise en considération des travaux scientifiques existants sur les diagnostics et les causes de ces tensions. Pourtant, des travaux menés au sein même du ministère du Travail (par la Dares) documentent finement le phénomène. Outre un diagnostic précis, ces travaux soulignent la diversité des causes des tensions selon les métiers.

Ainsi, la Dares explique, par exemple, les tensions dans les métiers de l'électricité et de l'électronique par la combinaison entre une intensité forte des embauches et un déficit de main-d'œuvre disponible. Pour les infirmières et les sages-femmes, les difficultés viennent d'un niveau de rémunération jugé peu attractif, combiné à la nécessité, pour exercer ces métiers, de posséder un diplôme précis. Les conditions de travail contraignantes et la non-durabilité de l'emploi qui coexistent dans les métiers d'agents d'entretien ou d'aides à domicile, par exemple, créent un turnover important. Les viviers de candidats existent sans être suffisants à pourvoir des offres d'autant plus nombreuses que les contrats sont courts. Les travaux qualitatifs éclairent d'autres causes des tensions, liées à la « sursélection » des employeurs, pouvant aller jusqu'à des pratiques discriminatoires. Les gouvernements, depuis 2021 au moins, ont préféré faire porter la responsabilité de ces tensions sur les chômeurs plutôt que de s'attaquer à leurs causes réelles. Sans parler des lourdeurs de la chaîne de décision des préfectures pour accorder les permis de travail aux

travailleurs immigrés qui peuvent théoriquement y prétendre.

3-1-4 - Une politique migratoire efficace : l'exception espagnole

Terranova - le 26 août 2025

Par Tania Racho, chercheuse en droit européen, consultante indépendante spécialisée dans les questions d'asile et de droits fondamentaux et assesseure à la Cour Nationale du Droit d'Asile
et Antoine de Clerck, consultant indépendant en stratégie et plaidoyer pour l'impact sociétal des organisations

Tous les pays européens sont confrontés à une baisse des naissances qui fragilise les équilibres démographiques. Cette évolution a déjà des effets sur le marché du travail, où le recours à la main d'œuvre étrangère se révèle indispensable. Le cas espagnol étudié ici montre que la lucidité politique peut accompagner le réalisme économique.

Longtemps terre d'émigration, l'Espagne est devenue en quelques décennies l'un des principaux pays d'accueil de l'immigration au sein de l'Union européenne. Cette transformation rapide, amorcée dans les années 1990, a profondément marqué sa trajectoire démographique, économique et politique. En 2025, près de 19 % de la population résidant en Espagne est immigrée, avec des profils et origines très diverses telles que l'Amérique latine, le Maroc, ou encore l'Europe de l'Est. L'immigration constitue aujourd'hui un levier indispensable pour faire face au vieillissement démographique du pays, maintenir sa croissance économique et répondre aux besoins de son marché du travail.

L'Espagne se singularise par une politique migratoire pragmatique, centrée sur l'immigration de travail et fondée sur l'inclusion par l'emploi. Les programmes successifs de régularisations d'ampleur ont permis l'intégration de centaines de milliers de travailleurs-euses sans-papiers, sans générer d'appel d'air, avec un impact positif démontré sur les finances publiques et la croissance économique. Ce choix assumé s'appuie largement sur la tradition de dialogue social entre l'État, les syndicats et les organisations patronales et sur l'implication des collectivités locales. L'accès aux droits reste toutefois inégal, et les parcours administratifs souvent complexes. La position géographique de l'Espagne en fait une porte d'entrée stratégique de l'espace Schengen. La gestion des routes migratoires, notamment à Ceuta, Melilla et aux îles Canaries, est marquée par des tensions récurrentes et des pratiques controversées. Les accords bilatéraux avec les pays frontaliers de départ et de transit, en particulier le Maroc, s'accompagnent de coopérations sécuritaires et de politiques de réadmission, dans un cadre européen contraint. Le taux de protection au titre du droit d'asile reste relativement faible et les capacités d'accueil sont insuffisantes.

Malgré la montée des discours à l'encontre des personnes étrangères, fortement portés par le parti politique Vox, l'opinion publique espagnole reste majoritairement favorable à l'accueil, portée la perception du rôle positif des immigré-es dans la société sur le plan économique. Les médias, les ONG et l'Église participent à cette dynamique. L'Espagne assume une politique migratoire singulière, fondée sur le travail et l'inclusion, son gouvernement actuel porte un discours humaniste dans un contexte européen de plus en plus polarisé et des politiques de fermeture et de rejet vis-à-vis de l'immigration.

L'Espagne régularise plus d'un demi-million de sans-papiers

Andreu Missé, éditorialiste à *Alternativas Economicas*
LE 13 FÉVRIER 2026

« En Espagne, le gouvernement de coalition de gauche, dirigé par le Premier ministre socialiste Pedro Sánchez, a approuvé le 27 janvier la régularisation de plus d'un demi-million de sans-papiers, les sortant ainsi de la clandestinité, de la marginalisation et de l'exploitation. Cette décision intervient près de deux ans après que les députés ont approuvé une initiative législative populaire (ILP) issue des mobilisations du mouvement « Regularización Ya » (soit « Régularisation maintenant » en français) lancé en 2020. L'ILP a obtenu le soutien de plus d'un millier d'ONG, de syndicats, d'organisations patronales et de la Conférence épiscopale espagnole. Elle a recueilli 611 821 signatures, soit plus du demi-million requis par la législation. La nouvelle loi, fruit d'un accord entre le gouvernement et le parti de gauche Podemos, permettra à tout étranger sans papiers qui était présent en Espagne avant le 31 décembre 2025 de régulariser sa situation, à condition de pouvoir justifier d'une présence d'au moins cinq mois sur le territoire et de ne pas avoir de casier judiciaire. Elle bénéficie du soutien de tous les partis politiques, à l'exception du Parti populaire (PP) et du parti d'extrême droite Vox. »

« Entre 500 000 et 840 000 immigrants sans papiers

Il s'agit du dixième programme de régularisations mis en œuvre en Espagne ces quarante dernières années. Le premier, instauré par le président socialiste Felipe González, a concerné environ 150 000 personnes. Le conservateur José María Aznar a approuvé trois programmes (1996, 2000 et 2001) qui ont accordé des permis de séjour à 524 621 personnes au total. Par la suite, le dirigeant socialiste José Luis Rodríguez Zapatero a régularisé la situation de 576 506 personnes en 2005. Cette fois-ci, le chiffre total de bénéficiaires pourrait être bien plus élevé. »

« Deux études menées par l'université Pompeu Fabra de Barcelone et l'université Carlos III de Madrid estiment que les programmes de régularisations ont généré entre 3 300 et 4 000 euros de recettes pour les finances publiques par personne et par an. »

3-1-5 - L'immigration qualifiée, un antidote au vieillissement de la population allemande

The conversation - 6 octobre 2021

Deniz Unal Économiste, Recherche et expertise sur l'économie mondiale, CEPII

Laurence Nayman Économiste, CEPII

Depuis 2010, l'apport de 2,4 millions de personnes étrangères n'a pas tout à fait comblé la perte de 2,6 millions de nationaux parmi la population en âge de travailler.

« L'Allemagne, dicit Detlef Scheele, président de l'Agence fédérale du travail, elle devrait accueillir [400 000 immigrés par an](#) pour répondre aux besoins dans certains secteurs : industrie, artisanat, technologies de l'information et de la communication... Il ajoutait que le nombre de personnes en âge de travailler et en capacité d'occuper des emplois stables (hormis donc les élèves, les étudiants, les personnes en formation et les inactifs adultes) aurait baissé de 150 000 cette année. »

« Les affirmations de M. Scheele peuvent étonner quand on sait que l'Allemagne a déjà accueilli en 2015, déduction faite des sorties, plus d'un million d'étrangers, dont un tiers d'Afghans et de Syriens, et un autre tiers issu d'Europe de l'Est et des Balkans. Le surplus migratoire (entrées moins sorties, immigrés et Allemands confondus) ne compenserait-il donc plus le « déficit naturel » (naissances moins décès) ?

En 2020, ce déficit naturel est tout juste compensé par le « surplus migratoire ». Même en lissant sur trois ou quatre ans le pic migratoire de 2015 pour tenir compte des difficultés d'intégration initiales, on devrait inéluctablement enregistrer une baisse de ce ratio.

Dans la décennie 2010, la population en Allemagne a crû au total de 1,7 %. Les résidents qui ont la nationalité allemande ont vu leur nombre diminuer de 2,7 % et ceux qui ne l'ont pas (dits « étrangers » dans les statistiques fédérales) augmenter de 47 %. Les 10,6 millions d'étrangers recensés en 2020 constituent 13 % de la population totale. »

Sans immigration, la force de travail décroît

« Depuis 2010, la population en âge de travailler a légèrement diminué, de 197 000 personnes : l'apport de 2,4 millions de personnes étrangères n'a pas tout à fait comblé la perte de 2,6 millions de nationaux dans cette classe d'âge. Cette tendance se poursuivra. En effet, dans cette classe d'âge, 64 % des étrangers et seulement 44 % des « Allemands » ont moins de 41 ans. Et le nombre d'étrangers s'accroît aussi parmi les moins de 14 ans, tandis que le nombre des Allemands stagne après avoir diminué. La dynamique est inverse chez les seniors où les Allemands représentent, de surcroît, 95 % des plus de 65 ans.

Une politique active de recrutement

Selon Destatis, l'équivalent allemand de l'Insee, la part des [étrangers parmi les apprentis](#) en Allemagne a plus que doublé en dix ans (11 % actuellement) ; en 2020, ils étaient employés principalement dans des branches « en tension » comme l'artisanat, l'électromécanique ou la vente. S'accroît aussi (de 5 % en 2019) le nombre d'immigrés qui se voient reconnaître en Allemagne les [diplômes et qualifications](#) qu'ils ont obtenus à l'étranger et peuvent, dès lors, y travailler ; deux tiers des personnes étrangères travaillant dans le secteur de la médecine qui se présentent à ses frontières sont ainsi autorisés à y exercer. Face au défi démographique qui se pose à l'Allemagne et aux peurs de déclin qu'elle nourrit en son sein, le pouvoir politique, en accord avec le patronat, s'emploie ainsi activement à [attirer la main-d'œuvre qualifiée étrangère](#) qui lui est nécessaire. C'est un autre défi par ces temps où les tensions sur le marché du travail qualifié sont mondiales. »

3-1-6 - En Italie, Meloni ouvre les portes à 500.000 travailleurs étrangers supplémentaires

Les Echos - Olivier Tosseri - le 1^{er} juillet 2025

En cinq ans, la coalition des droites aura fait venir près d'un million de travailleurs extracommunautaires, pour répondre aux pénuries de main-d'oeuvre. Le dispositif, très bureaucratique, est considéré comme « une machine à créer des migrants irréguliers ».

Giorgia Meloni a résolument placé son action sous le signe du pragmatisme. Lorsqu'elle était dans l'opposition, elle promettait d'instaurer un « blocus naval » des côtes nord-africaines. Au pouvoir depuis 2022, la Première ministre italienne sera la cheffe de gouvernement qui aura permis l'entrée du plus grand nombre de travailleurs étrangers en Italie. Un nouveau décret triennal sur les flux migratoires, signé cette semaine, autorise **près de 500.000 nouvelles entrées entre 2026 et 2028.**

Elles s'ajouteront aux 450.000 permis de travail déjà délivrés entre 2023 et 2025. Alors que la rhétorique de la coalition des droites au pouvoir continue de fustiger l'immigration, les besoins du marché du travail auront donc contraint l'exécutif à accueillir près d'un million de travailleurs extracommunautaires au cours de l'actuelle législature (2022-2027).

Soutien du patronat

Le gouvernement Meloni présente ce décret sur les flux migratoires comme un « **mécanisme d'immigration légale et contrôlée** » pour garantir « la main-d'oeuvre indispensable au système économique national ». Des quotas sont donc prévus pour renforcer le nombre de travailleurs saisonniers dans les secteurs agricoles et touristiques, mais aussi pour combler les besoins croissants d'aide aux personnes âgées pour une population toujours plus vieillissante.

Quelque 164.850 entrées seront autorisées en 2026, 165.850 en 2027 et 166.850 en 2028.

Ce prochain afflux de migrants réguliers est [salué par les milieux économiques](#). La Confindustria (patronat) ne cesse de pointer le manque criant de manœuvre. Selon son centre de recherche, **d'ici à 2028, le pays aurait besoin de 1,3 million de travailleurs supplémentaires pour le simple fonctionnement des activités de production.** Ils s'ajoutent aux 2,5 millions qui manquent déjà. [Le patronat](#) estime ainsi que l'Italie devra recourir à au moins 600.000 travailleurs étrangers au cours des cinq prochaines années pour maintenir son taux de croissance. »

« Les rigidités bureaucratiques sont mises en cause. Il s'écoule en moyenne de 12 à 18 mois avant qu'un travailleur puisse effectivement se présenter sur son lieu de travail. Selon une enquête de l'association Ero Straniero, seulement 20 % des quotas d'entrée établis par le gouvernement en 2023 et 12 % en 2024 ont été transformés en permis de séjour et en emplois stables et réguliers.

« C'est paradoxal, mais tant que ce mécanisme ne sera pas rendu plus efficace, augmenter les quotas ou les contrôles ne servira pas à grand-chose, estime l'association Ero Straniero. Le décret sur les flux migratoires comme il est conçu actuellement est une extraordinaire machine à créer des migrants irréguliers ! »

Les préfectures ne délivrent pas systématiquement les visas requis, certains migrants n'ont pas les moyens de financer leur venue, tandis que d'autres commencent de manière informelle leur collaboration avec un futur employeur qui renonce souvent à leur octroyer un contrat. **Giorgia Meloni l'a elle-même reconnu : « L'écart entre les quotas et les contrats effectivement signés veut dire que l'immigration régulière devient un canal supplémentaire d'immigration irrégulière. La criminalité organisée s'est infiltrée dans la gestion des demandes. »**

« Les jeunes sont devenus une denrée rare » : l'enfer démographique des entreprises italiennes

Olivier Tosseri - Les Echos - le 5 févr. 2025

Le marché du travail transalpin a perdu plus de 2 millions de jeunes travailleurs au cours des vingt dernières années tandis que le nombre de ceux âgés de plus de 50 ans a doublé.

« L'hiver démographique commence à faire sentir ses effets sur le tissu industriel italien. Le nombre de naissance, 379.890 en 2023, est en chute libre depuis une quinzaine d'années. Au cours des deux dernières décennies le marché du travail transalpin a perdu plus de 2 millions de jeunes travailleurs tandis que le nombre de ceux âgés de plus de 50 ans a doublé.

« *Le thème de la natalité est fondamental pour nous, ne cesse de répéter [Emanuele Orsini le président de Confindustria](#). Nous avons déjà besoin de 100.000 travailleurs supplémentaires et le problème ne va cesser de s'aggraver.* » Un rapport d'Area Studi Legacoop et Prometeia confirme en effet que le système productif

italien perd environ 150.000 travailleurs par an. Un déclin qui se prolongera au moins jusqu'en 2030.

Déséquilibre démographique du marché du travail

Selon le dernier rapport de l'Istat, l'Italie comptait 8,8 millions de travailleurs âgés de 15 à 34 ans en 2004 contre 6,1 millions l'an dernier. Une hémorragie qui concerne également les 35-49 ans dont le nombre a diminué d'un million. Inversement celui des 50-64 ans a doublé sur la même période pour s'établir à un peu plus de 9 millions.

La péninsule affronte ainsi un véritable déséquilibre démographique sur le marché du travail comparé à ses partenaires. Elle dispose de 20 % de travailleurs jeunes en moins par rapport à ceux plus âgés. Un écart qui est de 10 % en Allemagne alors qu'en France les travailleurs de 25-34 ans sont 20 % plus nombreux que les 55-64 ans. »

« Les jeunes sont devenus une denrée rare, confirme Francesco Seghezzi, expert du marché du travail italien. Le problème de la natalité se double de la fuite des cerveaux. » Entre 2011 et 2023, 550.000 des 18-34 ans, le plus souvent diplômés, ont émigré. Une perte de capital humain estimé à 134 milliards d'euros selon un rapport de la Fondazione Nord-Est présenté au CNEL (Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro). [L'attractivité de l'Italie](#) n'a jamais été aussi basse puisqu'elle n'attire que 6 % des jeunes européens partant à l'étranger contre 32 % qui choisissent l'Espagne et 34 % la Suisse. »

3-1-7 - Le gouvernement travailliste durcit la loi sur l'asile au Royaume-Uni

AE - LE 19 DÉCEMBRE 2025

[Claire Rodier](#) Juriste au Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti)

« Le monde a changé. Il est plus instable et plus dangereux, avec une augmentation des conflits entraînant une hausse significative des mouvements de population à travers le globe. Notre système d'asile n'a pas été conçu pour faire face à cette situation. » C'est ainsi que Keir Starmer, le Premier ministre britannique, a justifié la réforme de la législation sur l'asile présentée par son gouvernement au mois de novembre.

Une réforme qui réduit les droits des demandeurs d'asile, en supprimant l'accès automatique aux aides sociales (logement et allocations financières) dont ils bénéficient pendant l'instruction de leur demande. Mais qui dégrade aussi le statut des réfugiés : aujourd'hui, ces derniers, une fois leur demande acceptée, accèdent d'abord à un droit de séjour de cinq ans puis à un droit au séjour permanent. Si le texte est adopté, leur statut sera réexaminé tous les trente mois et pourra être remis en cause dans le cas où, entre-temps, leur pays serait devenu « sûr ». Ils ne pourront accéder à un droit au séjour pérenne qu'au bout de vingt ans.

Ces mesures visent, selon la ministre de l'Intérieur Shabana Mahmood, à en finir avec le « *golden ticket* » (ticket d'or) qui inciterait un grand nombre de migrants à abuser du

droit d'asile pour s'installer au Royaume-Uni. Pour elle, il faut changer un système « *incontrôlable et injuste* », qui fait peser sur les contribuables la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés, et qui divise le pays. »

3-1-8 - Immigration : la pleine schizophrénie du Japon

Yann Rousseau - Les Echos - 3 oct. 2025

Sanae Takaichi, la prochaine cheffe du gouvernement, va devoir clarifier la politique migratoire du pays. Faute de naissances, le Japon ne peut plus fonctionner sans intégrer massivement des travailleurs étrangers.

« Porteuse d'une ligne très conservatrice, Sanae Takaichi, probablement nommée Première ministre à la mi-octobre, devra tenter de répondre à la grande schizophrénie du pays face à l'immigration. *« Sans travailleurs immigrés, la société japonaise n'est plus viable »*, prévient Toshihiro Menju, professeur à l'Université internationale du Kansai et spécialiste des questions migratoires. *« Mais le sujet reste tabou dans le pays »*.

Souffrant d'un indice de fécondité tombé sous le seuil de renouvellement de 2,1, en 1974, le Japon ne fait plus que 680.000 bébés par an. Il enregistre plus d'1,6 millions de décès chaque année et voit donc sa population fondre naturellement. Des centaines de milliers de travailleurs quittent le marché de l'emploi et il n'y a plus assez de jeunes Japonais pour les remplacer et faire fonctionner l'économie et les services publics.

Les pénuries de main-d'oeuvre frappent tous les secteurs qui doivent, pour survivre, faire appel à des étrangers en jouant des procédures de visas alambiquées mises en place par l'exécutif. Dans la construction, un employé sur 27 est désormais étranger. Il y a dix ans, c'était un sur 246. Dans les métiers de la santé et du soin, cette dépendance a été multipliée par 8.

Les hôpitaux d'Osaka, les usines, les supérettes Family Mart, les chantiers de Shimizu Corporation ne peuvent plus tourner sans cette main-d'oeuvre venue pour l'essentiel de Chine, d'Asie du Sud-est ou du Népal.

Chaque année, le Japon voit désormais son « stock » de travailleurs étrangers augmenter de 350.000 personnes pour une population étrangère atteignant aujourd'hui 3,77 millions d'individus, soit 3 % du total des habitants de l'archipel. *« A ce rythme, on comptera, dans 20 ans, 10 millions d'étrangers au Japon, soit plus de 10 % de la population »*, pointe l'expert.

La dynamique est inarrêtable. Dans la dernière étude sur le sujet, publiée par le quotidien économique « Nikkei », **98 % des dirigeants des grandes entreprises du pays disent soutenir l'arrivée de plus de travailleurs étrangers**, et 99,2 % affirment qu'ils vont embaucher plus d'immigrés. Face à cette perspective, Tokyo est tétanisé. Le gouvernement affirme toujours qu'il n'a pas recours à l'immigration mais seulement à des travailleurs de passage, dotés de visas de courte durée, qui n'ont pas vocation à s'installer. *« Il faut une politique d'immigration furtive car le*

concept provoque une réaction allergique dans le pays », explique Toshihiro Menju.

Longtemps isolé dans ses îles, l'Etat-nation japonais s'est construit sur une forte homogénéité culturelle, linguistique et ethnique. Et sa population vit mal la présence croissante d'étrangers, que ce soit les travailleurs immigrés ou les 40 millions de touristes annuels venus jouir d'un yen effondré qui appauvrit les locaux. Les réseaux sociaux et de nombreux médias accusent les intrus de tous les maux, mauvaises manières, bruit, ou une supposée hausse de la criminalité qu'aucune statistique ne confirme. Profitant du mutisme du gouvernement et du PLD, les partis populistes s'engouffrent dans le débat. Le très xénophobe Sanseito poussant, ces derniers jours, les prétendants à la direction du PLD, et notamment Sanae Takaichi, à durcir leurs discours contre les « problèmes provoqués par les étrangers », sans toutefois oser proposer une politique d'immigration complète. *« C'est dommage car il faut maintenant penser à des stratégies pour favoriser leur acceptation et leur intégration. C'est la seule solution »*, souffle le professeur. »

3-2 - Sur l'immigration, le besoin de parler vrai

3-2-1 - La concurrence des récits

Le nombre record d'immigrés arrivés légalement en France en 2025 (384 000, soit 11,2 % de plus qu'en 2024) traduit une forme d'attractivité de la France : des étrangers choisissent notre pays pour faire des études, trouver une protection, travailler et aussi pour rejoindre leur famille. Le caractère logique de ces flux humains n'exclut nullement qu'ils fassent l'objet de débats : que le nombre annuel de premiers titres de séjour délivrés ait doublé depuis 2011, que la proportion d'immigrés dans la population, qui était restée stable dans les années 1970 à 1990, soit passée de 7,3 % à 11,3 % entre 1999 et 2024, n'est pas anodin. **La réalité reflétée par les dernières statistiques n'est pourtant pas celle de la « submersion »** que brandissent la droite et l'extrême droite pour nourrir les peurs et les colères, en omettant le fait que **la France compte une petite minorité d'étrangers (8,8 %) et qu'un Français sur trois est issu de l'immigration.** Le tableau n'est pas non plus celui d'une stricte politique de fermeture des frontières oublieuse des droits de l'homme. Le flux d'étudiants étrangers n'a jamais été aussi élevé, et plus d'une demande d'asile sur deux est accordée, un record. En réalité, le tour de plus en plus hystérique qu'a pris le débat sur l'immigration prive la France, comme d'autres pays, d'une politique rationnelle et sereine en la matière. **L'instrumentalisation exacerbée de ce thème central des malaises sociaux et identitaires français empêche de l'associer, comme il serait logique de le faire, à la crise démographique et à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs.** Si l'immigration ne saurait être la solution unique à ces questions, elle fait partie des réponses, à condition d'être régulée et accompagnée d'une solide politique d'intégration.

A l'inverse, le choix absurde de l'ancien ministre de l'intérieur Bruno Retailleau de réduire l'accès – déjà très limité – aux régularisations ne fait que multiplier les situations de détresse sans issue. De même, la politique qui conduit à délivrer à tout-va des obligations de quitter le territoire français, au lieu de cibler les étrangers délinquants, aboutit à l'affichage d'un très faible taux d'exécution (de 10 % à 15 %) qui nourrit la colère contre la prétendue impuissance des pouvoirs publics.

A l'approche d'une campagne présidentielle cruciale, **le pire serait que les partisans d'une politique d'immigration humaine, équilibrée et réaliste, se contentent, sans parler-vrai ni proposition d'alternative crédible, d'assister à la surenchère à laquelle ne cessent de se livrer la droite et l'extrême droite, s'attaquant désormais aux décisions de justice et aux principes constitutionnels.** Si elle venait à s'accroître en France, une telle escalade, dont on voit les conséquences dans les Etats-Unis de Donald Trump, serait funeste à la fois pour le respect des droits humains et pour notre démocratie.

La référence à l'identité nationale exprime une angoisse existentielle, associée notamment à la mondialisation, à laquelle la droite et l'extrême droite ont, dans le vide laissé par la gauche, apporté une réponse tournée vers le passé, volontairement ignorante des réalités de la France contemporaine. Il est urgent que la gauche se réapproprie cette notion.

Le débat sur l'identité nationale est aujourd'hui – et pour cause puisque ses termes ont été fixés par les courants réactionnaires – tout entier tourné vers le passé, dans une quête nostalgique de ce que fut « la fille aînée de l'Église » ou, pour d'autres, de la « civilisation républicaine ».

3-2-2 - La gauche peut-elle encore exister dans le débat sur l'immigration ?

Alors que la Macronie a multiplié les concessions à la droite pour obtenir le vote de son projet de loi sur l'immigration, la gauche n'est pas parvenue à faire entendre sa voix. À travers la capacité de la gauche à opposer sa vision sur l'immigration, se joue, plus largement, son aptitude à produire de nouvelles idées et à les diffuser dans la société.

Derrière le masque de l'immigration, se discutent le rapport de la société à l'altérité et le statut à reconnaître à la diversité culturelle.

C'est moins l'immigration qui est en question que le rapport identité-égalité et les conditions sociales d'une société apaisée.

En brandissant le risque d'un « grand-remplacement », la droite et l'extrême-droite cherchent à relier immigration, diversité culturelle et destin collectif de la France. Accusée de naïveté ou de laxisme, la gauche ne parvient pas à opposer un contre-discours.

Pour comprendre les raisons de ces difficultés, il importe de revenir sur l'histoire récente de la relation entre la gauche et l'immigration. Dans les années 1970, l'immigration devient un objet social en raison de la présence des immigrés dans l'industrie française et de la grande précarité

dans laquelle ils vivent, dans les foyers ou dans les cités de transit. Alors que le gouvernement prend une série de mesures restrictives, des mouvements sociaux se structurent avec le soutien d'organisations syndicales ou associatives de gauche.

Dans le même temps, **les partis de gauche expriment déjà des visions différentes. Le Parti communiste soutient l'arrêt de l'immigration. Si une partie des socialistes partage cette attitude, le PS cherche également à mobiliser les mouvements de solidarité et les militants,** notamment de classes moyennes, engagés dans l'anticolonialisme, le tiers-mondisme et les différentes luttes de l'immigration. À la veille de l'élection de 1981, les socialistes accusent les communistes de diviser la classe ouvrière et de faire le jeu de la droite. Dans une déclaration du 11 février 1981, le Bureau exécutif du PS affirme ainsi au sujet de la destruction d'un foyer de travailleurs immigrés par la municipalité communiste de Vitry-sur-Seine :

« La situation est grave et il n'est pas acceptable de se tromper d'adversaire en s'attaquant, comme le fait la direction du Parti communiste, aux conséquences de la politique du pouvoir et non aux causes ».

La question de l'immigration en politique connaît ensuite un véritable tournant durant les années 1980. Aux élections municipales de 1983, puis aux élections européennes de 1984, le Front National constate ses premiers succès. Très majoritairement, la gauche prend conscience des effets électoraux de ce thème et craint ses répercussions auprès des classes populaires, particulièrement dans les territoires les plus durement touchés par la crise économique (comme en région parisienne ou dans le Nord).

Au plan national, si la gauche tente de faire porter à la droite les stigmates de l'extrême droite, elle déplore également rapidement l'exploitation politique de ce thème par ses adversaires.

Le gouvernement socialiste engage momentanément une politique culturelle valorisant la France plurielle et soutient SOS-Racisme. Cependant, **la gauche adopte rapidement une stratégie de neutralisation à deux volets. D'une part, il s'agit d'éviter que les questions culturelles liées aux immigrés ou à leurs descendants, jugées favorables à la droite, ne constituent un enjeu d'opposition politique entre la droite et la gauche.**

D'autre part, il s'agit de reformuler ce thème à partir de la question sociale, en insistant sur le logement, l'éducation, l'emploi et la redistribution. Ces deux dimensions aboutissent, à la fin des années 1980, au paradigme de l'intégration, fondé sur la primauté de l'action sociale. Depuis lors, la position de la gauche n'a guère changé, continuant de considérer que l'immigration est avant tout un thème qui profite à la droite et répliquant sa crainte de le voir se constituer en enjeu politique de premier plan.

Un thème source de fractures

Au-delà de son analyse électorale, **la difficulté de la gauche à produire des réflexions collectives en matière d'immi-**

gration s'explique par l'existence de profondes divisions en son sein.

D'un côté, les partisans de la cause des immigrés insistent sur la défense des droits humains, l'antiracisme puis la lutte contre les discriminations et l'islamophobie.

D'un autre côté, se réclamant du « réalisme » face à la naïveté des « droits-de-l'homme », une autre partie de la gauche craint que cet engagement ne favorise la droite. Elle défend une grande fermeté en matière migratoire et un renvoi des identités particulières à la sphère privée. Les attentats terroristes de 2015 marquent un second tournant. La ligne « national-libérale » articulant « politique de marché et valorisation identitaire de la nation ». gagne en importance et tente de recomposer l'opposition politique entre un bloc central et « des extrêmes » autour de la « question républicaine ».

Le débat autour de la loi « immigration » donne à voir l'ampleur du chantier de refondation à gauche. Pour faire entendre sa voix, elle doit s'emparer d'un thème qu'elle a durablement contourné et parvenir à définir une position clairement identifiable. Elle ne peut le faire sans ouvrir en son sein un débat qu'elle a très largement considéré comme favorable à la droite et défavorable à sa propre audience auprès des classes populaires.

Cependant, un regard vers le monde syndical, associatif ou académique permet de constater que la gauche n'est pas en manque de perspectives en la matière.

Au-delà des idées, les difficultés de la gauche à exister dans le débat sur l'immigration posent plus directement une question organisationnelle. Tout d'abord, l'analyse qu'elle fait de la « pensée populaire » sur l'immigration est susceptible d'être parasitée par les sondages et leur exploitation médiatique.

Sa capacité à diffuser ses idées dans la société et à relayer les demandes populaires dépend de ses relations avec les mondes intellectuels, syndicaux et associatifs, de son aptitude à mobiliser durablement les militants, de ses pratiques d'éducation populaire et donc, *in fine*, de sa capacité à représenter une offre politique clairement identifiée. La question centrale des idées ne peut trouver d'issue qu'articulée à celle des pratiques et de l'ancrage social de la gauche.

3-2-3 - Le multiculturalisme fait débat

Le philosophe Charles Taylor a été l'un des premiers proposer une théorie philosophique le multiculturalisme, dans son ouvrage *Multiculturalisme. Différence et démocratie* (1992). La notion lui sert de levier pour critiquer la « *citoyenneté uniforme* » développée par « *l'État occidental* » moderne, qui constitue, selon lui, « *une camisole de force pour bon nombre de sociétés politiques* » traversées par une diversité de cultures, de langues, de religion. La pensée politique moderne considère en effet l'espace public comme un espace « *neutre* » et homogène, dans lequel les identités de groupes n'ont pas leur place, voire représentent une

menace de dissolution de la nation. Il n'y a pas, dans ce paradigme, d'autre groupe légitime que celui de la communauté politique. Les appartenances culturelles sont donc rejetées dans l'espace privé. Seule la différence singulière des individus, définis par leur choix et non par leur héritage qu'il reçoit, y est acceptée.

La critique anti-essentialiste de cette théorie pose que la politique doit précisément permettre l'émancipation à l'égard de toutes les identités figées, y compris les identités nationales. Mais la même chose doit valoir pour tous les groupes culturels. Le multiculturalisme fétichise des identités rigides et étouffantes, dans des essences qui n'ont aucun fondement rationnel.

Il n'y a pas des sociétés qui seraient multiculturelles et d'autres qui ne le seraient pas. La reconnaissance des identités n'est pas un absolu. Elle ne se décrète pas, en un sens, mais se construit en partie dans la discussion démocratique constante, dans la négociation sans cesse reprise, dans le débat sur ce qui, dans nos manières de vivre ensemble, peut et doit être amendé, ajusté, modifié, infléchi. **Le multiculturalisme passe peut-être d'abord, en ce sens, non par l'édification de murs cloisonnant les groupes, mais par la reconnaissance de ce que, dans la discussion collective, nos différences ont du sens.** Opposer citoyenneté politique formelle et style de vie culturel paraît de ce point de vue réducteur : dans la pratique de la discussion, la politique s'incarne et participe à la constitution d'un *ethos* collectif où les différences peuvent, sans doute, trouver leur place.

Voici comment l'historien Gérard Noiriel, par exemple répond à la question posée par Martine Fournier (Sciences Humaines septembre 2025)
RENCONTRE AVEC GÉRARD NOIRIEL
Ces immigrés qui ont fait la France)

« Ouvriers italiens, artisans russes, gouvernantes suisses..., l'immigration de masse émerge en France dans la seconde moitié du XIXe siècle. Dans ses travaux pionniers, Gérard Noiriel montre qu'elle se heurte, dès la IIIe République, aux mesures discriminatoires de l'État français. »

« Face à l'hégémonie de la droite, la gauche devrait, selon vous, se donner pour tâche non pas tant d'abandonner la nouvelle grammaire identitaire, que de la décliner autrement. En quel sens ?

Face à l'obsession du « nous » contre « eux », on ne peut pas se contenter d'arguments et de constructions rationnelles, il faut toucher les gens, les émouvoir. Et cela passe par les récits. Il faut construire un récit alternatif du « nous ». Pour cela, je m'engage dans l'éducation populaire et travaille avec des artistes pour transmettre des connaissances qui utilisent le langage du spectacle vivant, afin de toucher des publics qui ne lisent pas nos livres. Ce n'est peut-être pas la panacée, mais je suis convaincu que mettre en scène autrement le « nous » et son histoire, réinvestir le récit national capturé par une vision identitaire et excluante sont des outils de

reconquête. J'ai écrit *Une histoire populaire de la France*, qui raconte l'histoire de France à partir des idées de domination, de résistance, de pouvoir, de solidarité. C'est nourri de recherches pointues mais mises en récit pour le plus grand nombre. J'y crois beaucoup, et c'est ce que j'ai envie de faire désormais. »

3-2-4 - Droit des étrangers : humaniser les récits

France Culture - samedi 26 avril 2025

Au-delà de l'opposition entre ceux qui veulent des restrictions plus fortes et ceux qui défendent une politique d'accueil, si on abordait ce débat par les faits et par la voix de celles et ceux qui demandent refuge en France.

Avec Marianne Leloup-Dassonville, autrice, avocate en droit des étrangers, co-fondatrice de The Odyssey Project, et Flore Montoyat, autrice, spécialiste du droit des réfugiés

En France, il y a environ 36 000 demandeurs d'asiles dont les demandes sont acceptées chaque année. Ces personnes obtiennent donc le statut de réfugié et ce qu'on appelle la protection subsidiaire. Cela représente une personne par commune française.

De nombreux préjugés entourent la question du droit des étrangers

Marianne Leloup-Dassonville est avocate en droit des étrangers et publie "France Terre d'Ecueils" aux éditions de la Rue de l'Echiquier, un livre dans lequel elle revient sur de nombreux préjugés sur le droit des étrangers et en particulier les demandes d'asile. *"On pense par exemple que l'allocation du demandeur d'asile, c'est-à-dire la somme que les demandeurs d'asile perçoivent chaque mois leur permettrait de bien s'en sortir en France. Or, cette allocation est de 200 euros par mois, ce qui ne permet pas de vivre convenablement, cela permet de survivre"*. Tandis que les personnes en situation irrégulière en France n'ont, elles, aucun droit aux aides sociales, en dehors de l'aide médicale d'État.

Il y a aussi cette idée que l'on accorderait l'asile à n'importe qui et n'importe comment en France. Or, il existe des institutions comme la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) ou encore l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) qui font très sérieusement leur travail, nous explique l'avocate. De son côté, **Flore Montoyat, autrice du roman *Le mauvais rôle*, a travaillé à la CNDA : "La spécificité de cette cour est qu'il s'agit d'un tribunal administratif dans lequel les dossiers sont analysés au regard du droit. En revanche, il y a un soupçon général de mensonge concernant les discours des requérants et on en vient très souvent à parler de vérité dans des dossiers plutôt que de parler vraiment du fond du droit de la protection internationale."**

Raconter des histoires d'humains, par la littérature et le récit

"Notre société est anesthésiée" nous dit Marianne Leloup-Dassonville. "On s'anesthésie face à toute cette misère et cette douleur parce que c'est trop dur. Mais cette anesthésie produit un processus de déshumanisation pour toutes les populations vulnérables. On préfère se dire que ces personnes ne sont pas comme nous, parce que c'est trop dur d'imaginer qu'elles sont comme nous, qu'elles ont les mêmes rêves, les mêmes peurs, qu'elles avaient des vies très similaires aux nôtres dans leur pays. Mais ce processus, il est dangereux. Et je pense qu'une façon efficace de lutter contre ce processus, c'est de revenir à l'humain et de raconter des histoires d'humains."

Dans son roman *Le mauvais rôle*, Flore Montoyat met en scène Chloé, une jeune fonctionnaire de la CNDA qui, après des études de géopolitique, s'est spécialisée en droit des réfugiés. Pleine d'espoir et d'envie d'aider, elle se retrouve finalement piégée par la structure administrative dans laquelle elle se sent impuissante et par les histoires toujours plus dures qu'elle entend chaque jour.

Parallèlement au parcours de Chloé, on découvre ainsi ces histoires, ces parcours très douloureux d'exil. *"Une des difficultés que j'ai eues en écrivant ce roman, c'était de choisir quels récits raconter. Dans mon métier, j'ai traité plus de mille demandes d'asile en France. Autant de récits à la fois différents les uns des autres, mais également qui se ressemblent, puisque bien souvent, les demandeurs d'asile qui arrivent d'un pays ont des récits qui se ressemblent. Il y a des motifs pour quitter ces pays-là."*

"J'avais vraiment envie de pouvoir raconter ces récits comme des récits d'humains. C'est aussi pour ça qu'on rencontre mes trois personnages réfugiés dans leur pays, pour se rendre compte de pourquoi est-ce qu'ils partent."

Le droit des étrangers : une palette de récits et d'histoires

Mais le droit des étrangers ne concerne pas que les demandeurs d'asile. Comme nous l'explique l'avocate Me Marianne Leloup-Dassonville, 90% de ses clients sont en réalité en situation "régulière" mais tout de même maltraités par l'administration. En France, nous dit-elle, "il y a plus d'étrangers qui ont un Bac + 5 sur le territoire français que de Français qui ont un bac +5. Donc, il faut aussi réaliser qu'il y a toute une partie de la société des étrangers de France qui est très qualifiée, qui gagne très très bien sa vie. Donc il y a cette diversité. Il y a plein de gens hyper compétents, hyper qualifiés, très entrepreneurs, ils sont plus entrepreneurs que les Français, qui créent de l'emploi et on en a bien besoin en ce moment."

Annexe 1 - 11 dates repères pour comprendre l'histoire de l'immigration en France

Pour rendre compte de cette histoire commune, le parcours du Musée de l'immigration s'articule autour de 11 grandes dates, onze dates piliers de l'histoire de l'immigration des trois derniers siècles qui résonnent avec des temps forts de l'histoire de France.

L'immersion débute sous l'Ancien Régime en 1685 - date de la révocation de l'Édit de Nantes et de la promulgation du Code Noir en France - et permet d'aborder au fil des périodes la construction et l'évolution des statuts et des citoyennetés, les mouvements migratoires, l'hospitalité et la xénophobie, l'histoire sociale et culturelle des migrations mais aussi les luttes et les controverses. Ces dates repères qui scandent les différentes sections chronologiques sont l'occasion de raconter un nouveau récit de l'immigration en France - politique, économique, culturelle. Papiers d'identités, photos, objets personnels, documents administratifs, donnés par des immigrés ou par leurs proches, retracent des destins singuliers qui illustrent de manière sensible les soubresauts de l'Histoire.

Nous avons choisi des dates parfois évidentes, comme **les deux guerres mondiales et d'autres liées à l'immigration, comme 1983, année de la Marche pour l'égalité** et contre le racisme. L'idée est de montrer qu'il y a des phases d'hospitalité, de rejet, d'intégration, de croisement qui se sont succédé au fil des siècles, dans des contextes différents. Nous voulions aussi inscrire les migrations dans un contexte plus ancien et plus international. La première date du parcours, est **1685, l'année de la rédaction du Code noir**, qui définit le statut des esclaves dans les territoires français ultramarins. **Mais c'est aussi l'année de l'édit de Fontainebleau**, entraînant l'exil forcé des protestants français vers d'autres régions du monde.

1789

Les étrangers dans la Révolution française

Article 120. Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans.

Extrait de la *Constitution* du 24 juin 1793

Des étrangers se retrouvent dans les trois ordres de la société d'Ancien Régime (noblesse, clergé, tiers état).

Néanmoins, ils n'ont pas les mêmes droits que les sujets du roi nés dans le royaume, appelés les « régnicoles ».

En 1789, la Révolution française instaure la citoyenneté politique, fondée sur la reconnaissance de nouveaux droits civils et politiques. **Les étrangers, qui jouissent de la liberté d'expression et de réunion, demeurent exclus du droit de vote. Ils ont toutefois la capacité de s'agréger au corps des citoyens français : la Révolution française simplifie leurs conditions d'accès à la naturalisation et à l'exercice de fonctions publiques.**

Repères chronologiques

1789

Adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Début de l'émigration vers l'étranger de Français opposés à la Révolution ou fuyant ses troubles.

1791

Conférence du 9 Mars 2026 Tous et toujours métis 24
de Dominique Bolliet

À Saint-Domingue, révolte qui conduit, deux ans plus tard, à l'abolition de l'esclavage dans la colonie puis, en février 1794, dans l'ensemble du territoire français.

1793

Alors que la République est menacée à l'extérieur comme à l'intérieur, des mesures de surveillance et d'exclusion visent les étrangers, assimilés à des « suspects ».

1802

Amnistie des « émigrés » français ; rétablissement de l'esclavage dans les colonies par Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul.

1804

Adoption du **Code civil napoléonien** : la nationalité française met l'accent sur le droit du sang (filiation paternelle) et porte à dix ans le délai nécessaire de domiciliation pour demander la naturalisation.

Les étrangers et la naissance de la citoyenneté politique

Avec la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (août 1789), les sujets du roi deviennent des citoyens. Les étrangers, auparavant qualifiés d'« aubains », « forains » ou « horsains », étaient frappés d'incapacité civile et politique. À partir d'avril 1790, ils peuvent obtenir la qualité de Français à condition de prêter un serment civique et d'avoir résidé cinq ans de manière continue dans le pays. Les étrangers s'impliquent alors dans les administrations et les nouvelles formes de sociabilité citoyenne (fêtes révolutionnaires, clubs politiques). Au printemps 1793, en raison de la guerre contre les monarchies européennes, ils sont cependant placés sous surveillance et frappés de mesures d'exclusion. La *Constitution montagnarde* du 24 juin 1793, jamais appliquée, reconnaît symboliquement l'asile donné aux défenseurs de la liberté.

Les étrangers dans la Révolution

En vertu du décret Target d'avril 1790 et de la *Constitution* de septembre 1791, **les étrangers, à condition de résider en France depuis au moins cinq ans, peuvent devenir des citoyens français**. Ceux qui ont « *œuvré pour la liberté* » peuvent obtenir une naturalisation exceptionnelle. L'Américain Thomas Paine ou le Prussien Anacharsis Cloots, « *citoyen du genre humain* », sont ainsi élus à la Convention en 1792, avant d'être victimes de la Terreur : le premier purge une peine de prison puis regagne les États-Unis ; le second est guillotiné le 24 mars 1794.

L'émancipation des Juifs

Avant la Révolution, on compte, en France, environ 40 000 Juifs. Ils sont essentiellement établis en Alsace, en Lorraine, dans le Sud-Ouest, à Paris ainsi que dans le Comtat venaissin (enclave pontificale autour de Carpentras). Frappés d'incapacité juridique, ils sont assimilés à des étrangers. **En janvier 1790, après de vifs débats, l'Assemblée nationale vote l'émancipation des Juifs du Midi puis, en septembre 1791, celle de tous les Juifs de France**. Ils deviennent alors des Français dotés du statut de citoyens actifs, donc du droit de vote.

Les émigrés

Durant la décennie révolutionnaire (1789-1799), près de 150 000 personnes, contre-révolutionnaires ou réputés tels, princes et nobles, membres du clergé et roturiers, quittent la France pour d'autres pays d'Europe, pour l'Amérique et pour les Caraïbes. La Convention « *bannit à perpétuité* » les émigrés qui ne seraient pas rentrés dans les délais impartis par la loi. Ils sont frappés, en 1793, de « *mort civile* ». Une amnistie, accordée en 1802 par Napoléon Bonaparte, permet à des dizaines de milliers d'émigrés de rentrer en France, sans qu'ils recouvrent pour autant tous leurs droits.

La révolution de Saint-Domingue

En 1791, dans la colonie française de Saint-Domingue (actuel Haïti), une révolte d'esclaves se transforme en révolution. Pour des motifs variés, elle provoque d'importantes migrations vers les Caraïbes et l'Amérique du Nord. Il peut s'agir de colons blancs, d'esclaves noirs emmenés de force par leurs maîtres, de « libres de couleur » (esclaves affranchis et leurs descendants). Entre 1791 et 1815, ils sont 15 000 à fuir Saint-Domingue pour la Louisiane. Dans l'espoir de rallier les esclaves révoltés à la cause républicaine, l'esclavage est aboli à Saint-Domingue en 1793, décision étendue à toute la France l'année suivante. Dès 1802, cependant, l'esclavage est rétabli par Napoléon Bonaparte et les « gens de couleur » n'ont plus le droit de porter le titre de citoyen français.

1848

Émigrants, exilés, colons et colonisés

Sous la monarchie de Juillet (1830-1848), l'accueil des étrangers en France connaît un tournant important. La **révolution libérale des Trois Glorieuses suscite l'arrivée de milliers d'exilés politiques européens** (majoritairement des Polonais fuyant la répression russe). En 1832, une première loi sur les « réfugiés » consacre la reconnaissance de cette catégorie administrative qui isole un groupe circonscrit d'étrangers plus surveillé que d'autres.

En 1848, la révolution de février met fin à la monarchie et la Seconde République adopte le suffrage masculin. **Les conditions de naturalisation sont alors assouplies. Pour la première fois, en 1851, les étrangers sont dénombrés lors du recensement de la population.** Ils s'impliquent dans la vie culturelle du pays. Ils s'engagent en politique comme dans les insurrections et révolutions qui rythment le XIX^e siècle.

L'année 1848 voit aussi se développer les migrations à destination des colonies.

Seconde abolition de l'esclavage

Le décret du 27 avril 1848 abolit pour la seconde fois dans les colonies françaises l'esclavage, défini comme un « attentat contre la dignité humaine ». Les Français qui continueraient de pratiquer la traite ou l'acquisition de nouveaux esclaves s'exposent à la « *perte de leur qualité de citoyens français* ». Les droits civils et civiques sont octroyés

aux esclaves affranchis des « vieilles colonies » (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Sénégal) mais leur mobilité reste très contrôlée.

Pour remplacer les esclaves, les plantations recourent massivement au système de l'« engagisme » : souvent endettés, les « engagés » africains et asiatiques signent des contrats de travail draconiens pour rejoindre les colonies françaises dans lesquelles ils sont contraints de demeurer.

De nouveaux statuts apparaissent dans les colonies qui n'avaient pas été terres d'esclavage, comme l'Algérie française. En 1881, une loi définit un régime pénal d'exception applicable aux « indigènes ». Véritable marque de domination coloniale, **le Code de l'indigénat est appliqué dans de nombreuses parties de l'Empire.**

1889

Des étrangers aux immigrés

Sous la Troisième République, la loi du 26 juin 1889 rend obligatoire le double droit du sol. L'enfant né en France d'un parent né en France est français de plein droit dès sa naissance. **Deux raisons ont motivé cette loi :**

- **en métropole, il s'agit d'empêcher que des enfants français, nés de parents étrangers, puissent abandonner la nationalité française afin de se soustraire à un service militaire** d'une durée de cinq ans, puis réduit à trois ans ;
- **en Algérie, les colons français redoutent d'être supplantés numériquement par les étrangers européens.** C'est pourquoi la loi prévoit que les descendants de ces derniers deviennent automatiquement français à leur majorité.

L'immigration se poursuit encore à la fin du XIX^e siècle.

Il s'agit principalement de travailleurs belges et italiens qui viennent combler le « manque de bras ». À cette même époque, le monde entier subit une longue crise économique. Elle entraîne, en France, une flambée xénophobe : les étrangers sont l'objet de pamphlets hostiles ainsi que de violences collectives. À partir des années 1880-1890, la présence de la main-d'œuvre étrangère est perçue comme un problème. La figure de l'immigré devient, avec le Juif – y compris français, comme l'était le capitaine Alfred Dreyfus –, le bouc émissaire par excellence.

1881

Le nombre d'étrangers installés en France représente près de 2,7 % de la population totale, soit plus de 1 million de personnes.

1889

Le double droit du sol est instauré par loi du 26 juin 1889.

1893

Publication, par l'écrivain nationaliste Maurice Barrès, d'un pamphlet intitulé *Contre les étrangers*. Massacre à Aigues-Mortes, par des ouvriers français, d'au moins une dizaine de saisonniers italiens travaillant dans les marais salants. Adoption d'une loi « relative au séjour des étrangers en

France et à la protection du travail national » : les étrangers qui arrivent pour travailler doivent faire une déclaration de résidence.

1901

Les Italiens forment la communauté étrangère la plus nombreuse, devant les Belges.

Travail et immigration

À la fin du XIX^e siècle, l'immigration prend en France une nouvelle ampleur : le recensement de 1881 montre que plus de 1 million d'étrangers vivent sur le territoire. Dans les filatures, les mines et les villes industrielles du Nord, la présence belge, essentiellement flamande, est massive. Les immigrés sont également nombreux à Paris, notamment sur les vastes chantiers lancés par le préfet Haussmann pour moderniser la capitale. Des travailleurs italiens participent à la construction des Chemins de fer du Midi ou se consacrent au commerce et autres services. Parallèlement à cette arrivée de travailleurs peu qualifiés, les élites, venant d'Europe ou d'horizons plus lointains, continuent à affluer. À cette époque, le travail, l'engagement syndical comme l'école républicaine représentent un puissant levier d'intégration pour les immigrés et leurs enfants.

1917

De la Grande Guerre aux années 1920

La Première Guerre mondiale bouleverse la condition des étrangers. Dès août 1914, ils font l'objet d'une surveillance renforcée. L'État contrôle leurs déplacements, les passeports avec visa sont rétablis et le permis de séjour devient obligatoire. Les ressortissants des puissances ennemies doivent quitter le pays sans délai ; à défaut, ils sont internés. Les nationaux des pays neutres, Italiens ou Espagnols, partent également, poussés par l'État et par la pression xénophobe.

Néanmoins, le pays, à cause de la guerre, a besoin des étrangers. Au front comme à l'arrière, le conflit est une période d'intenses circulations. Pendant quatre ans, se croisent ainsi, en métropole, soldats et travailleurs, étrangers et coloniaux, qu'ils soient ou non volontaires. Cette diversité nouvelle marque profondément la société. **L'État intervient massivement dans le recrutement, l'administration et le contrôle des immigrés.** En avril 1917, il crée la carte d'identité des étrangers. Une fois la paix revenue, cette carte d'identité devient un outil durable et central des politiques migratoires.

La création de la carte d'identité

Dans l'entre-deux-guerres, seuls les étrangers sont obligés de détenir une carte d'identité. Elle devient un instrument central pour les surveiller, contrôler leur entrée, leur séjour et, pour un grand nombre de professions, leur accès au marché du travail. Au gré des évolutions politiques et économiques, elle voit ses critères se durcir (durée de validité, conditions de renouvellement, coût du timbre

fiscal, peines en cas d'infraction). Le document évolue aussi matériellement (couleurs, tampon et normes imposées à la photographie). En octobre 1940, le régime de Vichy rend la carte d'identité obligatoire pour tous les Français, à partir de seize ans.

Les travailleurs immigrés après guerre

En France, la Grande Guerre s'est soldée par 1,5 million de morts. En 1919, pour pallier le manque de bras, l'État signe une convention avec la Pologne puis avec d'autres pays européens pour recruter des travailleurs. À partir de 1924, la Société générale d'immigration, créée par le patronat, gère les recrutements sans réel contrôle de l'État.

1931

Face aux crises

En 1931, 2,7 millions d'étrangers vivent en France, soit 7 % de la population. Ils viennent en grande majorité de pays européens, Italie et Pologne en tête. Moins nombreux sont les ressortissants des colonies françaises, étroitement encadrés. En mai, l'ouverture, à Paris, de l'Exposition coloniale internationale célèbre l'Empire. C'est à cette occasion qu'est construit le Palais de la Porte Dorée dont le décor témoigne de la ferveur coloniale de l'époque.

L'année 1931 inaugure aussi une décennie de crises :

économique, sociale, politique. Face à la montée du chômage, la protection de la main-d'œuvre nationale devient une priorité. Sous la pression des classes moyennes, **un arsenal juridique limite l'accès des étrangers au marché du travail et leur interdit certaines professions.** Nombre d'entre eux, privés d'emploi, sont de ce fait privés de papiers en règle et contraints de quitter le pays, refoulés, rapatriés ou expulsés.

Ce protectionnisme se nourrit de xénophobie et

d'antisémitisme anciens, exacerbés par l'arrivée de nombreux réfugiés juifs fuyant le nazisme. Au sommet de l'État, certains experts tentent d'imposer une hiérarchie des étrangers selon des origines jugées plus ou moins « désirables ».

En 1936, le Front populaire représente une fragile

embellie. Si la solidarité paraît un temps l'emporter, très vite, les tensions internationales ainsi que l'arrivée de nouveaux réfugiés aggravent les fractures de la société française. En 1938, les décrets Daladier inaugurent une période de répression sans précédent à l'encontre des étrangers et menacent la tradition de l'asile.

1940

Étrangers et persécutés en temps de guerre

Début 1939, la République à son crépuscule accorde l'asile aux Espagnols pris dans un exode massif à la fin de la guerre

civile, et aux réfugiés qui essaient d'échapper au pouvoir nazi.

En septembre, lorsque commence la guerre, les soldats coloniaux, les apatrides et les bénéficiaires du droit d'asile sont mobilisés. Des étrangers s'engagent aux côtés de la France quand d'autres, traités en ennemis ou en indésirables, sont internés.

L'effondrement militaire de 1940 provoque l'occupation d'une partie du territoire, et la chute de la République remplacée par le régime de Vichy. En quelques mois, l'ordre ancien est balayé. **Vichy et l'occupant allemand imposent de nouvelles lignes de fracture.**

Les droits des Français naturalisés sont amputés et leur condition est menacée. Une partition juridique sépare désormais radicalement Juifs et non-Juifs, dans le droit fil des discours antisémites des années 1930. Dès 1942, les nazis planifient et imposent l'extermination des Juifs dans l'Europe occupée. Vichy se fait le complice de ce crime, au nom de sa politique de collaboration, xénophobe et antisémite. Les rafles et les déportations, surtout celles des enfants, provoquent progressivement une prise de conscience dans l'opinion et conduisent à des actes de sauvetage.

En 1944, étrangers et colonisés, résistants ou mobilisés dans l'armée participent à la Libération. Dans le chaos qui suit la capitulation allemande, la France se trouve au cœur de déplacements massifs qui transforment le visage des migrations. L'Empire, lui aussi, évolue : l'Union française, créée en 1946, transforme le cadre institutionnel ; une série de soulèvements vient contester l'ordre colonial. Avec le retour à la légalité républicaine, de nouveaux textes juridiques définissent les conditions d'accès à la nationalité, à l'entrée et au séjour des étrangers. L'État prend désormais en charge le recrutement de la main-d'œuvre étrangère, indispensable à la reconstruction.

1945

Deux ordonnances du Gouvernement provisoire de la République redéfinissent les conditions de la nationalité, de l'entrée et du séjour des étrangers. Elles marquent le retour à la légalité républicaine en matière d'immigration et écartent, non sans débats, la sélection ethnique des migrants.

Solder la guerre

En mai 1945, l'Europe compte plus de 10 millions de déplacés victimes du nazisme. Pendant l'été, les Alliés les rapatrient en masse depuis les zones d'occupation. Ceux qui restent – environ 1 million – sont petit à petit réinstallés à travers le monde.

Au sortir de la guerre, une partie de l'Empire français se soulève et subit en retour une violente répression. L'Union française, créée en 1946, assouplit l'ordre impérial. Elle accorde aux populations colonisées une plus grande liberté de circulation et accompagne le démantèlement progressif du régime de l'indigénat. Néanmoins, les fondements inégalitaires de la domination coloniale demeurent.

Les ordonnances de 1945 sur la nationalité, l'entrée et le

séjour des étrangers marquent, non sans hésitation, le retour à la légalité républicaine. Elles instaurent un statut des étrangers enfin stable et encadrent le recrutement d'une main-d'œuvre indispensable à la reconstruction.

1962

Reconstruction, décolonisations et migrations

Dans l'immédiat après-guerre, alors que le nombre d'étrangers en France a sensiblement diminué (retours au pays et naturalisations), **un nouveau cycle migratoire s'amorce : de 1947 à 1975, le nombre d'étrangers sur le territoire double, passant de 1,7 millions à 3,4 millions.** Il s'agit, dans un premier temps, de main-d'œuvre étrangère peu qualifiée participant à la reconstruction de la France et à la croissance économique des « Trente Glorieuses ».

Puis, dans le contexte de la guerre froide, des réfugiés fuyant des pays communistes ou des dictatures trouvent asile en France.

L'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962, au terme de huit années de guerre, est, elle aussi, à l'origine d'un vaste mouvement migratoire : on compte 1 million de Français rapatriés d'Algérie vers la métropole (dont 80 % en 1962). C'est l'exode le plus massif qu'ait jamais connu la France.

Après les indépendances africaines, l'attitude de l'Hexagone envers ses anciens colonisés, désormais appelés « travailleurs immigrés », est ambivalente : si elle fait preuve d'une certaine méfiance, elle ne souhaite pas pour autant les traiter comme des étrangers ordinaires et envisage de leur conférer certains droits spécifiques. L'immigration européenne, même irrégulière, reste néanmoins privilégiée.

Au sein de la société, les étrangers sont de plus en plus visibles : leurs conditions de vie précaires (bidonvilles ou meublés insalubres) suscitent de nouveaux engagements et de nouvelles mobilisations.

1973

Politisation de l'immigration

Les années 1970 voient une augmentation des agressions et des crimes racistes en France. À la suite de la crise provoquée par le choc pétrolier de 1973, le gouvernement français entend « *maîtriser les flux migratoires* » et décide de « *suspendre* » l'immigration de travail. De 1977 à 1981, alors que Valéry Giscard d'Estaing est président de la République, les politiques migratoires se durcissent : recours accru aux expulsions ainsi qu'à l'« aide au retour », mise en place d'un régime de détention administrative, souhait de remplacer les immigrés par de la main-d'œuvre française féminine. La gauche, les syndicats, les Eglises comme certains partis de droite se mobilisent contre cette politique de retour forcé. Au même moment, dans le sillage de mai 1968 et des mobilisations anti-coloniales, se structure un mouvement de défense des droits des travailleurs immigrés. Les revendications sont diverses et nombreuses : dénonciation des crimes racistes, réforme du

fonctionnement des foyers, accès à un logement décent, obtention d'un statut juridique stable, justice sociale dans les usines, représentation des immigrés dans les syndicats... Dans ces domaines, les victoires alternent avec des épisodes de répression et d'expulsion. À cette époque, la France accueille également de nombreux exilés politiques : Portugais fuyant les guerres coloniales, opposants aux dictatures d'Amérique du Sud ou *boat people* du Sud-Est asiatique.

Les raisons complexes de l'arrêt de l'immigration de travail

Le 3 juillet 1974, le gouvernement dirigé par Jacques Chirac « suspend » l'immigration de travail. C'est une véritable rupture avec le modèle qui était en vigueur depuis l'après-guerre. L'argument invoqué est la nécessité de lutter contre la hausse du chômage qui s'accroît depuis le choc pétrolier de 1973. Mais d'autres facteurs ont joué : la hantise de l'explosion démographique du tiers-monde, la volonté de mettre fin à l'immigration algérienne, la crainte d'un nouveau mai 1968 qui mobiliserait les immigrés... En même temps qu'on met fin à l'immigration de travail légale, on s'accommode dans les faits d'une immigration illégale. La prime au retour est expérimentée dès 1977 : ce sont avant tout les immigrés déjà prêts à repartir qui s'en saisissent.

1983

Première, deuxième, troisième génération ! Luttas pour les droits et émergence de nouvelles frontières

Après l'élection de François Mitterrand en 1981 et le succès de la gauche aux élections législatives, le gouvernement **régularise les sans-papiers (ils seront 135 000 à en bénéficier)**, accorde le droit d'association aux étrangers, suspend les expulsions et annule en partie les mesures répressives de la décennie précédente.

C'est une période d'effervescence, entre mobilisations contre les violences xénophobes et racistes et émergence d'une nouvelle culture politique, urbaine et artistique.

En 1983, la Marche pour l'égalité et contre le racisme contribue à rendre davantage visibles dans l'espace public les descendants de l'immigration. Elle aura pour effet **l'instauration de la carte de séjour**, valable désormais dix ans. 1983 voit aussi, aux municipales, les premières victoires du Front national, parti politique dénonçant de manière virulente l'immigration.

Les problèmes des banlieues deviennent un véritable sujet de débat politique. Les familles des classes moyennes sont toujours plus nombreuses à quitter les « grands ensembles », qui deviendront le symbole des difficultés des politiques urbaines et d'intégration.

Quant à l'encadrement du droit de séjour et du droit d'asile des étrangers, il se durcit dès le début des années 1980. Certaines décisions auront des effets durables : la reprise des expulsions, l'usage de la rétention administrative, le filtrage plus sévère des entrées. Le fossé se creuse entre, d'un côté, les réguliers qui seraient

« intégrables » et, de l'autre, les sans-papiers qui seraient « expulsables ». Progressivement, l'accès à l'asile se restreint tandis que le droit de la nationalité est l'objet d'une intense politisation.

L'appel à la marche du père Delorme

Prêtre à Saint-Fons, une paroisse jouxtant le quartier des Minguettes dans la banlieue lyonnaise, le père Christian Delorme se fait d'abord connaître pour son combat contre les expulsions des jeunes descendants d'immigrés. Membre de la Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués, association d'aide aux migrants), il entame, en 1981, une grève de la faim avec le pasteur Jean Costil et Hamid Boukhrouma, un Algérien né en France menacé d'expulsion. Avec Toumi Djaidja et Djamel Atallah, ils figurent parmi les principaux organisateurs de la Marche pour l'égalité et contre le racisme.

La Marche pour l'égalité : l'émergence des descendants d'immigrés dans l'espace public

Longtemps, l'image de l'immigration a été réduite aux travailleurs masculins. À la fin des années 1970, les femmes et descendants des immigrés font leur entrée dans l'espace médiatique. Le 3 décembre 1983, la Marche pour l'égalité et contre le racisme, partie de Marseille un mois et demi plus tôt, rejoint la place de la Bastille à Paris, suivie par un cortège de plus de 100 000 personnes. La liesse collective fait naître l'espoir de lendemains fraternels. Soutenue *in fine* par la quasi-totalité du champ syndical, religieux, associatif et médiatique et des partis de gauche, la Marche constitue un moment politique majeur pour les descendants de l'immigration. L'appellation « Marche des Beurs » (« Arabes » en verlan) ne suffit toutefois pas à rendre compte de la grande variété des parcours migratoires et des histoires familiales des marcheurs et marcheuses.

Après la marche

Une carte unique de séjour de dix ans renouvelable est instaurée, mais le gouvernement ne répond pas à toutes les revendications des marcheurs : égalité de traitement devant la justice et la police ; droit au logement, au travail et à l'éducation. D'autres marches vont suivre. En 1984, la création de SOS Racisme divise, en raison notamment de sa proximité avec le Parti socialiste. Cette période peut être considérée comme un rendez-vous manqué entre cette nouvelle génération militante et la classe politique française, malgré quelques réussites notables.

Front national

Fondé en 1972 et présidé par Jean-Marie Le Pen, le Front national (FN) fédère différents courants d'extrême droite, des nostalgiques de l'Algérie française aux tenants du négationnisme de la Shoah. Ouvertement xénophobe, ce parti longtemps groupusculaire ne masque pas son idéologie raciste et antisémite. Il remporte ses premiers succès aux élections municipales de 1983 et constitue un groupe parlementaire (35 députés)

après les législatives de 1986. Le retour au scrutin majoritaire (1988) lui bloque durablement l'accès au Parlement.

Le FN réussit cependant à constituer l'immigration en « problème public » et voit progressivement ses attaques contre les étrangers, notamment musulmans, considérées comme de vraies questions par des partis de gouvernement. Dans les années 1990, son ascension électorale se poursuit et Jean-Marie Le Pen atteint le second tour des présidentielles en 2002. Il quitte la présidence du FN en 2011. Sa fille, Marine Le Pen, prend la direction du parti, renommé Rassemblement national (RN) en 2018.

1995

Le temps de l'Europe

L'intégration européenne transforme en profondeur les enjeux migratoires et d'asile en France. De Schengen à Dublin, le principe d'un régime de mobilité qui distingue Européens et non-Européens se renforce. La convention de Schengen, entrée en vigueur en 1995, institue un espace de libre circulation, sans passeports ni contrôles. En 2023, cet espace comprend 27 pays, dont 23 sont membres de l'Union européenne. **Les parcours migratoires des Européennes et des Européens sont désormais plus flexibles et les mobilités deviennent un puissant moteur d'intégration européenne. Mais cette intégration est à géométrie variable. Ainsi, certains pays membres de l'Union européenne comme l'Irlande, Chypre, la Bulgarie et la Roumanie ne font pas partie de l'espace Schengen.** En contrepartie de la libre circulation, **l'Union européenne renforce ses frontières externes. Elle crée en 2004 l'agence Frontex**, chargée de les surveiller. Les États membres signent des accords de réadmission avec les « pays tiers » et multiplient les opérations de rétention ou d'expulsion. Ce renforcement de la frontière extérieure à l'est et au sud s'inscrit dans **la définition d'une politique commune d'asile et d'immigration.** En vertu de la convention de Dublin de 1990, l'examen de la demande d'asile est confié désormais au premier État membre par lequel le migrant est entré dans l'espace européen.

En France, le durcissement des conditions de séjour et d'asile entraîne de nouvelles mobilisations au fil des années 1990. La question de la stigmatisation et du racisme dont sont l'objet les descendants d'immigrés surgit de façon récurrente dans le débat public. Les initiatives économiques, politiques et culturelles des immigrés sont nombreuses. Certains développent des relations intenses avec leur pays d'origine ou celui de leurs parents.

1995

Entrée en vigueur de l'accord assurant la libre circulation des personnes et la levée des contrôles à l'intérieur de l'espace Schengen. Cet accord pose le principe de la libre circulation des Européens, en contrepartie d'un contrôle des frontières externes.

1996

23 août : évacuation par les forces de l'ordre de 210 sans-papiers qui occupaient l'église Saint-Bernard, dans le 18^e arrondissement de Paris.

2002

21 avril : Jean-Marie Le Pen, candidat du Front national atteint le second tour des élections présidentielles. Un an plus tard, Jacques Toubon est chargé de présider une mission de préfiguration pour un « centre de ressources et de mémoire de l'immigration » destiné à changer les regards et les mentalités au sujet des phénomènes migratoires.

2007

Ouverture au Palais de la Porte Dorée de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Circulations européennes et élargissement à l'Est

La chute du mur de Berlin puis l'élargissement progressif de l'Union européenne vers l'est constituent un tournant : les dissidents et migrants d'hier sont dorénavant européens.

Le programme Erasmus, lancé en 1987, permet à des millions d'étudiants européens d'effectuer une partie de leur formation dans un autre pays, contribuant ainsi à l'émergence d'une génération européenne. Plusieurs centaines de milliers d'enfants seraient nés de ces rencontres entre jeunes Européens.

En France, **l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne ne se fait pas sans grincement de dents.** En 2005, lors de la campagne électorale relative à l'adoption du traité constitutionnel européen, la figure épouvantail du « plombier polonais » venu pour travailler à bas coût avec une protection sociale amoindrie incarne la menace d'une concurrence européenne dérégulée. Pourtant, bien que certains de ces migrants soient employés en France dans différents secteurs, beaucoup d'entre eux sont davantage attirés par l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne ou la Grande-Bretagne.

Temps présent

Entre hospitalité et fermeté : l'Europe face aux nouveaux conflits

À partir de 2011, dans le sillage des révolutions du Printemps arabe et des guerres en Libye et en Syrie, des centaines de milliers de personnes arrivent aux portes de l'Europe après avoir traversé la Méditerranée. Parmi les exilés qui traversent la France, nombre d'entre eux espèrent rejoindre le Royaume-Uni ou l'Europe du Nord. D'autres s'établissent en France et y déposent une demande d'asile. Les réactions des États européens sont contrastées, mais c'est la fermeté qui prime. En mars 2016, ils signent un accord financier avec la Turquie, qui l'engage à retenir sur son sol la majorité des demandeurs d'asile.

Durant cette période, la France continue d'accueillir les migrations ordinaires (travail, regroupement familial, études). La mondialisation contribue par ailleurs à diversifier les pays d'origine des immigrés (Europe, mais aussi Afrique et Asie). La plupart d'entre eux sont en situation régulière, tandis que ceux qui n'ont pas de papiers espèrent être régularisés au cas par cas. Des mobilisations collectives, par exemple des grandes grèves de travailleurs sans-papiers, contribuent à la prise de conscience de la nécessité de régulariser.

La libre circulation des ressortissants européens bénéficie surtout aux Portugais et aux Italiens. À l'approche du Brexit, qui scelle la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne en 2020, les demandes de naturalisation française des Britanniques augmentent. La société française est le produit de sa longue histoire migratoire. Si la plupart des immigrés et de leurs descendants finissent par s'enraciner dans la société, ils restent victimes de nombreuses discriminations.

2015

Des centaines de milliers de personnes, provenant en majorité de Syrie, atteignent la Grèce. L'Allemagne affiche sa volonté d'accueil en enregistrant 800 000 demandes d'asile. Cette même année, l'image d'Alan Kurdi, un petit garçon syrien retrouvé échoué sur une plage de Turquie, provoque une onde de choc émotionnelle sans lendemain, en Europe et dans le monde.

2016

18 mars : les États européens signent un accord financier avec la Turquie, qui l'engage à retenir la majorité des exilés syriens arrivés sur son sol et à reprendre ceux ayant réussi à traverser la frontière turco-grecque.

2022

Mars : le gouvernement français lance une plateforme de parrainage permettant aux citoyens de se mobiliser pour l'accueil des Ukrainiens en France.

Annexe 2 - RENCONTRE AVEC GÉRARD NOIRIEL Ces immigrés qui ont fait la France

Ouvriers italiens, artisans russes, gouvernantes suisses..., l'immigration de masse émerge en France dans la seconde moitié du XIXe siècle. Dans ses travaux pionniers, Gérard Noiriel montre qu'elle se heurte, dès la IIIe République, aux mesures discriminatoires de l'État français.

Propos recueillis par Martine Fournier
SH le 26 novembre 2008

Qu'est-ce qui suscite une œuvre, une trajectoire, un engagement ? Ce sont des chemins de traverse qui ont mené Gérard Noiriel à la cité savante, explique-t-il dans *Penser avec, penser contre* (2003). Car dès le départ, les « fils de la grande histoire » avaient tissé les liens de sa vie... Ouvriers dans les Vosges, ses parents incarnaient en quelque sorte les « vaincus de l'histoire ». Son père, tourmenté et violent, s'exile en Alsace pour retrouver du

travail : la famille devient alors « immigrée de l'intérieur » et subit un sentiment d'exclusion... Enfant pauvre mais doué, G. Noiriel s'en sort scolairement – d'autant plus qu'il est poussé par des enseignants qui voyaient dans sa réussite les confirmations de leurs idéaux républicains. Il est toutefois orienté vers les « filières courtes ». L'ascension sociale s'avère dès lors difficile : il est tour à tour instituteur remplaçant, étudiant marxiste, OS à la chaîne, veilleur de nuit... Après l'agrégation d'histoire qu'il réussit tout de même à décrocher à la Sorbonne, quel meilleur sujet de thèse choisir que le monde ouvrier ?

Lorsque vous publiez *Le Creuset français* en 1988, vous êtes l'un des premiers à faire une histoire des immigrés en France que vous qualifiez d'ailleurs de « non-lieu de mémoire »

Lorsque sort *Le Creuset français*, en 1988, c'est le moment, d'une part, où l'on s'apprête à fêter le bicentenaire de la Révolution française et, d'autre part, où sortent les premiers volumes des *Lieux de mémoire*, dirigés par Pierre Nora. Dans ces lieux de mémoire « légitimes » (le Collège de France, le Panthéon...), il n'y avait pas de place pour ce phénomène majeur de l'histoire contemporaine de la France qu'est l'immigration. Au XXe siècle, la France est en effet l'un des pays du monde, comme je l'ai montré, qui doit le plus à l'immigration, autant sinon plus que les États-Unis.

En intitulant mon premier chapitre « Non-lieu de mémoire », je voulais questionner la part de responsabilité des historiens (ne serait-ce qu'en ne s'intéressant pas au sujet) dans cette vision toujours négative donnée de l'immigration, et récupérée ensuite par l'extrême droite. Jusqu'au milieu des années 1980 en effet, l'histoire de l'immigration n'était pas un objet de la recherche historique légitime en France. L'histoire de l'immigration s'est constituée comme domaine autonome de la recherche par le rassemblement de plusieurs courants de recherche (histoire politique, histoire sociale...) et aujourd'hui, on peut parler d'un domaine très dynamique, stimulé aussi par la conjoncture : la montée du Front national, de la xénophobie et de l'antisémitisme.

Quand, pourquoi, comment l'immigration de masse débute-t-elle en France ?

L'immigration de masse date du début de la révolution industrielle. C'est-à-dire, en France, de la phase d'expansion industrielle du Second Empire – seconde moitié du XIXe siècle. **Dans le cas français, la précocité du mouvement malthusien (alors que les autres pays européens ont encore une très forte natalité), est un phénomène tout à fait décisif qui va engendrer l'immigration de masse. À cela s'ajoute une forte résistance des petits paysans propriétaires et des artisans à aller travailler dans les usines.**

Au début, l'immigration est frontalière, des Italiens viennent travailler dans le Sud-Est, des Belges dans le Nord, des Espagnols dans le Sud-Ouest... La première grande vague, dans les années 1860-1870, est alors principalement

le fait des Belges et des Italiens. Dans les années 1920, ce sont les Polonais et encore les Italiens. Puis la troisième vague, qui a lieu durant les trente glorieuses, se compose d'Espagnols, de Portugais (principale nationalité recrutée après la Seconde Guerre mondiale) et de la main-d'œuvre des anciennes colonies (Algériens, Marocains...). Massivement, c'est une main-d'œuvre ouvrière, non qualifiée (souvent issue des campagnes). Mais la France manque aussi d'ouvriers agricoles (car ils sont partis vers les villes avec l'exode rural). Les premières formes organisées d'immigration se font d'ailleurs dans le monde rural, chez les grands propriétaires du bassin parisien. Il faut aussi souligner l'existence d'une immigration dans les métiers artisanaux, notamment à Paris, dans les métiers de la confection, du cuir... Avant la guerre de 1914, la France devient le premier exportateur de casquettes grâce à l'immigration des Juifs de Russie et de Pologne qui organisent cette fabrication.

Il ne faut pas oublier non plus l'immigration féminine, notamment dans la domesticité. Après les bonnes bretonnes arrivent les Flamandes, les Belges, les gouvernantes suisses, puis plus tard les Espagnoles et les Portugaises...

À partir de vos travaux sur l'immigration, vous dégager une thèse selon laquelle l'État-nation, en France, s'est construit sur le clivage entre les Français et les étrangers. À la fois grâce et contre les immigrés, pourrait-on dire ?

C'est en effet à la fin du XIXe siècle que l'on assiste réellement à une nationalisation des sociétés et que s'opère alors ce clivage. **Tant qu'il n'existe pas une politique de contrôle du territoire national, on ne peut parler d'immigration au sens moderne du terme.** Avant les années 1880, l'État français n'était pas en mesure d'identifier les personnes sur la base de leur nationalité. Il va entrer progressivement dans la vie quotidienne des gens en mettant en place tout un ensemble de papiers (extrait de naissance, etc.), toute une logique d'écriture donc, qui, aujourd'hui, joue un rôle déterminant dans le façonnement des identités. **L'immigration ne commence à être mesurée qu'à la fin du XIXe siècle**, au moment où l'on se met à établir des statistiques et à enregistrer les identités. Sous la monarchie de Juillet (1830-1848), par exemple, le critère de la nationalité n'existait pas. On ne bloquait pas les étrangers aux frontières, on ne les empêchait pas d'exercer des fonctions publiques. Il existait en revanche, selon la logique « classes laborieuses = classes dangereuses », une forte discrimination à l'égard des classes populaires de la part de l'élite.

Au cours de la IIIe République, on assiste à un déplacement de la dialectique exclusion/inclusion, entre étrangers et nationaux. Les républicains ont des objectifs démocratiques. Élus par le peuple, ils se donnent pour mission d'intégrer les classes populaires dans l'État-nation. Par le vote mais aussi en faisant des lois sociales qui vont être réservées aux nationaux. **C'est à ce moment que le critère de la nationalité devient déterminant.** La première mesure sociale concerne d'ailleurs la protection du marché

du travail national. Le protectionnisme ne signifie pas seulement, comme on le dit souvent dans les manuels d'histoire, les droits de douane ; il concerne aussi la circulation de la main-d'œuvre. À partir de là, un étranger ne peut plus venir travailler en France comme bon lui semble, il est obligé de présenter à la frontière un contrat de travail, une autorisation de la police française, etc. En outre, les étrangers ne sont pas libres de circuler sur le territoire et doivent occuper les emplois qui leur sont assignés.

Les premières lois sociales pour les travailleurs ne s'appliquaient donc pas aux immigrés ?

La véritable égalité des droits sociaux est extrêmement récente, elle date de la fin du XXe siècle, des années 1970-1980. Les discriminations ont été en s'atténuant progressivement. Mais au départ, par exemple, la loi de 1898 sur les accidents du travail ne s'appliquait pas de manière équivalente aux Français et aux étrangers, alors qu'ils étaient les premiers concernés puisqu'ils étaient majoritaires dans les mines, là où les accidents étaient le plus fréquents. Autre exemple, un étranger ne pouvait bénéficier des prestations sociales dans lesquelles l'État apportait une contribution. Il cotisait mais n'avait pas tout le bénéfice de la loi. La loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes est ainsi discriminatoire pour les étrangers.

Donc, l'intégration des classes populaires, voulue par les principes démocratiques de la IIIe République, a entraîné l'exclusion des étrangers. « *Les Français d'abord* », principe récupéré par l'extrême droite, est en fait une dimension constitutive de l'État national républicain. Il faut préciser cependant que, pour les républicains, porteurs des valeurs démocratiques et progressistes, les citoyens français doivent être prioritaires, **mais il existe cependant des possibilités pour les étrangers de s'intégrer. Les enfants, par exemple, peuvent acquérir la nationalité.**

Dans votre livre Les Origines républicaines de Vichy, vous enfoncez le clou en montrant que le gouvernement de Vichy a pu, justement, s'appuyer sur les lois républicaines pour exercer sa politique d'exclusion des Juifs et autres étrangers.

La République a toujours été un enjeu de lutte entre progressistes et conservateurs. Pour les premiers, les valeurs universelles de l'État républicain doivent permettre d'intégrer les étrangers dans la communauté nationale. La IIIe République s'est construite sur ces bases, mais elle a dû progressivement céder du terrain aux forces de droite, avec la Première Guerre mondiale, puis la montée des fascismes dans les années 1930.

Ce que j'ai voulu montrer dans ce livre, c'est qu'un gouvernement peut – si l'on n'y prend pas garde – forger des instruments qui, dans le cadre d'une démocratie, sont contrôlés par les institutions qui veillent au respect des libertés publiques, mais qui peuvent être utilisés ensuite par un régime totalitaire de manière extrêmement dangereuse.

Sous la IIIe République, l'État commence à intervenir de façon de plus en plus autoritaire dans les questions de nationalité. **La procédure de déchéance de la nationalité pour les Français d'origine étrangère a ainsi été inventée pendant la Première Guerre mondiale.** Elle ne devait s'appliquer au départ que pour la durée de la guerre, mais a été en fait confirmée par la loi de 1927. Pour atténuer les effets de l'hécatombe de la guerre de 1914 (1,5 million de morts et autant de mutilés), il fallait faciliter l'accès des étrangers à la nationalité française. La loi stipule que, désormais, trois ans de présence en France suffiront pour demander la naturalisation. Mais, en même temps, cette loi établit toute une série de discriminations à l'encontre des nouveaux Français. Avec la menace de la déchéance, l'État républicain se donne par exemple le droit de reprendre ce qu'il a donné, si l'individu naturalisé est considéré comme un danger pour la sécurité nationale. Cette mesure sera mise en œuvre à l'encontre de militants communistes issus de l'immigration. Le régime de Vichy lui donnera une ampleur extrême dans le cadre de sa politique de ségrégation à l'égard des Juifs et des Français d'origine étrangère.

La seconde grande discrimination que l'on trouve dans la loi de 1927 concerne la citoyenneté et le marché du travail. Ainsi, par exemple, dans les années 1930, le nombre des réfugiés fuyant les régimes totalitaires augmente rapidement. Beaucoup d'entre eux ont fait des études supérieures. En devenant Français, ils obtiennent le droit d'exercer des professions libérales. Mais la crise économique fait que cette « concurrence » est très mal vue par les avocats et les médecins en place. Ces derniers vont alors mobiliser leurs réseaux de pouvoir pour contraindre le gouvernement républicain à adopter des mesures qui interdisent de fait l'accès à ses professions à tous ceux qui ne sont pas Français de naissance. Là aussi, le régime de Vichy n'a fait que pousser au paroxysme une logique d'exclusion qui foule aux pieds les traditions progressistes républicaines.

La leçon civique que l'on peut tirer de ces événements est simple. Lorsqu'un régime démocratique met en œuvre – le plus souvent pour satisfaire la fraction la plus conservatrice de l'électorat – des instruments ayant pour but d'exclure ceux qui sont traités comme des boucs émissaires, il ouvre une brèche par laquelle pourront s'engouffrer ensuite les partis extrémistes. Et lorsque – par malheur – ces derniers arrivent au pouvoir, ils utilisent ces instruments d'exclusion en se débarrassant des garanties constitutionnelles qui protégeaient auparavant les libertés individuelles. C'est pourquoi les citoyens doivent toujours rester vigilants, de façon à maintenir vivants les contre-pouvoirs qui permettent de résister à l'emprise croissante de l'État dans leur vie quotidienne. C'est, pour moi, une leçon que nous donne l'histoire de la IIIe République.

Annexe 3 - Bilan démographique de l'immigration

Immigrés et étrangers

Centre d'observation de la société - 19 DÉC 2024

Conférence du 9 Mars 2026 Tous et toujours métis 32
de Dominique Bolliet

Souvent confondus, les mots « immigré » et « étranger » n'ont pas le même sens. Dans le premier cas, on parle de déplacement d'un pays à un autre (la migration), dans le second, de nationalité.

Un immigré est une personne qui réside durablement en France, née étrangère à l'étranger. Elle peut avoir acquis la nationalité française une fois installée en France, mais elle restera toujours immigrée. Une partie des immigrés vivent dans notre pays depuis plusieurs décennies. Une personne née à l'étranger mais de nationalité française (par exemple un enfant d'expatriés Français) n'est pas considérée comme immigrée quand elle rentre en France.

Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité française, quel que soit son lieu de naissance. Il peut être né en France et donc ne pas être immigrés. À l'âge de 13 ans, les parents d'un mineur né en France peuvent faire une demande pour qu'il obtienne la nationalité française, ce qu'il peut faire de lui-même à partir de 16 ans.

Au total, plus d'un tiers des immigrés sont Français, et 15 % des étrangers sont nés en France.

De quels pays viennent les immigrés ?

Centre d'observation de la société - 12 FÉV 2025

Depuis un siècle et demi, la France est une terre d'immigration. Au fil de notre histoire, un très grand nombre de nationalités se sont établies sur notre sol, en provenance d'Europe, d'Afrique ou d'Asie notamment. Elles constituent une composante importante de la population française, dont une grande part des ascendants vient d'un pays étranger.

Parmi les 7,2 millions d'immigrés présents dans l'Hexagone, 2,3 millions viennent d'Europe, soit 32 % (données Insee 2023). Les Portugais sont les plus représentés (580 000 personnes), deux fois plus que les Italiens ou les Espagnols. Historiquement, la vague migratoire la plus importante jamais connue en France est venue d'Italie à partir des années 1920. Au niveau le plus élevé, dans les années 1930, les Italiens représentaient 20 habitants pour 1 000 (ou 2 %), ce qu'aucune autre nationalité n'a jamais atteint. L'immigration espagnole est plus tardive. Elle connaît un premier pic dans les années 1920, puis un second à la fin des années 1960. L'immigration portugaise s'est très nettement développée dans les années 1970.

Au total, plus du tiers des immigrés sont originaires de pays riches si on ajoute des pays comme les États-Unis, le Canada ou le Japon. Notre pays attire aussi un grand nombre d'étudiants qui s'y installent durablement ensuite, d'actifs qui viennent travailler dans les entreprises françaises et de retraités aisés qui viennent s'y établir. 3,4 millions d'immigrés sont originaires d'Afrique (48 % du total), le plus souvent du Maghreb, notamment du Maroc et d'Algérie. Une immigration déjà assez ancienne, au plus haut dans les années 1970 et 1980. L'immigration d'Afrique subsaharienne reste modeste mais augmente à partir des

années 1980. Un million d'immigrés viennent d'Asie (13,7 % du total), dont 238 000 de Turquie, migration qui s'est accrue à partir des années 1970.

L'évolution des migrations est liée pour une grande part aux besoins de l'activité économique. L'agriculture française, l'industrie, le bâtiment et les travaux publics ou les mines n'auraient jamais pu se développer sans main-d'œuvre immigrée. Manquant de bras, la France est allée chercher de la main-d'œuvre dès les années 1920 avec la Société générale d'immigration (société privée) et à partir de 1945 via l'Office national de l'immigration (public). Au départ, il s'agissait surtout d'Italiens, de Polonais ou d'Espagnols. À partir des années 1950 et jusqu'aux années 1970, la France se tourne vers le Maghreb pour se reconstruire et faire tourner la machine économique en plein boom des Trente Glorieuses. En particulier, l'industrie automobile française s'est construite pour une grande part grâce à l'utilisation de la force de travail venue de l'étranger. **Aujourd'hui, les immigrés et leurs descendants représentent un cinquième des actifs.**

Depuis la fin des années 2000, les parts des immigrés venant d'Asie, autour de 13-14 %, et d'Amérique-Océanie, 5-6 %, sont restées quasiment stables. En réalité, elles ont progressé, mais au même rythme que la population totale. La part des immigrés venant d'Europe a diminué de 39 % à 32 %. En contrepartie, celle des personnes nées dans un pays africain a augmenté de 42 % à 48 %. Aux flux établis de longue date, du Maroc ou d'Algérie par exemple, s'ajoutent des pays qui ont connu de graves crises comme la Syrie ou la Libye. Une immigration liée pour partie à la situation économique, à l'ampleur de la pauvreté, mais aussi aux guerres civiles, aux conflits entre pays, ou aux persécutions de populations spécifiques.

Les immigrés et leurs descendants représentent 20 % des actifs

Centre d'observation de la société - 8 JUIN 2023

L'immigration constitue un apport essentiel à la force de travail de la France. Toutes origines confondues, les immigrés représentent 11,1 % de la population active. Si on y ajoute leurs descendants (9,2 %), 20 % des actifs ont émigré vers la France ou ont au moins un parent qui a émigré, soit environ six millions de personnes, salariées ou non.

Dans certaines professions, la proportion de travailleurs immigrés ou descendants dépasse largement les 20 %, comme le montre nos calculs. Au total, plus du tiers des employés de maison sont immigrés ou d'origine, près d'un employé du gardiennage et de la sécurité sur trois l'est aussi. C'est le cas également de près de 30 % des ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment et des travaux publics. Les immigrés et leurs descendants occupent aussi des postes très qualifiés dans des secteurs clés. Ils représentent par exemple 21 % des ingénieurs informatiques.

Ces travailleurs immigrés et leurs descendants reflètent l'histoire économique de notre pays. Parmi eux, on compte de jeunes travailleurs immigrés qui viennent d'arriver, mais aussi des descendants d'immigrés âgés nés dans l'Hexagone dans les années 1950, dont les parents ont pu eux-mêmes arriver dans les années 1930, presque un siècle... Un ensemble hétéroclite dont une partie a une relation très lointaine avec la migration et, par exemple, ne pratique plus la langue de leur pays d'origine. Additionner immigrés et descendants d'immigrés est une pratique discutable du fait de ces différences, mais donne malgré tout une idée de l'apport de l'immigration au travail en France.

Pour partie, ces immigrés ont été recrutés dans leur pays d'origine pour les besoins de notre économie, avec une politique très active en la matière dans les années 1950 à 1970. Ils ont par exemple extrait le charbon, permis le succès des constructeurs automobiles français et, au bout du compte, constitué un moteur essentiel de la croissance française. Leurs descendants occupent des professions plus variées, mais pour beaucoup peu qualifiées.

Immigrés et descendants continuent à bâtir des logements, à construire des routes et à faire le ménage dans des conditions pénibles et pour des bas salaires, occupant souvent les emplois délaissés par les non-immigrés. Pour partie ils permettent de réduire les tensions qui existent sur le marché du travail. Des services de livraison à domicile aux hôpitaux, toute une partie d'entre eux étaient par en « première ligne » lors de la crise sanitaire de 2020. Chaque année, les agriculteurs français font venir des dizaines de milliers de saisonniers. Sans eux, notre production s'effondrerait. Il serait bien difficile en pratique de les remplacer comme certains le suggèrent.

Quelle part de la population française représentent les immigrés et les étrangers ?

Centre d'observation de la société - 10 JAN 2025

7,2 millions d'immigrés et 5,6 millions d'étrangers vivent en France, selon les données du recensement 2023 de l'Insee. Les premiers représentent 10,7 % de la population, les seconds 8,2 %. Immigrés et étrangers, souvent confondus, constituent pourtant des notions bien distinctes. Le mot « immigrés » désigne des personnes nées étrangères à l'étranger, venues ensuite s'installer en France durablement. Une partie est devenue française par la suite : plus du tiers des immigrés sont Français. Ce qui les caractérise, c'est la *migration*, non la nationalité. Le mot « étrangers » se rapporte aux personnes qui vivent en France, mais qui n'ont pas la *nationalité* française. Ce qui les caractérise, c'est la nationalité. Les jeunes nés en France de parents étrangers sont étrangers, même si la très grande majorité deviendra française à l'âge de 16 ans. En 2023, 15 % des étrangers étaient nés dans l'Hexagone. Au total, 4,8 millions de personnes sont à la fois étrangères et nées à l'étranger (donc immigrées), soit 7 % de la population vivant en France.

Étrangers et immigrés en 2023			
	Millions	Répartition	% de la population
Étrangers	5,6	100%	8,2%
Étrangers nés en France	0,8	15%	1,17%
Étrangers nés à l'étranger	4,8	92%	7,05%
Immigrés	7,2	100%	10,7%
Français, nés à l'étranger	2,5	36%	3,7%
Étrangers nés à l'étranger	4,8	70%	7,0%

Source : Insee

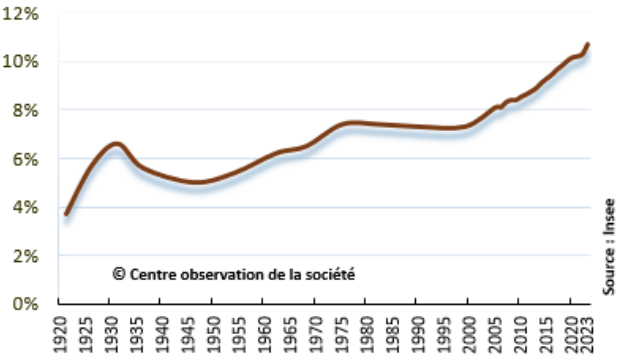
Au-delà des étrangers et des immigrés eux-mêmes, une partie de la population a un lien avec l'immigration parce que l'un de ses parents au moins est venu de l'étranger. L'Insee estime que 21 % de la population française est, soit née à l'étranger, soit issue d'au moins un parent immigré (données 2019-2020). En remontant seulement cinq générations, chaque individu a 32 ancêtres différents, dont une partie parfois non négligeable n'est pas née en France. Chacun des indicateurs mentionnés reflète ont un intérêt scientifique qui n'est pas le même. L'important est de comprendre ces nuances et de ne pas assimiler « immigré », « étranger » et « descendant d'immigré ». Ensuite, ces notions sont discutables, car la population étrangère ou immigrée n'a rien d'homogène. Elle comprend des personnes venues de pays voisins d'Europe comme d'autres très lointains. Elle rassemble des individus qui viennent d'arriver, comme des réfugiés ukrainiens, aussi bien que des personnes très âgées dont les parents ont migré d'Espagne ou d'Italie en France à la fin des années 1930.

La part des immigrés et étrangers dans la population augmente en France

Centre d'observation de la société - 17 DÉC 2024

La population immigrée¹ vivant en France est passée de 4 % à 11 % de la population en un siècle. Cette hausse s'est faite en trois grandes phases. Dans les années 1920, nombre de nos voisins (italiens et espagnols en particulier) fuient la misère et la France a besoin de bras pour combler les énormes pertes humaines dues à la Première Guerre mondiale. Rapidement, une partie retourne ou est renvoyée chez elle, si bien qu'en 1946 la France ne compte plus que 5 % d'immigrés. Leur part a augmenté dans une deuxième phase de façon relativement constante dans l'après-guerre jusqu'au début des années 1970 où elle atteint à nouveau 7 %. La France a une fois de plus besoin de forces vives pour alimenter la machine économique, c'est l'époque des Trente Glorieuses.

Part des immigrés dans la population (%)



L'arrêt de l'immigration de travail stabilise la part des immigrés jusqu'à la fin des années 1990. Mais à partir des années 2000, on entre dans une troisième phase : les immigrés représentent 10,7 % de la population en 2023. La persistance d'écarts énormes de niveaux de vie entre les pays et la permanence de conflits armés – comme le conflit en Ukraine ou dans le Proche-Orient – conduisent à une hausse des migrations internationales. La mondialisation accroît la circulation des femmes et des hommes pour les études, une mobilité professionnelle, rejoindre un conjoint, etc. La France demeure un pays moins accueillant que beaucoup d'autres pays riches, mais la progression de la part des immigrés a un impact sur notre démographie. La population immigrée est très loin de l'image qui en est souvent faite, de personnes démunies qui viennent de débarquer sur notre sol pour éviter la misère. Plus d'un tiers vient de pays riches d'Europe ou d'Amérique du Nord. Une grande partie est établie de longue date dans l'Hexagone. Certains immigrés deviennent Français par naturalisation : ils ne sont alors plus comptabilisés parmi les étrangers. Au total, une personne vivant en [France sur cinq](#) est soit née à l'étranger, soit née d'au moins un parent qui a immigré.

Les étrangers sont des personnes vivant en France, mais qui n'ont pas la nationalité française. Ils n'ont pas forcément migré : 15 % des étrangers sont nés France ([lire notre article](#)). L'évolution de leur part dans la population connaît quant à elle des mouvements d'oscillation autour de 6 %, avec une progression plus nette dans les années récentes : elle atteint 8,2 % en 2023. Les années 1930-1940, puis 1980-1990, sont marquées par une baisse assez nette de leur part dans la population qui peut résulter d'une naturalisation ou d'un retour dans le pays d'origine, notamment de travailleurs. À leur majorité, une partie des jeunes nés de parents étrangers opte pour la nationalité française. Une partie des étrangers quittent la France faute d'avoir pu s'y installer plus durablement et, certains, au moment de la retraite. Environ 40 % des étrangers vivant en France ont une nationalité européenne ou d'Amérique du Nord.

La France est un pays d'immigration de longue date. Notre pays a fait appel en masse aux étrangers pour faire marcher son économie. C'est le cas chaque année pour les saisonniers en agriculture par exemple. En période de

ralentissement, la plupart des personnes qui ont migré de longue date ne rentrent pas dans leur pays d'origine et s'intègrent au fil du temps. L'insertion de la France dans un processus de mondialisation joue, avec à la fois davantage d'immigration et d'émigration.

Au fil de son histoire, notre pays n'est jamais resté isolé des mouvements internationaux de population, qui vont se poursuivre, qu'ils soient choisis ou subis. Le développement des réseaux de transport les rend encore plus faciles. L'immigration en France devrait donc continuer à progresser, quelles que soient les options politiques au niveau national. À moins que les tensions internationales se réduisent et que les pays les plus pauvres rattrapent leur retard économique, ce qui prendra du temps. La question de fond est comment on améliore l'insertion des derniers arrivés.

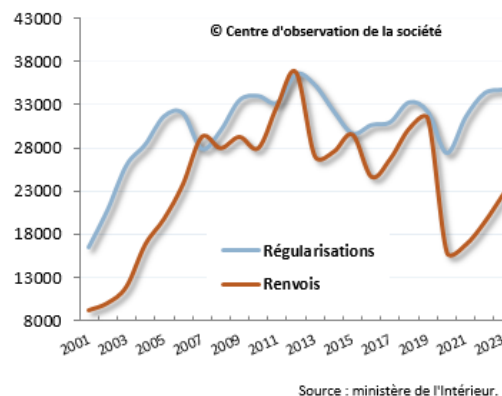
Combien de sans-papiers en France ?

Centre d'observation de la société - 28 NOV 2024

Par définition, on ne dispose pas de données précises sur le nombre d'étrangers en situation irrégulière vivant en France. Une façon de l'approcher est de comptabiliser les titulaires de l'aide médicale d'Etat (AME), proposée aux personnes résidant depuis au moins trois mois en France, quelle que soit la régularité de leur statut. **Selon la Caisse nationale d'assurance maladie, 439 000 personnes recevaient cette aide en juin 2023**, en cas de maladie. Ce chiffre est imparfait. Il comprend des étrangers qui ont été régularisés, mais qui n'ont pas encore fait de demande d'assurance maladie universelle à laquelle ils ont droit. Inversement, toutes les personnes sans titre de séjour ne demandent pas l'AME. Le chiffre total d'étrangers en situation irrégulière est probablement supérieur. S'il était de 600 000, comme l'a indiqué en 2021 le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, les sans-papiers représenteraient 1 % de la population. Une donnée invérifiable.

Le terme de sans-papiers regroupe tout un ensemble de situations : des enfants (parfois nés en France) et des parents, des mineurs isolés, des personnes qui viennent d'arriver et des personnes établies sur notre sol depuis des années. **Il inclut aussi toutes celles et ceux dont le dossier de régularisation est en attente**, qui peuvent avoir perdu leur droit au séjour de manière temporaire à cause d'un problème administratif.

Régularisations et renvois d'étrangers sans-papiers



Chaque année, un chiffre indéterminé de personnes entrent en France sans titre de séjour. La pauvreté et le mal-développement des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne poussent notamment un certain nombre de jeunes notamment à tenter leur chance pour éviter la misère dans leur pays. Les crises politiques et humanitaires, les conflits locaux (Syrie, Libye, Soudan, Haïti, Afghanistan, etc.) accentuent encore ces flux.

Un chiffre tout autant indéterminé de sans-papiers quittent le sol français pour aller s'établir dans un autre pays, et entre 20 000 et 30 000 sont renvoyés, soit dans leur pays d'origine, soit dans le pays par lequel ils sont entrés dans l'Union européenne. Un nombre à peu près équivalent est régularisé, variable suivant les années.

L'amplification de la lutte contre le séjour irrégulier en France à partir du milieu des années 2000 a conduit à la fois à davantage de renvois, mais aussi, même si cela paraît paradoxal, de régularisations. Une partie des personnes interpellées ont obtenu gain de cause, et un certain nombre d'étrangers en situation irrégulière, qui ne demandaient pas de titre de séjour, régularisent leur situation souvent après de longues années d'attente. **La France a toujours connu sur son sol une population étrangère en situation irrégulière.** Il est impossible de savoir si leur nombre augmente ou diminue. Il varie notamment en fonction des crises majeures qui secouent la planète, comme dans les années 1930 avec les Espagnols et les Italiens notamment, à la fin des années 1970 avec le Vietnam, dans les années 1990 et 2000 avec l'ex-Yougoslavie ou le Rwanda, etc. Les crises plus récentes touchent pour beaucoup les pays africains. Les sans-papiers ont régulièrement été utilisés comme boucs émissaires des difficultés sociales de notre pays par une partie croissante des partis politiques français. Faute d'avoir accès au travail, ces personnes vivent le plus souvent dans des situations extrêmement précaires. Plusieurs milliers d'enfants étrangers dorment ainsi à la rue.

Solde migratoire

Centre d'observation de la société - 27 NOV 2022

Le solde migratoire mesure la différence entre les entrées et les sorties d'un territoire, à titre permanent pour une

année donnée. Il n'intègre donc pas, par exemple, les touristes ou les personnes en déplacement professionnel. En France, contrairement à d'autres pays, on ne dispose pas de fichier de population communal. Une personne qui déménage n'est pas tenue de le faire savoir officiellement. Les entrées et les sorties sont mesurées lors du recensement de la population de la commune, en moyenne tous les cinq ans.

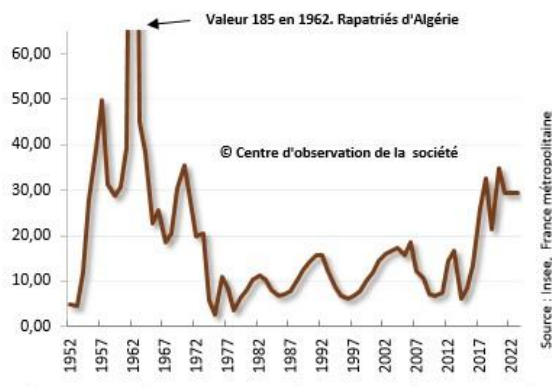
Le solde migratoire de la France entière mesure la différence entre les entrées et les sorties à titre permanent. On cherche à évaluer la contribution du monde extérieur à l'évolution de la population vivant en France, pour la distinguer des comportements (naissances et décès) des personnes résidant dans l'Hexagone. Parmi les entrées, on a des étrangers qui migrent vers la France, mais aussi des Français qui y rentrent durablement alors qu'ils vivaient dans un autre pays. Pour les étrangers, on ne compte que les entrées régulières.

Les sorties comprennent à la fois les Français et les étrangers qui quittent durablement le territoire. En réalité, l'Insee dispose de peu d'éléments sur le sujet et les données publiées sont très approximatives : il faut les considérer comme des ordres de grandeur. Les données publiées sont d'ailleurs régulièrement révisées. Il est possible de calculer le solde migratoire en distinguant les étrangers et les Français, là aussi de manière approximative.

Le solde migratoire augmente dans les années récentes

Centre d'observation de la société - 11 AVR 2024

Evolution du solde migratoire rapporté à la population (pour 10 000 habitants)

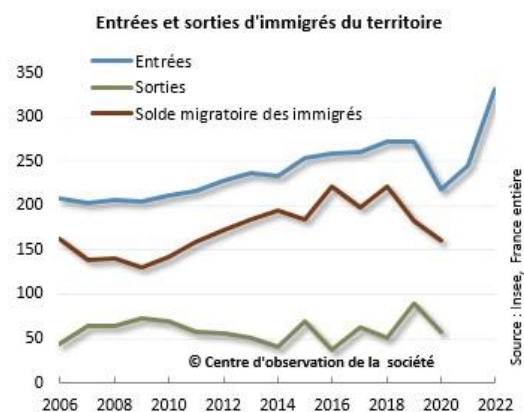


Le solde migratoire se situe entre 25 et 30 pour 10 000 habitants depuis 2017. Il a retrouvé son niveau de la fin des années 1960. L'arrêt de l'immigration de travail, au milieu des années 1970, a marqué une cassure¹ : des années 1980 jusqu'au milieu des années 2010, le taux oscillait entre 10 et 20 pour 10 000 habitants.

Le solde migratoire est la différence entre le flux de l'ensemble des personnes qui entrent durablement sur le territoire² et de celle qui en sortent. Il comprend aussi bien les entrées et de sorties d'immigrés³ que de personnes nées en France. Les chiffres sont approximatifs, car si on

connaît relativement bien les entrées légales, on mesure très mal départs.

Si on ne considère que les immigrés, le nombre d'entrées, de l'ordre de 200 000 par an au début des années 2000 selon l'Insee, a atteint 270 000 en 2019 avant la crise sanitaire. Il a ensuite chuté pour rebondir fortement en 2022. Selon l'Insee, les immigrés nés en Ukraine ou en Russie représentent les deux tiers de la progression de l'immigration depuis 2019⁴. Le nombre de départs du territoire est de l'ordre de 50 000 par an, mais les données ne sont estimées que jusqu'en 2020. Au total, le solde migratoire des immigrés uniquement est passé de 150 000 à 200 000 entre la fin des années 2000 et la fin des années 2010. Les données de l'Insee ne permettent pas de juger de l'évolution post-crise sanitaire.

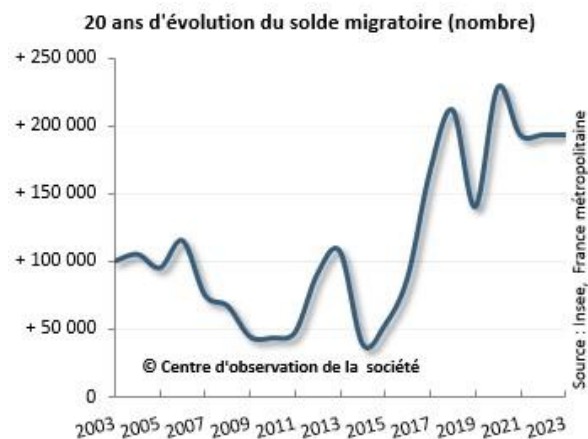


Pour les personnes nées en France, le flux d'entrées est de l'ordre de 100 000 par an. Il s'agit souvent d'étudiants ou d'actifs qui séjournent durablement à l'étranger de retour en France. Les sorties du territoire, de l'ordre de 150 000 par an dans les années 2000-2010, se sont tariées en 2020 avec la crise sanitaire et l'Insee ne donne pas d'estimation pour les années suivantes.

Les fluctuations du solde migratoire global dépendent de différents facteurs. À partir du milieu des années 2010, l'immigration a progressé. Même si c'est dans une proportion moins importante que celle de ses voisins européens, la France a accueilli davantage de réfugiés, par exemple du fait des crises syriennes et libyennes, d'autres conflits en Afrique puis de la guerre en Ukraine. Sur plus long terme, ces évolutions correspondent à l'insertion de notre pays dans une économie mondialisée, dans laquelle les personnes circulent plus qu'auparavant, qu'il s'agisse de voyages, mais aussi de scolarités et de parcours professionnel. Un nombre croissant d'habitants de la planète, pour de très nombreuses raisons, conçoit d'aller vivre dans un autre pays.

Après une période de flux élevés lié à l'après crise sanitaire et à l'impact de la guerre en Ukraine, il est fort probable que l'on retrouve un niveau plus modéré d'immigration. Compte tenu des facteurs structurels, celui-ci ne devrait pas retomber à son niveau des années 1980 et 1990, à moins d'une forte diminution des conflits mondiaux et d'un repli

national généralisé de la production et des parcours étudiants.

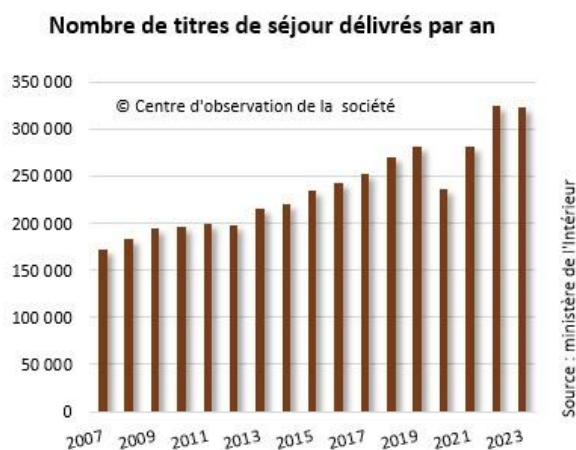


1. Le pic de 1962 est lié à l'arrivée de rapatriés d'Algérie. Le solde migratoire atteint alors 860 000 personnes, soit 185 000 pour 10 000 habitants.
2. Il ne comprend pas les touristes.
3. Dont certains ont la nationalité française.
4. « Des entrées en hausse en 2022 dans un contexte de normalisation sanitaire et de guerre en Ukraine », Insee première n°1991, Insee, avril 2024

Pour quelles raisons les étrangers viennent-ils en France ?

Centre d'observation de la société - 5 FÉV 2024

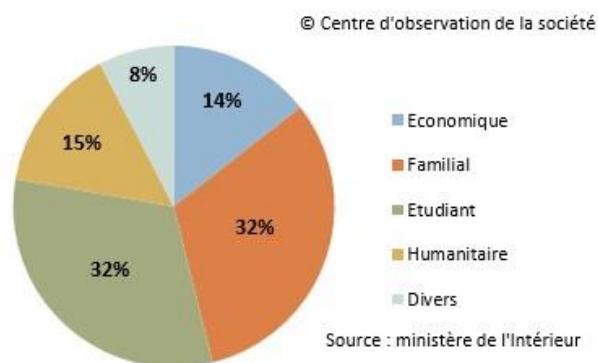
320 000 titres de long séjour ont été accordés en 2023 (chiffre provisoire), selon le ministère de l'Intérieur. Ce chiffre global est stable par rapport à 2022, mais en nette progression depuis dix ans où il était de 200 000. Pour quelles raisons les immigrés s'établissent en France ? Les données sur les visas de long séjour donnent des informations sur le sujet.



Depuis l'arrêt de l'immigration de travail au milieu des années 1970, l'immigration pour des motifs économiques ne représente plus qu'une partie très faible de l'ensemble,

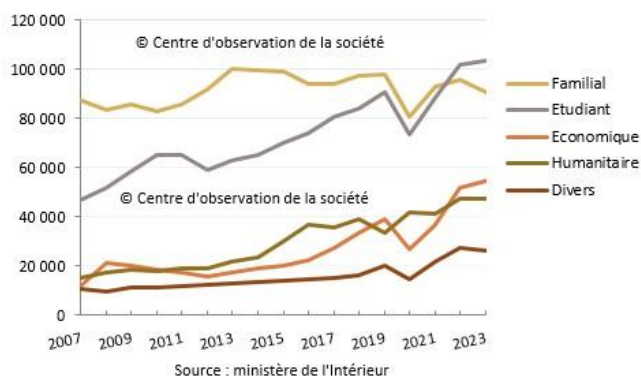
14 % en moyenne sur la période 2018-2023. Les deux motifs principaux sont d'abord le fait de rejoindre sa famille (32 %), qui concerne principalement des enfants, des parents et des conjoints de Français ou d'étrangers installés régulièrement en France et, dans une proportion identique, le fait de faire des études (32 %). Les raisons humanitaires (les réfugiés qui fuient les guerres comme les Ukrainiens) arrivent ensuite avec 15 %, ainsi qu'un ensemble « divers » (8 %) qui regroupe des personnes qui obtiennent un visa de visiteurs de plus de trois mois¹ et des enfants devenus majeurs mais entrés mineurs en France.

Répartition des titres de long séjour selon le motif (moyenne 2018-2023)



L'immigration pour motif familial est stable en France et même plutôt en diminution au cours des dix dernières années. L'immigration étudiante est celle qui a connu la plus forte hausse. Les études s'internationalisent, l'année scolaire passée à l'étranger s'impose de plus en plus dans l'enseignement supérieur : nous accueillons davantage d'étudiants, et les étudiants Français partent plus souvent qu'auparavant. Le troisième motif est économique et son évolution repose sur le même principe : la mondialisation des échanges repose aussi sur des carrières internationales. La France « importe » également des actifs pour faire marcher son économie. On trouve dans cette rubrique les travailleurs saisonniers qui viennent pour travailler dans les champs comme des médecins ou des cadres supérieurs du privé dans des filiales étrangères établies en France. Les migrations pour raisons humanitaires ont progressé du fait des crises internationales comme la guerre en Ukraine ou la situation en Afghanistan et au Proche-Orient. Mais ce dernier facteur n'explique qu'une très faible proportion de la hausse globale de l'immigration.

Evolution du type de titre de séjour selon le motif



Ces chiffres permettent de dépasser les polémiques autour de l'immigration. Le nombre d'entrées augmente car la France est un grand pays inséré dans l'économie mondiale : c'est même l'un des tout premiers pays exportateurs. Nous respectons le droit international à un enfant ou à un conjoint de vivre avec ses proches qui font partie de nos valeurs fondamentales. Et enfin, même si nous le faisons moins que la plupart des autres pays riches, nous accueillons une partie de réfugiés qui fuient les guerres ou le terrorisme.

Les données sur les visas n'expliquent qu'une partie de l'immigration sur le long terme. Parmi les personnes à qui un titre de long séjour est délivré, toutes ne restent pas. Or on ne dispose que de très peu de données sur les départs et leur motivation. Une partie des étudiants retournent travailler dans leurs pays d'origine, comme les cadres expatriés et certains des plus âgés rentrent dans leur pays au moment de leur retraite, etc. Les habitants de l'Union européenne ou de Suisse n'ont pas besoin de titre de séjour, ils ne sont donc pas comptabilisés. Au total, l'[Insee](#) estime qu'entre 300 000 et 350 000 personnes entrent durablement chaque année sur le sol français et qu'entre 250 000 et 300 000 le quittent (des étrangers qui étaient installés en France et des Français).

1. Des personnes qui doivent présenter une garantie de ressource et ne travaillent pas, conjoints d'actifs étrangers en France, retraités, etc.

Combien comptons-nous d'ancêtres immigrés ?

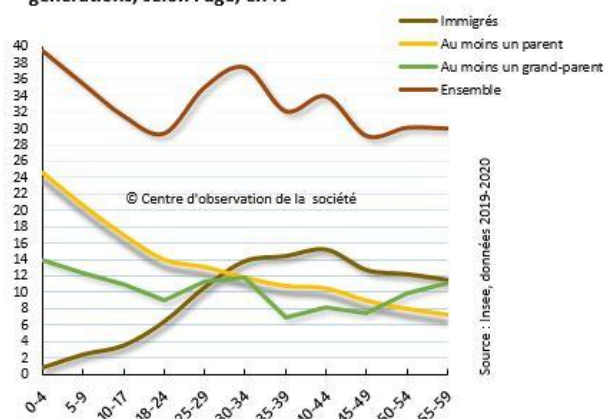
Centre d'observation de la société - 23 JUIN 2023

Une personne vivant en France sur cinq – donc environ 13 millions d'individus – est immigrée ou a au moins un parent immigré, selon les données 2019-2020 de l'Insee.

Une bonne partie des plus illustres personnages de notre pays sont issus de l'immigration, à l'image de l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy. Au total, 9,2 % de la population vivant en France est immigrée : elle est née à l'étranger puis est venue s'installer durablement dans notre pays¹. 5,9 % sont des descendants de deux parents immigrés et 5,8 % ont au moins un parent immigré.

11,7 % de la population française est constituée de descendants directs d'immigrés nés en France (la « deuxième génération »). Ils ont principalement des parents issus du Maghreb (4 %), d'Italie, d'Espagne et du Portugal (3,1 %). 1,4 % vient d'autres pays d'Afrique, 1,3 d'autres pays de l'Union européenne et 1,2 % d'Asie. Les statistiques de l'Insee ne permettent pas d'en dire plus pour l'ensemble de la population. On ne connaît l'origine de la troisième génération (les petits-enfants d'immigrés) que pour les personnes âgées de 0 à 59 ans. **Au total, 37,4 % des 30-34 ans sont soit immigrés, enfants d'au moins un immigré ou petits-enfants d'au moins un immigré.** Plus on remonte le fil du temps, plus la part de la population ayant un ancêtre étranger augmente. Très peu d'entre nous ont des ancêtres tous nés en France : en cherchant bien nous sommes bien quasiment tous des enfants d'immigrés. Ces données ont pour intérêt de mesurer l'impact au long cours des migrations. La France est une terre d'accueil depuis le XIII^e siècle. À partir du milieu du XIX^e siècle, les flux s'amplifient pour combler les besoins de main-d'œuvre, car la natalité française est assez faible par rapport aux autres pays. Les travailleurs venus de Pologne, de Belgique, d'Italie, d'Espagne, du Portugal, puis des anciennes colonies ont quitté leur pays pour fuir la misère et faire tourner la machine économique française. L'immense majorité est restée en France, s'y est mariée, et a fait des enfants.

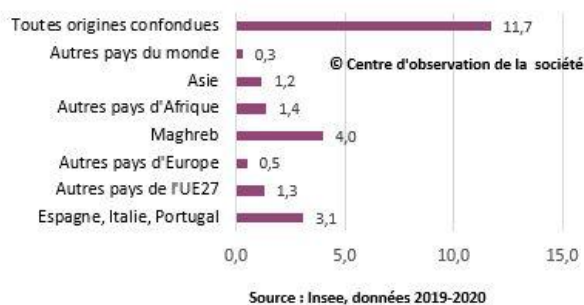
Part de personnes originaires de l'immigration sur trois générations, selon l'âge, en %



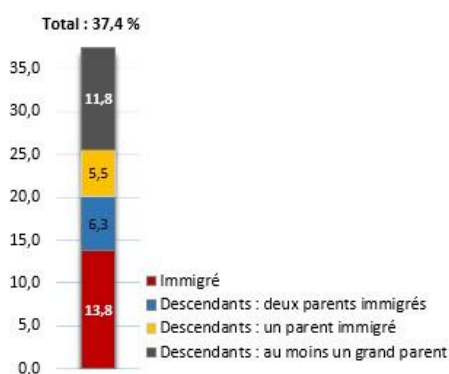
La notion même de « descendants d'immigrés » n'a qu'une portée limitée : cette construction statistique regroupe des personnes n'ayant pas grand-chose à voir à part un ancêtre venu de l'étranger. On y trouve des jeunes qui viennent d'arriver en France comme des personnes âgées dont les parents ont immigré dans la première moitié du siècle. Leur lien avec l'immigration n'est pas vraiment le même. **Ces données montrent surtout comment au fil du temps les populations natives et immigrées se mélangent.** Pour moitié, les descendants d'immigrés ont un parent qui n'est pas issu de l'immigration. Au sein de la troisième génération immigrée âgée de 18 à 59 ans, seuls 6 % ont quatre grands-parents immigrés. Si 63 % des immigrés

vivant en couple ont un conjoint issu de l'immigration, c'est seulement le cas de 15 % pour la deuxième génération.

Origine des descendants d'immigrés
(% de la population totale)



Part de personnes immigrées ou descendantes
d'immigrés chez les 30-34 ans, en %



Annexe 4 - Enquête sur les représentations à l'égard de l'immigration de travail

Une enquête du Crédoc pour Terra Nova et Voyageurs du Monde - 12 mai 2025

L'immigration de travail, qu'en pensent les Français ? De nombreuses images négatives sont associées aux arrivées d'étrangers sur notre territoire. Pourtant, les Français savent aussi que les immigrés sont utiles sur le marché du travail. Au-delà des slogans et des préjugés, les représentations apparaissent moins figées quand elles concernent le monde du travail.

Des Français très mal informés

L'enquête relève que **l'immigration a légèrement reculé dans l'ordre des préoccupations des Français : elle arrive désormais en 5^e position derrière le pouvoir d'achat, l'insécurité, les tensions internationales et le climat**. Seuls 19% des sondés la citent parmi leurs deux principales préoccupations du moment et ce sont surtout des personnes âgées et inactives.

L'enquête confirme que **les Français sont très mal informés sur le sujet**, et ce dans des proportions spectaculaires, supérieures encore à ce que l'on pouvait attendre.

73% surestiment ainsi la part des immigrés dans la population (en réalité, 10,7% en 2023 selon l'Insee) : un gros tiers (35%) pense même qu'elle est supérieure à 25% ; et un sur dix (10%), que plus d'un habitant sur deux est un immigré. Au total, 84% des Français se trompent ou « ne savent pas » (12%).

Ils sous-estiment par ailleurs la part des immigrés qui travaillent : **alors que 62,5% des immigrés en âge de travailler occupent un emploi en 2023 selon l'Insee, 73% des Français pensent que moins d'un immigré sur deux travaillent**. Au total, 89% des Français se trompent ou « ne savent pas ».

La représentation dominante est donc que les immigrés sont deux à trois fois plus nombreux qu'ils ne le sont en réalité et qu'ils travaillent deux à trois fois moins qu'ils ne le font en réalité. Cette mésinformation croissante est certainement l'effet du bombardement médiatico-politique sur le thème de la « submersion migratoire » et de « l'immigration hors de contrôle ». Les Français en sont d'ailleurs partiellement conscients : **69% d'entre eux déclarent se sentir mal informés sur le sujet**. Ce qui ne signifie pas forcément qu'ils pensent que les médias exagèrent la situation : ils peuvent aussi penser qu'ils la minorent ou qu'ils dissimulent la réalité (en 2022, selon une enquête Ifop-Fiducial pour Sud Radio, 80% des Français était d'accord avec l'idée que « l'immigration est un sujet dont on ne peut pas parler sereinement »).

Une nette opposition à l'arrivée de nouveaux immigrés

Dans ce contexte, **il n'est pas surprenant qu'une large majorité des personnes interrogées soient opposées à l'arrivée de nouveaux immigrés en France (55%)** alors que ceux qui y sont favorables ne sont que 30% (15% ne se prononcent pas).?

Il est à noter que **l'opinion sur cette question varie très fortement selon le degré de proximité avec des personnes immigrées**. Nous avons construit une échelle de proximité à quatre degrés : proximité nulle, faible, intermédiaire ou forte en fonction des réponses à une série de questions (voir Annexe). Le résultat est que plus la proximité est élevée, plus le taux d'opposition à l'arrivée de nouveaux immigrés est bas, et inversement. Ceux qui n'ont aucune proximité y sont opposés à 64% (+9 pts de % par rapport à la moyenne) ; et ceux qui ont une proximité intermédiaire ne le sont qu'à 34% (-21 pts). En somme, **plus on fréquente des immigrés, plus on est ouvert à ce qu'il en arrive de nouveaux**. De même, 66% de ceux qui déclarent qu'il n'y a aucun immigré dans leur quartier sont opposés à l'arrivée de nouveaux immigrés, contre 49% de ceux qui déclarent qu'il y en a « un peu ».

Une tolérance sensiblement plus grande à l'immigration de travail

Quand on soumet aux Français l'hypothèse d'une immigration « choisie » en fonction des besoins économiques du pays, le tableau est cependant très différent : 43% s'y disent favorables contre 41% qui y sont opposés au motif qu'il faut « limiter toute immigration ». Il faut noter que 15% sont opposés à cette option au motif

inverse qu'il faut « accueillir toute immigration ». Ils viennent donc s'ajouter à un camp de l'ouverture qui rassemble 58% des sondés sur cette question. L'exact inverse du rapport majoritaire précédent. L'immigration de travail est bien regardée différemment des autres formes d'immigration.

On retrouve ici **le même niveau de corrélation avec la proximité déclarée avec des personnes immigrées** : 70% de ceux qui déclarent une proximité intermédiaire avec des immigrés se déclarent favorables (+15 pts par rapport à la moyenne) contre seulement 53% de ceux qui n'ont aucune proximité avec des immigrés. De même, 67% de ceux qui déclarent vivre dans un quartier où il y a « beaucoup d'immigrés » se retrouvent dans le camp de l'ouverture, contre 55% de ceux qui déclarent vivre dans un quartier où il n'y a pas d'immigrés.

Il est à noter en outre que **plus d'un quart (28%) de ceux qui se déclarent hostiles à l'arrivée de nouveaux immigrés se disent néanmoins favorables à une immigration « choisie » en fonction de nos besoins économiques**. Ces « transfuges » basculent manifestement sur la question du travail.

Notons également que les équilibres changent quand on évoque une immigration qualifiée. Le score de ceux qui sont opposés « à toute immigration » tombe alors de 41% à 33% (-8 pts) et celui de ceux qui sont favorables augmente quasiment d'autant (de 43% à 50%, +7 pts). Comme on pouvait s'y attendre, **l'ouverture à une immigration « choisie » qualifiée est donc plus grande que l'ouverture à une immigration « choisie » peu qualifiée qui, elle, reste proche des moyennes** (42% de favorable et 40% d'opposés). Les cadres sont, parmi les sondés, les plus favorables à une immigration « choisie » qualifiée (64%) alors qu'ils sont potentiellement les plus concernés par une possible mise en concurrence sur le marché du travail. Les retraités y sont également particulièrement favorables (54%).

L'immigration n'est pas perçue majoritairement comme un fardeau économique

Bien sûr, l'immigration de travail peut être elle-même associée à certaines peurs. Certains redoutent en particulier qu'elle pèse négativement sur l'économie nationale ou encore qu'elle tire les salaires à la baisse^[4]. Nous avons essayé de mesurer ces craintes. **Quand on demande aux Français quel est selon eux l'impact de l'immigration de travail sur l'économie française, seulement 39% estiment que l'immigration de travail a un impact négatif. 60% des personnes interrogées pensent qu'elle a soit un impact positif (36%) soit aucun impact (24%).**

Les résultats sont plus partagés sur son effet sur le niveau des salaires. **Une courte majorité (51%) pense que l'immigration de travail soit tire les salaires à la hausse (11%), soit n'a aucune incidence sur eux (40%),** contre 46% qui sont d'un avis contraire (elle les tire à la baisse).

Différentes enquêtes récentes arrivent sur ces deux derniers points (impact sur la vie économique et sur les salaires) à des conclusions sensiblement différentes. L'écart peut résulter d'effets de cadrage dans les questions posées. Par leur formulation, elles peuvent par exemple suggérer le fait acquis en désignant un responsable. Par exemple, des questions du type « Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : *L'immigration économique permet au patronat de tirer les salaires vers le bas ?* ».

L'ouverture aux travailleurs immigrés déjà présents

La tolérance à l'immigration de travail est plus marquée encore concernant les travailleurs immigrés qui sont déjà présents sur le territoire. **66% sont ainsi favorables à la régularisation des travailleurs immigrés sans papiers quand ils exercent dans des métiers en tension** contre 32% qui y sont opposés. Ces résultats corroborent ceux de différentes enquêtes réalisées au moment de la « loi immigration » en décembre 2023. L'opinion voit là manifestement une immigration « utile ».

Près de la moitié (49%) de ceux qui se déclarent opposés à l'immigration « choisie » peu qualifiée sont favorables à la régularisation des travailleurs immigrés sans papiers qui exercent actuellement dans des métiers en tension. Surtout, **près de 4 Français sur 5 (77%) estiment qu'une personne étrangère « mérite de devenir française » quand elle travaille, cotise et paie ses impôts en France depuis plusieurs années** contre seulement 21% qui sont d'une opinion contraire.

Il est à noter que **76% de ceux qui se déclarent très à droite (positions 8–9–10 sur une échelle politique de 0 à 10) suivent le jugement de la majorité**. Idem pour 68% de ceux qui sont opposés à l'arrivée de nouveaux immigrés en France. Le facteur qui a le plus d'effet sur cette bascule, toutes choses égales par ailleurs, est, là encore, la proximité avec l'immigration, loin devant le positionnement politique. Nous avons également demandé aux sondés s'ils accepteraient qu'une personne immigrée occupe différentes positions professionnelles, ces positions renvoyant à divers secteurs (travailler dans un restaurant/hôtel ; dans les champs, les serres, les élevages ; dans l'informatique), à des relations hiérarchiques (être votre collègue ; être votre chef) ou à des fonctions touchant à la sphère privée (s'occuper de vos parents âgés ; vous soigner ; garder vos enfants...).

A l'ensemble de ces propositions, une large majorité répond positivement, de 76% pour le score le plus élevé (travailler dans un restaurant ou un hôtel) à 59% pour le score le plus bas (garder vos enfants). 75% des sondés acceptent l'idée qu'une personne immigrée soit leur « collègue au travail » et 62% l'idée qu'elle soit leur « chef au travail ». Au total, **43% des sondés acceptent les onze propositions que nous leur avons faites, et 67% en acceptent sept ou plus.**

Il est à noter que les réticences à l'égard d'un chef immigré (62% des personnes interrogées sont prêtes à l'accepter) sont moins fortes que les réticences à l'égard d'une femme cheffe (selon une étude Randstad Wormonitor de 2017,

67% des hommes et 61% des femmes préféraient être dirigés par un manager de sexe masculin).

D'ailleurs, les Français semblent peu disposés à discriminer entre immigrés de sexe masculin ou de sexe féminin.

Quand on leur demande si, dans des relations de travail, ils feraient davantage confiance à une femme immigrée ou à un homme immigré, 50% répondent qu'ils font confiance aux deux et 32% qu'ils se méfient des deux. 82% ne font donc aucune différence selon le genre.

En réalité, si le travailleur immigré semble mieux accepté que d'autres figures de l'immigration, c'est parce que le travail est considéré comme le plus puissant facteur d'intégration, juste derrière la pratique de la langue française. **58% des sondés placent le travail en première ou deuxième position parmi les facteurs d'intégration**, devant « cotiser et payer ses impôts en France » (42%), « participer à la vie associative » (12%) ou « se lier d'amitié avec des Français » (10%).

La proximité aux immigrés et la théorie du contact

La **théorie du contact** (parfois également appelée hypothèse du contact) est issue de la psychologie sociale. Selon elle, **le contact entre membres de groupes différents peut réduire les préjugés et améliorer les relations entre les groupes**. Elle a été formulée par **Gordon Allport** en 1954 dans son ouvrage *The Nature of Prejudice*. En matière migratoire, elle suggère que plus les interactions entre population native et population immigrée sont fortes et nombreuses, plus les préjugés reculent et plus l'acceptation progresse.

C'est ce que semble confirmer notre enquête. Nous pouvons mesurer en effet la proximité plus ou moins grande des sondés avec des personnes immigrées, selon qu'ils comptent des immigrés dans leur famille (parents, grands-parents, conjoint(e)...), leurs cercles amicaux, leur cercle professionnel (collègue...) ou leur entourage un peu plus lointain (quartier, monde professionnel au-delà des collègues).

Il en ressort que 48% des sondés (près de la moitié) comptent un immigré dans au moins un cercle de leur entourage proche : collègues de travail (27%), amis proches (27%), membre de la famille (16%), grands-parents (16%), parents (15%), conjoints (9%) ou employés à domicile (9%). Si l'on y ajoute la présence d'immigrés dans l'entourage étendu (quartier, travail au-delà des collègues directs), ce sont 69% des personnes interrogées qui ont une proximité avec des personnes immigrées.

Annexe 5 - Pour l'obtention de leurs papiers, les étrangers face aux nouveaux tests

Le Monde - 25-26 décembre 2025

L'examen civique, exigé à partir du 1er janvier 2026 pour l'obtention des titres de séjour de longue durée et de la nationalité, commence à se mettre en place

« Le déploiement de l'examen se fait à marche forcée, le ministère de l'intérieur n'ayant agréé que fin novembre les deux opérateurs publics chargés de sa diffusion : la chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France et France éducation international. Fin décembre, le premier dénombrait déjà 125 centres opérationnels et pas loin de 600 candidats inscrits.

Certains ont cependant eu du mal à trouver des créneaux, à l'image de Mohamed qui a dû prendre un bus de nuit des Deux-Sèvres pour passer le test à Paris. En dépit du stress éprouvé, **les quelques candidats interrogés disent comprendre cette nouvelle exigence, qui s'ajoute à un rehaussement du niveau de français requis**. Pour Rita, il s'agit de signifier aux étrangers que « *si tu ne passes pas le test, peut-être que ta place n'est pas ici et qu'il faut que tu fasses gaffe* ».

« *C'est la base* », estime pour sa part Nourredine, un Algérien de 27 ans. Cet ingénieur en intelligence artificielle est a priori exempté, au titre de l'accord bilatéral de 1962 entre Paris et Alger, mais il a préféré passer l'examen « *au cas où je tomberais sur un agent en préfecture qui ne comprend pas* ». D'ailleurs, à y réfléchir, il ajoute : « *Avant de faire cet examen, il faudrait peut-être accélérer le traitement des dossiers en préfecture.* »

Annexe 6 - Les étrangers ont des droits et il est normal qu'ils cherchent à les faire valoir

Les recours de personnes étrangères sont en forte hausse et surchargent les tribunaux en raison des défaillances de l'administration, explique l'avocat au barreau de Paris. Il pointe les dysfonctionnements de certaines préfectures

Le Monde - 7 février 2026

Alexandre Delavay, avocat au barreau de Paris

L'immigration s'est imposée comme l'un des sujets principaux du débat public et politique. Les obligations de quitter le territoire français (OQTF) nourrissent nombre de débats sur les plateaux de télévision et leur exécution est devenue le baromètre quasi exclusif de l'efficacité administrative en matière d'immigration.

En novembre 2025 et en janvier 2026, les deux principaux syndicats de magistrats administratifs – qui traitent les recours de personnes étrangères – tirent la sonnette d'alarme. Le Syndicat de la juridiction administrative (SJA) et l'Union syndicale des magistrats administratifs (USMA) ont tour à tour constaté **une « explosion » des recours liés aux contentieux des étrangers**.

La rupture vient de l'identification de la cause de cette hausse exponentielle des recours : la défaillance de l'administration des étrangers. Or, rappelons-le : les étrangers ont des droits et il est normal qu'ils cherchent à les faire respecter. La clarté du propos des syndicats tranche avec un ton d'habitude plus feutré. L'USMA pointe « *l'état de délabrement des services publics et, en premier lieu, des dysfonctionnements de certaines préfectures qui ne répondent plus* ». Le SJA vise, lui, des contentieux évitables, notamment liés au « *sous-dimensionnement des services de*

certaines préfectures pour leur servir de secrétariat et gérer leurs prises de rendez-vous ».

« Aux longues files d'attente devant les préfectures, qui débutaient souvent tôt dans la nuit, s'est substituée la dématérialisation des demandes de titre de séjour.

Aujourd'hui, la plupart des demandes de titre de séjour sont centralisées sur la plateforme numérique de l'Administration numérique des étrangers en France. Mais, derrière l'interface, quand elle fonctionne, un agent est toujours nécessaire : pour fixer un rendez-vous, pour délivrer les attestations de prolongation d'instruction (récépissé numérique qui permet de rester en France le temps de l'instruction de la demande), pour analyser les pièces ou en demander de nouvelles, pour valider les dossiers. **Les quatre mois légalement impartis aux préfectures pour statuer sur les demandes de titre de séjour sont rarement respectés.** Et les ruptures de droits qui en résultent sont légion. Nous recevons tous les jours dans nos cabinets des situations humaines, professionnelles et familiales qui ne tiennent qu'à un fil ou qui se délitent.

Un « manque de moyens »

Les époux et les épouses de ressortissants français peuvent attendre plus de deux ans avant d'obtenir un titre de séjour. De jeunes diplômés – sur lesquels des entreprises françaises comptaient – perdent le contrat de travail qu'ils avaient décroché à l'issue de leurs études. Des salariés de toute origine et de toute qualification sont un temps suspendus de leurs fonctions puis licenciés à défaut d'avoir pu renouveler leur droit au séjour dans les temps. Sans certitude de pouvoir revenir en France, ces personnes voient leurs déplacements professionnels ou familiaux à l'étranger annulés à la dernière minute.

Après des relances vaines, ces situations finissent inéluctablement par une saisine du juge. Obtenir une décision de justice favorable n'est souvent pas suffisant. Le sort qui leur est réservé par l'administration est à ce titre particulièrement préoccupant. Le SJA estime que *« le retard pris par les préfectures à exécuter les décisions de justice traduit là encore un manque de moyens mais traduit également un défaut d'organisation »*. La décision de justice qui ordonne à la préfecture de réexaminer une situation ou de délivrer un titre de séjour se retrouve alors réduite à sa plus simple essence : une feuille de papier.

Tous les acteurs du droit des étrangers s'accordent sur la nécessité de doter les préfectures de moyens financiers suffisants et de moyens humains qualifiés. Cette matière particulièrement technique et volatile exige des agents formés disposant d'une autonomie suffisante pour régler les difficultés techniques. Les moyens financiers existent déjà de manière contrainte : **le SJA a estimé que les seuls recours en urgence introduits en Ile-de-France entre janvier et septembre 2025 avaient coûté plus de 7,5 millions d'euros d'argent public, entre le coût de fonctionnement du tribunal et les frais de justice à la charge de la préfecture perdante.**

En novembre 2025, le député [centriste, groupe LIOT] des Ardennes Jean-Luc Warsmann proposait même d'intégrer

dans la notation des préfets le taux de recours contentieux et le taux d'annulation des décisions rendues par les services placés sous leur autorité. En attendant, les tribunaux surchauffent et les étrangers subissent.

Annexe 7 - La « bombe » du chômage des jeunes dans les pays en développement

Selon la Banque mondiale, 1,2 milliard de personnes entre 15 et 24 ans vont entrer sur le marché du travail d'ici à 2035, dans les régions à faible et moyen revenu

Le Monde - 6 février 2026 - Julien Bouissou

« Ces pays risquent de passer à côté du dividende démographique », redoute Henrik Urdal, chercheur à l'institut norvégien Peace Research Institute Oslo, un phénomène qui désigne l'accélération de la croissance dans les économies où la population active est nettement supérieure aux personnes à charge, tels les retraités ou les enfants.

Or, selon les chiffres publiés mi-janvier par l'Organisation internationale du travail (OIT), **300 millions d'individus qui gagnent moins de 3 dollars (2,50 euros) par jour restent piégés dans la pauvreté et ils sont 2,1 milliards bloqués dans le secteur informel.** *« La situation se dégrade clairement dans les pays à bas et moyen revenu depuis 2015 »,* affirme Ekkehard Ernst, de l'OIT.

La crise de l'emploi alimente-t-elle la colère sociale ? **Les pays secoués par les troubles politiques ces derniers mois, comme Madagascar, l'Indonésie ou le Maroc, ont en commun d'avoir une population active jeune et précaire. »**